



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

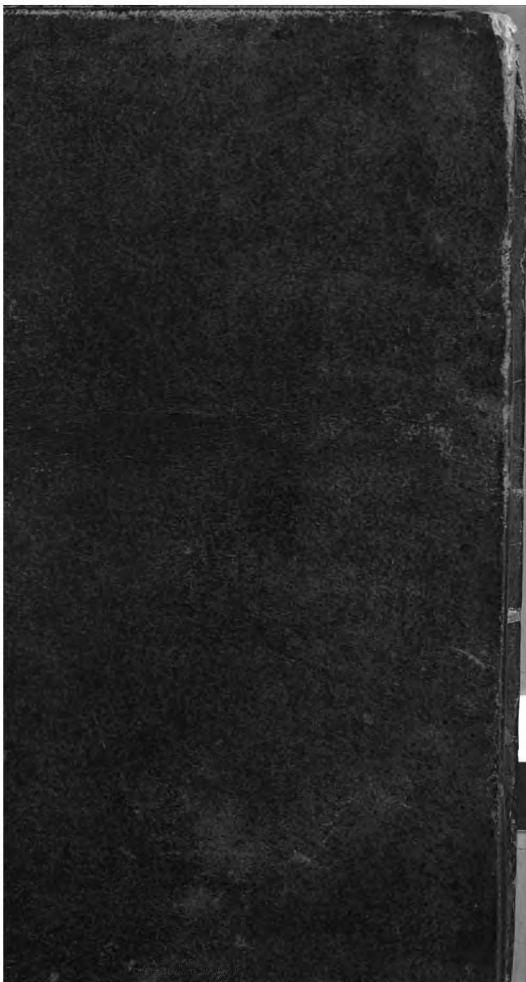
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



807156

MERCURE GALANT.

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

AVRIL 16



A LYON,

Chez THOMAS AMAULRY,
rue Merciere au Mercure Galant.

M. D.C. XCIII.

Avec Privilege du Roy.

THE
JOURNAL
OF
THE
ROYAL
ANTHROPOLOGICAL
INSTITUTE
OF GREAT BRITAIN
AND IRELAND
VOLUME 1
PART 1
1871



LE LIBRAIRE

au Lecteur

JE vous envoie dans huit jours
une nouvelle Chymie raisonnée de
Ettmaller, que vous me demandez
depuis si long-temps & ensuite les
Instituts du même Auteur, le
tout traduit en François.

LIVRES NOUVEAUX
du mois d'Avril 1693.

Nouvelles ou mémoires Historiques con-
tenant ce qui s'est passé de plus remarquable
dans l'Europe tant aux Guerres, prises de Pla-
ces & Batailles sur terre & sur Mer, qu'aux di-
vers intérêts des Princes & Souverains qui
ont agy, par Madame la Comtesse d'Aunoy
auteur des Mémoires d'Espagne, en deux
volumes in douze 4. liv.

La Physique occulte ou Traité de la Ba-
guette Divinatoire & de son utilité pour la
découverte des Sources d'eau des
des Trésors cachez, des voleurs

Les nouvelles Historiques en deux volumes 2. liv.

Recueil des Traitez de Paix de Trêve, de Neutralité, de Confederation, d'Alliance, & de Commerce faits par les Rois de France, avec tous les Princes & Potentats de l'Europe depuis près de trois Siecles, en six volumes in quarto, 36. liv.

Ordonnances du Roy pour la Guerre, en neuf volumes indouze 27. liv.

La Nature des Fievres, d. Minot ind. 30. sols.

Histoire des Revolutions d'Angleterre depuis le commencement de la Monarchie, par le Pere d'Orleans Jesuite in quarto, 2. vol. 12. liv.

Oeuvres de S. Evremont, en deux volumes in quarto 12. liv. le même en 4. vol. indouze 8. livres.

Pensées & Reflexions sur les Egaremens des Hommes dans la voye du Salut, par M. l'Abbé de Villiers, en 2. volumes indouze, 2. liv. 10. sols.

Les Défauts d'autrui du même Auteur indouze 20. sols.

Les Nouveaux Caracteres de Theophraste, avec les mœurs de ce Siecle, indouze 32. sols augmenté de la moitié.

Les Panegyriques des Saints, prêchez par le très Reverend Pere Nicolas de Dijon Capucin Définitiveur general de son Ordre en trois volumes in-octavo, 9. liv.

Le Galant Nouveliste, indouze 30. s.

Tolerance des Religions, lettre de M. de Leibniz & réponses de M. Pellisson, indouze 30. sols.

Nouvelle Anatomie Raisonnée où l'on explique les usages de la Structure du Corps de l'Homme par M. Tavry, avec plusieurs figures 2. liv.

Nouveau Praticien François, dédié à M. Talon, in quarto 6. liv.

La Science des Medailles.

Traité des moyens de rendre les Rivières navigables avec plusieurs desseins de Jetées, Pont à Rouleaux & autres in octavo, avec des figures en taille-douce, 2. liv.

Concorde des Prophéties de Nostradamus avec l'Histoire depuis Henry II. jusqu'à Louis le Grand, la Vie & l'Apologie de cet Auteur, ensemble quelques Essais d'explications tant sur le présent que sur l'avenir, in douze, 1. liv. 5. sols.

Les Operations de la Chirurgie avec une Pathologie dans laquelle on explique toutes les Maladies Externes du Corps humain & leurs remèdes selon les Principes de la Physique moderne, par M. Verduc Docteur en Medecine, en deux vol in octavo, 6. liv.

L'Historiette divertissante tirée de Guy-chardin & d'autres Auteurs avec divers plaisanteries & plusieurs Dialogues, in douze 30. sols.

L'Opera de Village, ind. 15. sols.

L'Impromptu de Garnison, in douze, Comedie 20. sols.

Histoire de la Monarchie Française sous le regne de Louis le Grand, jusqu'à la prise de Namur en trois volumes ind. 5. liv.

Le nouveau Etat de la France en deux volumes in douze 4. liv.

riers fugitifs. Avec des Principes qui expliquent les Phénomènes les plus obscurs de la Nature, en deux volumes indouze, par M. de Vallemont Docteur en Theologie, 3. liv.

Le Parfumeur François qui enseigne toutes les manieres de tirer les Odeurs des Fleurs & faire toutes sortes de compositions de Parfums. Avec le Secret de purger le Tabac en poudre & de parfumer toutes sortes d'odeurs ind. 16. sols.

Voyage Historique de l'Europe qui comprend tout ce qu'il y a de plus curieux en Italie, tome troisième indouze 32. les deux premiers volumes se vendent dans la même Boutique.

Fables diverses, Italianes & Françoises, avec les figures & un sens moral sur chaque Fable, ind. 30. sols.

Histoire d'Holande jusqu'à present, par M. le Noble en 4. volumes indouze 7. liv.

La Comedie du Grondeur, indouze 20. s.

Le Cuisinier Royal & Bourgeois qui apprend à ordonner toutes sortes de repas & la meilleure maniere des ragoûts les plus à la mode & les plus exquis. Ouvrage utile dans les Familles & à tous les maîtres d'Hôtel & Ecuyers de Cuisine, indouze 40. sols.

Methodo pour assister les Malades & les aider à faire une bonne mort, indouze 29. s.

Contre la médifance Dialogue & Reflexions, par M. l'Abbé de *** indouze 20. s.

Methodo pour lever les Plans de terre & les Cartes de Mer & de terre & toute sortes de Plans, indouze figur. 30. sols.



MERCURE

GALANT

AVRIL 1693.



QU'EL plaisir pour vous, Madame, si je vous pouvois rapporter fidèlement toutes les belles choses qui furent dites à l'honneur du Roy, le Mardy 31. du mois passé, dans la Seance publique de l'Academie Françoisse, où M. l'Abbé de la Motte-Fenelon fut re-
 Avril 1693. A

2 MERCURE

ceux à la place de feu M. Pellisson ! Son mérite qui l'a fait choisir pour Précepteur de Monseigneur le Duc de Bourgogne , estoit trop connu de tout le monde , pour n'attirer pas une assemblée tres-nombreuse. Non seulement elle fut remarquable par la foule qui fit trouver le lieu trop petit , mais par la presence de quantité de personnes d'un rang distingué. M. de la Mote-Fenelon fut écouté de la maniere du monde la plus favorable , & son Discours répondit parfaitement à ce qu'on avoit attendu de luy. Avec quelle finesse d'esprit, & quelle delicatesse d'expression ne parla-t-il pas de la sagesse de nostre Auguste Monarque , qui sçait toujours si bien preparer les grâds

G A L A N T.

deffcins , que le succès de tout ce qu'il entreprend , quelque difficile qu'il paroisse , peut estre regardé comme infailible , si-tôt qu'il l'a resolu ! Il n'oublia, ny la fureur des Duels heureusement reprimée , ny l'Herésie étouffée entièrement dans tous ses Etats , ny les efforts impuissans de tant d'Ennemis liguez , qui par leurs pertes continuelles apprenent de jour en iour combien il est dangereux de prendre les armes contre un Prince, qui si l'Univers ne devoit avoir qu'un maistre , seroit trouvé digne seul de commander à toute la terre. N'attendez point que pour vous donner quelque foible idée de ce qui luy fit mériter l'applaudissement de tous ceux qui l'entendirent, j'entre

A 2

4 M E R C U R E

dans aucun détail particulier. Tous les termes dont il se servit pour exprimer ses pensées, leur estoient si propres, que le moindre changement leur feroit perdre beaucoup de leur grace, & il vaut mieux différer à satisfaire vôtre curiosité, jusqu'à ce qu'il ait donné au Public une Piece d'Eloquence si universellement souhaitée, que d'en faire des Extraits qui ne pourroient vous en marquer les beautés que tres-imparfaitement.

M. Bergeret, Secretaire du Cabinet, & de M. Colbert de Croissy, Secretaire & Ministre d'Etat, alors Directeur de l'Academie, fit entrer aussi l'éloge du Roy dans sa réponse. Vous sçavez que cette grãde matiere est toujours traitée noblement

G A L A N T.

5

par ceux qui composent cette illustre Compagnie, & les Discours éloquens que M. Berget y a déjà faits en plusieurs occasions, vous doivent être des preuves de la justice qui lui fut renduë en celle-cy. Ensuite M. l'Abbé de la Vau, dont vous connoissez le zele pour tout ce qui regarde la gloire de Sa Majesté, fit part à l'Assemblée d'une devise de sa façon que vous trouverez fort juste. l'attens à vous en parler que je vous l'envoie gravée. L'explication de cette Devise fut précédée d'un petit Discours, dans lequel il fit connoître avec combien de raison les surprenantes actions du Roy sont admirées dans les climats les plus éloignez, après quoy il lut un Ouvrage en

A 3

MERCURE GALANT.

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

AVRIL 16



A LYON,

Chez THOMAS AMAULRY,
rue Merciere au Mercure Galant.

M. DC. XCIII.

Avec Privilege du Roy.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911

1911



LE LIBRAIRE

au Lecteur

JE vous envoiray dans huit jours
une nouvelle Chymie raisonnée de
Ettmaller, que vous me demandez
depuis si long-temps & ensuite les
Instituts du même Auteur, le
tout traduit en François.

LIVRES NOUVEAUX
du mois d'Avril 1693.

Nouvelles ou mémoires Historiques con-
tenant ce qui s'est passé de plus remarquable
dans l'Europe tant aux Guerres, prises de Pla-
ces & Batailles sur terre & sur Mer, qu'aux di-
vers intérêts des Princes & Souverains qui
ont agy, par Madame la Comtesse d'Aunoy
auteur des Mémoires d'Espagne, en deux
volumes in douze 4. liv.

La Physique occulte ou Traité de la Ba-
guette Divinatoire & de son utilité pour la
découverte des Sources d'eau . des
des Trésors creux, des voleurs &c.

Les nouvelles Historiques en deux volumes 2. liv.

Recueil des Traitez de Paix de Trêve, de Neutralité, de Confederation, d'Alliance, &c. de Commerce faits par les Rois de France, avec tous les Princes & Potentats de l'Europe depuis près de trois Siecles, en six volumes inquarto, 36. liv.

Ordonnances du Roy pour la Guerre, en neuf volumes indouze 27. liv.

La Nature des Fievres, d. Minot ind. 30. sols.

Histoire des Revolutions d'Angleterre depuis le commencement de la Monarchie, par le Pere d'Orleans Jesuite inquarto, 2. vol. 12. liv.

Oeuvres de S. Evremont, en deux volumes inquarto 12. liv. le-même en 4. vol. indouze 8. livres.

Pensées & Reflexions sur les Egaremens des Hommes dans la voye du Salut, par M. l'Abbé de Villiers, en 2. volumes indouze, 2. liv. 10. sols.

Les Défauts d'Autray du même Auteur indouze 20. sols.

Les Nouveaux Caracteres de Theophraste, avec les mœurs de ce Siecle, indouze 32. sols augmenté de la moitié.

Les Panegyriques des Saints, prêchez par le tres-Reverend Pere Nicolas de Dijon Capucin Définitur general de son Ordre en trois volumes in-octavo, 9. liv.

Le Galant Nouveliste, indouze 30. s.

Tolerance des Religions, lettre de M. de Leibniz & réponses de M. Pellisson, indouze 30. sols.

Nouvelle Anatomie Raisonnée où l'on explique les usages de la Structure du Corps de l'Homme par M. Tavvy, avec plusieurs figures 2 liv.

Nouveau Praticien François, dédié à M. Talon, in quarto 6. liv.

La Science des Medailles.

Traité des moyens de rendre les Rivieres navigables avec plusieurs desseins de Jerrées Pont à Rouleaux & autres in octavo, avec des figures en taille-douce, 2. liv.

Concorde des Prophéties de Nostradamus avec l'Histoire depuis Henry II. jusqu'à Louis le Grand, la Vie & l'Apologie de cet Auteur, ensemble quelques Essais d'explications tant sur le présent que sur l'avenir, in douze, 2. liv. 5. sols.

Les Operations de la Chirurgie avec une Pathologie dans laquelle on explique toutes les Maladies externes du Corps humain & leurs remedes selon les Principes de la Physique moderne, par M. Verduc Docteur en medecine, en deux vol in octavo, 6. liv.

L'Historiette divertissante tirée de Guy-chardin & d'autres Auteurs avec divers plaisanteries & plusieurs Dialogues, in douze 30. sols.

L'Opera de Village, ind. 15. sols.

L'Impromptu de Garnison, in douze, Comedie 20. sols.

Histoire de la Monarchie Françoisé sous le regne de Louis le Grand, jusqu'à la prise de Namur en trois volumes ind. 5. liv.

Le nouveau-Etat de la France en deux volumes in douze 4. liv.

iers fugitifs. Avec des Principes qui expliquent les Phénomènes les plus obscurs de la Nature, en deux volumes indouze, par M. de Vallemont Docteur en Theologie, 3. liv.

Le Parfumeur François qui enseigne toutes les manieres de tirer les Odeurs des Fleurs & faire toutes sortes de compositions de Parfums. Avec le Secret de purger le Tabac en poudre & de parfumer toutes sortes d'odeurs ind. 16. sols.

Voyage Historique de l'Europe qui comprend tout ce qu'il y a de plus curieux en Italie, tome troisième indouze 32. les deux premiers volumes se vendent dans la même Boutique.

Fables diverses, Italianes & Françoises, avec les figures & un sens moral sur chaque Fable, ind. 30. sols.

Histoire d'Holande jusqu'à present, par M. le Noble en 4. volumes indouze 7. liv.

La Comedie du Grondeur, indouze 20. s.

Le Cuisinier Royal & Bourgeois qui apprend à ordonner toutes sortes de repas & la meilleure maniere des ragoûts les plus à la mode & les plus exquis. Ouvrage utile dans les Familles & à tous les maîtres d'Hôtel & Ecuyers de Cuisine, indouze 40. sols.

Methode pour assister les Malades & les aider à faire une bonne mort, indouze 29. s.

Contre la médifance Dialogue & Reflexions, par M. l'Abbé de *** indouze 20. s.

Methode pour lever les Plans de terre & les Cartes de Mer & de terre & toute sortes de Plans, indouze figur. 30. sols.



MERCURE

GALANT

AVRIL 1693.



QUEL plaisir pour
vous, Madame, si je
vous pouvois rappor-
ter fidèlement toutes
les belles choses qui furent di-
tes à l'honneur du Roy, le
Mardy 31. du mois passé, dans
la Seance publique de l'Aca-
demie Françoisse, où M. l'Ab-
bé de la Motte-Fenelon fut re-
Avril 1693. A

2 MERCURE

ceux à la place de feu M. Pellisson ! Son mérite qui l'a fait choisir pour Précepteur de Monseigneur le Duc de Bourgogne , estoit trop connu de tout le monde , pour n'attirer pas une assemblée tres-nombreuse. Non seulement elle fut remarquable par la foule qui fit trouver le lieu trop petit , mais par la presence de quantité de personnes d'un rang distingué. M. de la Motte-Fenelon fut écouté de la maniere du monde la plus favorable , & son Discours répondit parfaitement à ce qu'on avoit attendu de luy. Avec quelle finesse d'esprit, & quelle delicateffe d'expression ne parla-t-il pas de la sagesse de nostre Auguste Monarque , qui sçait toujours si bien preparer ses grâds

deffcins , que le succès de tout ce qu'il entreprend , quelque difficile qu'il paroisse , peut estre regardé comme infailible , si-tôt qu'il l'a resolu ! Il n'oublia, ny la fureur des Duels heureusement reprimée , ny l'Herésie étouffée entièrement dans tous ses Etats , ny les efforts impuissans de tant d'Ennemis liguez , qui par leurs pertes continuelles apprenent de jour en iour combien il est dangereux de prendre les armes contre un Prince , qui si l'Univers ne devoit avoir qu'un maistre , feroit trouvé digne seul de commander à toute la terre. N'attendez point que pour vous donner quelque foible idée de ce qui luy fit mériter l'applaudissement de tous ceux qui l'entendirent, j'entre

4 M E R C U R E

dans aucun détail particulier. Tous les termes dont il se servit pour exprimer ses pensées, leur estoient si propres, que le moindre changement leur feroit perdre beaucoup de leur grace, & il vaut mieux differer à satisfaire vôtre curiosité, jusqu'à ce qu'il ait donné au Public une Piece d'Eloquence si universellement souhaitée, que d'en faire des Extraits qui ne pourroient vous en marquer les beautez que tres-imparfaitement.

M. Bergeret, Secretaire du Cabinet, & de M. Colbert de Croissy, Secretaire & Ministre d'Etat, alors Directeur de l'Academie, fit entrer aussi l'éloge du Roy dans sa réponse. Vous sçavez que cette grãde matiere est toujours traitée noblement

GALANT.

5

par ceux qui composent cette illustre Compagnie, & les Discours éloquens que M. Bergeret y a déjà faits en plusieurs occasions, vous doivent être des preuves de la justice qui lui fut renduë en celle-cy. Ensuite M. l'Abbé de la Vau, dont vous connoissez le zele pour tout ce qui regarde la gloire de Sa Majesté, fit part à l'Assemblée d'une devise de sa façon que vous trouverez fort juste. l'attens à vous en parler que je vous l'envoye gravée. L'explication de cette Devise fut précédée d'un petit Discours, dans lequel il fit connoître avec combien de raison les surprenantes actions du Roy sont admirées dans les climats les plus éloignez, après quoy il lut un Ouvrage en

A 3

Vers de M. Boyer sur la delicatessè des caracteres , rempliy de Peintures delicates, qui meriterent l'approbation des plus Critiques. Cette Piece parut digne de son Auteur , qui n'a pas manqué d'y mêler adroitement le portrait du Prince. M. l'Abbé de Choisy ferma la Seance par la lecture qu'il fit d'un autre Ouvrage de poésie de M. perrault , qui se voyant accusé d'avoir peu d'estime pour les Anciens; & de les traiter d'Auteurs steriles , & qui manquent d'invention , fut bien aise de détromper le public , en luy faisant voir qu'il est entierement éloigné de ces sentimens , & que s'il trouve dans Homere & dans Virgile quelques endroits qui semblent n'être pas dignes de ces

GALANT.

grands Genies; il y admire en même temps une infinité de belles choses, que l'on doit se proposer comme d'excellens modèles pour arriver, s'il se peut, à la perfection où les modernes s'efforcent d'atteindre. Cet Ouvrage est la traduction d'un endroit du sixième Livre de l'Iliade, où Homere fait représenter à Hector par Andromaque sa Femme, l'état déplorable où la laissera sa mort, qu'elle tient certaine, si continuant toujours à s'exposer, il songe si peu à ce qu'elle deviendra quand elle l'aura perdu. Le petit Astianax qu'il veut prendre entre ses bras, & qui effrayé de son armure ne veut point quitter ceux de sa Nourrice, est une peinture fort vive & fort naturelle de

ce qu'un âge si tendre fait ressentir aux enfans.

Les Arts continuent toujours à se perfectionner en France , & le Roy par ses Lettres patentes du 26. du mois passé , accorda à M. de Haute-feuille le privilege de faire fabriquer , vendre & debiter les Horloges & les Montres qu'il a nouvellement inventées pour la perfection des pendules portatives , & autres inventions nouvelles d'Horlogerie , de rétablir les anciennes de cette nouvelle façon , & d'y mettre une marque particuliere pour connoistre celles qui seront faites avec sa permission. Voicy un Ecrit que l'on a rendu public , en forme d'avis sur ce privilege.

PEU de gens ignorent que depuis que l'Horlogerie est en usage, il a esté impossible de faire des Horloges portatives & des Montres iustes, & qu'il n'y a que depuis dix huit ans que M. de Hautefeuille a proposé le moyen de regler les Allées & les Venuës du Balancier par les Vibrations d'un Ressort, qu'on en fait qui approchent de la iustesse; mais quoy que ce moyen les rende beaucoup plus iustes qu'elles n'estoient auparavant, le defect qu'il specifia dans son Ecrit présenté à l'Academie Royale des Sciences en 1674. dont il a inseré le Certificat dans son Factum contre M. Huguens, a obligé encore les Ouvriers d'apporter une grande exactitude dans la fabrique des Montres, sans laquelle il leur a esté impossible d'en fais

A S

re de bonnes. Il est certain que ce service tres-considerable au Public & à la posterité de perfectionner l'Horlogerie, qui est un des plus beaux Arts que nous ayons, dont la principale utilité seroit de faire des Pendules de Merfort justes par le moyen desquelles on auroit la connoissance des Longitudes. L'invention nouvelle que M. de Hautefeuille publie maintenant, est un moyen de rectifier tellement les inegalitez des Dents, des Rouës & des Pignons, de la Fusée & du grand Ressort, que les Ouvriers feront à l'avenir des Horloges portatives & des Montres aussi justes que les Pendules; non pas de la justesse des grandes Pendules à Secondes, comme quelques ignorans se le sont imaginé, mais aussi justes que les Montres qui leur seront Homonymes, c'est à dire, de même

d'nomination , ou que seroient ces mêmes Montres , si elles estoient mises en Pendules ; car de même que la iustesse des Pendules immobiles est différente selon la plus petite ou la plus grande longueur de la Verge & la pesanteur de la Lentille , celle des Pendules portatives differe pareillement selon la force du Ressort Spiral , & selon sa plus petite ou sa plus grande longueur , en sorte que plus il sera roide , & plus il aura de Spires & de revolutions , & plus elles seront iustes. Ce moyen consiste particulièrement à rendre les Vibrations du Ressort en Spirale Isochrones , c'est à dire , d'un temps précisément égal , en sorte que les Tours & les Retours du Balancier , soit qu'ils soient grands ou petits , n'employent pas plus de temps les uns que les autres & qu'il n'y a entre-eux aucune

différence sensible, qui est l'effet de la Cycloïde & du Rochet, & le principe des Pendules immobiles, qui vont toujours régulièrement, quoy qu'on y ajoute plus ou moins de poids, ou que le Ressort tire avec plus ou moins de violence. Cette nouvelle invention qui met les Pendules portatives dans le plus haut degré de perfection où elles puissent parvenir, se peut pratiquer en différentes façons, dont il y en a de fort simples, & qui ne diffèrent presque point de la manière ordinaire & en usage, excepté que le Ressort Spiral est beaucoup plus fort & plus long, & que le Cercle du Balancier est solide, plus pesant que les autres, & sans Barrettes, qui s'opposent à la justesse, étant obligées de diviser l'air continuellement. Cette pesanteur du Balancier n'engagera point à au-

gumenter la force du Barillet, ce qui étonnera sans doute les Ouvriers, qui croiront aussi ; mais à tort, que les Tivots de ce Balancier useront leurs trous en peu de temps.

Quoy que le principe de cette invention soit exécuté depuis plusieurs années dans les grandes Pendules immobiles à Secondes dont il en fait la perfection, & quoy qu'on l'explique fort clairement aux Horlogers, ils ne le concevront pas néanmoins, & ils le désapprouveront même. Ainsi il n'y aura que la vue & l'expérience qui pourront les convaincre, comme elle fit dans les commencemens qu'on ajouta le Ressort Spiral, qu'ils traitèrent de chimerique & d'impossible, parce qu'ils ne pouvoient le comprendre. L'inégalité des Vibrations du Ressort en Spirale paroist dans les Montres, en ce que

les Horlogers y aïoûtent rarement les Minutes, qui en font connoître sensiblement & en peu de temps l'inégalité, & que ceux qui les y mettent sont obligez de se servir de la Fusée, & d'apporter bien de l'exaëtitude à la proportionner au grand Ressort. On s'en apperçoit encore dans les Pendules de Carrosse, vulgairement dites à Bouteille, auxquelles on aïoûte un Pendillon ou un petit Pendule, qu'on oste en les transportant, & qu'on remet lors qu'elles doivent demeurer immobiles, parce que sans ce Pendillon elles ne vont point également, avançant au commencement, & retardant sur la fin; mais elle paroist encore plus dans les Montres à huit iours, dont la moindre inégalité de la Fusée y apporte beaucoup de changement, d'où vient qu'il y en a tres-peu

GALANT. 15

dont on soit content, & qu'elles
 sont toutes fort sùiettes à s'arrester.
 Cette nouvelle Invention rend les
 Montres iustes, quoy que la Fu-
 sée soit de figure irreguliere &
 dispr portionnée au grand Ressort.
 C'est pourquoy les Horlogers pour-
 ront sans crainte y ajouter les Mi-
 nutes. Ils ne seront plus obligez de
 mettre aux Pendules de Carrosse ou
 à Bouteille, un Pendillon dont ils
 connoissent assez les incommoditez,
 puis que sans ce petit Pendule el-
 les iront également au haut & au
 bas. A l'égard des Montres à huit
 jours ils les feront iustes, & elles
 ne seront point sùiettes à s'arrester.
 pourvu qu'ils ne negligent pas l'ex-
 actitude du travail & l'avanta-
 ge de la Fusée, ce qui donnera lieu
 à l'avenir d'abandonner les Mon-
 tres à trente heures, comme on a
 fait autrefois celles de quinze, à

cause de la suétion incommode de les remonter si souvent.

Ce principe servant aussi à continuer le mouvement aux Pendules immobiles avec tres-peu de force, on les fera communément aller un an sans les remonter, à repetition, & avec un seul Barillet. Ceux qui y en ont mis deux, ou un seul, quoy que tres-fort, seront obligez de se servir du nouveau Balancier de M. de Hautefeuille, sans lequel leurs Pendules seront fort sujettes à s'arrester, & n'iront pas aussi long-temps qu'ils l'avoient projeté, ny même avec tant de iustesse. On remettra de cette nouvelle maniere toutes les Pendules à Bouteille. On pourra aussi remettre de cette nouvelle façon quelques Montres qui le meriteront, & qu'on aura reconnues défectueuses pendant plusieurs années, pourvu qu'il y ait

de la place suffisamment pour ajouter un Ressort Spiral plus fort & plus long, & un Balancier solide & sans Barrettes. Les grandes Horloges publiques, & les autres anciennes qui sont encore à Balancier, estant mises de cette nouvelle façon, iront aussi juste que si elles estoient mises en Pendules, & il en coûtera bien moins puis qu'il n'y a aucune Roüe à ajouter.

On pourra aussi changer celles dont on se sert dans les Chambres, & d'immobiles les rendre portatives, pour les faire servir à un double usage, dans le Carrosse, & à la Maison.

Mais comme la connoissance des Longitudes sur la Mer, que M. de Hautefeuille a eüe principalement en vue dans la recherche de cette Invention, est d'une consequence infiniment plus grande, que d'avoir

des Montres un peu plus iustes & à huit iours, ou des Pendules à un an, ce qu'il n'a considéré que comme un accessoire & une suite de ce principe, les Ouvriers feront dorénavant des Pendules de Mer à Secondes, c'est-à-dire, dont chaque Tour & Retour du Balancier sera d'une Seconde, lesquelles auront la iustesse des Pendules qui servent aux Observations Astronomiques, pour en fournir les Vaisseaux, particulièrement ceux qui font des Voyages de long cours.

Enfin, cette nouvelle invention servira en plusieurs autres occasions qui seroit trop long de déduire, ce qui doit faire connoître aux Maîtres & aux Compagnons Horlogers, qu'elle leur sera à tous très-lucrative, & qu'elle en enrichira plusieurs, puisqu'en changeant, pour ainsi dire, de face toute l'Horlo-

gerie, elle leur procure tant de travail & des ouvrages en si grand nombre. Les Ouvriers intelligens, ou qui seront aidez & instruits par de Sçavans Mathematiciens, pourront eff-yer de pratiquer cette Invention, mais on leur conseille de voir auparavant chez M. Langlois, qui l'a reçue & executée, toutes les manieres differentes dont il l'a mise en pratique, afin d'imiter celle qui sera la meilleure & la plus simple, qu'ils tâcheront mesme de rectifier, & de réduire encore à une plus grande perfection. Ils y trouveront des Pendules à Bouteille & des Montres dont ils n'auront jamais vu de semblables, & ils verront les nouveaux Essais auxquels il travaille pour les perfectionner, & pour empescher que l'agitation violente de la Poste & les secousses trop fortes ne les alterent. Ceux qui

ne pourront pas les voir, attendront la publication de l'Ecrit de M. de Hautefeuille, dans lequel ils trouveront les Nombres, le Calibre & les Proportions des Montres à huit jours, & des Pendules de Mer & à un an, avec une explication entière, tant de cette nouvelle Invention, que des principes de la mesure du temps & de tout ce qui concerne la speculation de l'Horlogerie. Cependant les personnes qui souhaiteront acheter ou faire rétablir de ces sortes d'Horloges & de Montres, s'adresseront à M. Langlois, Maître Horloger, demeurant dans la Place Dauphine.

J'ajousteray à ce qui est porté par cet avis, que ceux qui voudront traiter du Privilege de M. de Hautefeuille, peuvent s'adresser à luy. Il demeure sur le Quay Malaquest à l'Ho-

stel de Bouillon. Si la Communauté des Horlogers de Paris veut s'en accommoder, ou plusieurs ensemble, il les préférera à tous autres, & leur en fera une composition plus avantageuse. Il en usera de la même sorte avec ceux qui voudront traiter séparément & pour leur fait particulier.

Vous vous souvenez Madame, que Mademoiselle des Houlières, Fille de l'illustre Madame des Houlières dont vous avez vu tant de beaux Ouvrages, remporta le Prix de Poésie il y a quelques années, par le jugement de l'Académie Française. La beauté de cette Piece vous a fait souvent souhaiter d'en voir d'autres de sa façon, & c'est ce qui m'oblige aujourd'hui à vous envoyer

celle que vous allez lire. La perte qu'elle a faite depuis quelques mois par la mort de M. son Pere, & la patience dont elle a besoin dans une santé fort chancelante, luy ont inspiré les sentimens qui font la matiere de ses Vers.



REFLEXIONS

CHRE'TIENNES.

A *V* milieu des ennuis, au milieu
des alarmes,
Où de nouveaux malheurs me plon-
gent tous les jours,
Quelle puissante main par d'invisi-
bles charmes
Des pleurs que je répands vient sus-
pendre le cours ?
Où suis-je ? & dans mon cœur quel
calme vient de naître

Qui me rappelle enfin à la tranquillité ?

*Hélas ! c'est toi , Seigneur , dont
l'extrême bonté*

*M'attache au desespoir qui fait te
méconnoître*

Dans l'excès de l'adversité.



*Daigne achever ce grand Ouvrage,
Ou , si je dois toujours souffrir ,
Fais que de mon salut mes peines
soient le gage ;*

*Ne m'accable de maux que pour te
les offrir.*

*Affermis si bien mon courage ,
Qu'au milieu des perils , qu'au plus
fort de l'orage ,*

*Te conserve la paix que je vient d'ac-
quérir.*

*La raison qui de l'homme est le plus
beau partage ,*

*Et dont il se pare toujours ,
Est quelquefois chez le plus sage*

24 M E R C U R E

*Dans les vives douleurs d'un difficile
usage ,*

Si tu ne viens à son secours.



*Etablis dans mon ame une vertu
constante ;*

*Epargne-moy, Seigneur, les doulou-
reux remords*

*Que me donnent souvent les coup-
bles transports*

D'une douleur impatiente.

*Je suis foible , & je sens que je ne
puis sans toy*

*Soutenir tout le poids du malheur
qui m'accable.*

*Tout ce qu'il a d'affreux , de plus
insupportable ,*

Se presente sans cesse à moy.



*Sans cesse le cœur plein d'une crain-
te mortelle ,*

*Le cœur déjà percé des plus funestes
coups ,*

Le

GALANT. 25

*Je croy te voir armé d'un rigoureux
courage,*

*Et quoy qu'à tes ordres fidelle,
Je croy toujours me voir traiter en
criminelle.*

*Eh ! qui ne le croiroit ? Par de nou-
veaux malheurs*

*La fortune & la mort à me nuire
obstinées,*

*Ont sur moy sans relâche exercé leurs
fureurs ;*

*Et je n'ay pû tromper au milieu des
douceurs*

*Qu'offrent les plus belles années,
Le loisir d'essuyer mes pleurs*



*Tristes reflexions qui revenez sans
cesse,*

*Faut-il qu'à vos horreurs mon cœur
soit immolé !*

*Eloignez - vous de moy , devorante
tristesse ,*

*Laissez-moy le repos que le Seigneur
me laisse ,*

Avril 1693.

B

*Et cessez d'accabler mon esprit de-
solé.*

*Mais quoy, vous redoublez ! Je sens
que je frissonne.*

*Quel abîme de maux à mes yeux se
fait voir ?*

*Ah ! si ta grace m'abandonne ,
Je suis encor , Seigneur , en proye au
désespoir.*

On voit tous les jours des choses si surprenantes & si extraordinaires , que les plus sages sont obligez d'avouer que nos connoissances sont bien foibles touchant la science la plus necessaire à l'homme, qui est la Medecine , & sur tout à l'égard des principes dont nous avons esté faits en nostre premiere conformation. La dissection anatomique de deux corps, qui fut faite icy il y a fort peu

Le temps , a donné lieu à divers
 raisonnemens. On trouva à l'un
 & à l'autre la rate au costé droit,
 le foye au gauche, & les parties
 pectorales transposées hors de
 leur place de la mesme sorte.
 Une si bizarre transposition des
 parties internes de ces deux
 corps , surprit également les
 plus sçavant Naturalistes , &
 les plus habiles Physiciens. Sur
 tous les Medecins furent éton-
 nez de voir la nature agir en
 cela contre ses regles ordina-
 res. Les uns confessoient inge-
 nument , que l'on n'est pas
 moins sujet à s'égarer dans les
 tenebres d'une profession si
 obscure, que dans les destours
 d'un pays inconnu. D'autres
 plus hardis ne voulant pas de-
 meurer d'accord de leur igno-
 rance , disoient que les choses

qui tiennent du merveilleux, n'estoient point de leur competence, & ils appelloient extravagances, égaremens & irregularitez de la nature, ce qu'ils devoient traiter de Prodiges. Il n'y en a point peut-estre de plus remarquable que ce qui est arrivé à un jeune Gentilhomme, d'un teint brun, d'un regard un peu severe, & d'un temperament chaud & sec, qui a passé des années entieres, sans qu'il soit rien sorty de son corps de toute la nourriture qu'il prenoit incessamment avec une faim qu'on ne peut comprendre. Au mois d'Avril 1576 n'estant encore âgé que de quatorze à quinze ans, il fut attaqué d'une fièvre tierce intermittente, qui devint double tierce, après quelques accès. Son

Medecin ordinaire le fit saigner du bras & du pied , & comme beaucoup de remedes laxatifs qu'il prit ne luy firent point vuider son ventre, on luy conseilla de se servir de Pruneaux laxatifs pendant quelques semaines , & de prendre des lavemens purgatifs & rafraichissans par intervalles. Tout cela n'ayant rien fait , on luy ordonna le bain d'eau douce & commune , & ce bain luy étant devenu insupportable , il s'abandonna entierement à son appetit , mangeant par excez , & presque sans aucun relâche , s'imaginant peut-être que cette abondance de nourriture produiroit l'effet qu'on attendoit. On s'apperçut alors que toute la region du bas ventre commençoit à s'enfler , ce qui

fit continuer les purgatifs & les Clysteres rafraichissans & ramolissans. On luy en fit prendre un fort grand nombre, composez la plus part de miel & de sel commun, de decoctions, de mercurial, & de verjus. On luy fit même avaler quelquefois demi verres d'huile d'amandes douces. Ces remedes ne l'ayant point soulagé, on consulta d'autres Medecins qui furent d'avis de preparer une decoction rafraichissante, purgative & ramolissante, & d'y mettre deux dragmes de sené. On la fit prendre au malade, & le lendemain deux verres de tisane laxative. Ce dernier remede luy fit rendre quelque peu de matieres semblables à des fumées de Cerf, & à des crottes de Chevres, non pas si dures, mais un.

peu mollettès, teintes & colorées de bille jauné. Ce furent les derniers remèdes qu'il prit, se portant assez bien en apparence, & mangeant beaucoup plus qu'il ne faisoit avant ce mal, sans autre incommodité, sinon que le soir avant que de se coucher, il se plaignoit d'une grande lassitude par tout son corps, qui est un effet assez ordinaire du resserrement de ventre qui continuoît comme auparavant. Voicy la copie d'un certificat de cette maladie extraordinaire, attesté par deux Medecins celebres, & signé par le Malade. L'original est entre les mains de M. Perron Docteur aux Droits, connu de la plus part des gens de Lettres, parmy lesquels il passe pour homme digne de foy, qui ne s'attache point à la bagatelle.

*M. B . . . agé de 29. ans assen-
re qu'à l'âge de quatorze ans, il luy
prit de si grandes douleurs de ven-
tre, alvi tormina instar partu-
rientis, qu'il s'en fallut peu qu'il
n'en mourust. Ces douleurs furent
accompagnées & suivies d'une gros-
se fièvre qui se termina au quator-
zième jour, dont il demeura si res-
serré, que malgré tous les remedes
dont il se servit, il fut trois années
entieres sans aller aucunement à la
selle, quoy qu'il mangeast parfai-
tement bien, & qu'il bust le plus
souvent de la tisane pour se rafrai-
chir à proportion de ce qu'il avoit
mangé. On remarquera que les re-
medes qu'on luy donnoit se consu-
moient dans son corps, sans qu'il les
rendist, & ce qui est encore de plus
étonnant, c'est qu'il n'avoit aucune
evacuation naturelle, qui pust sup-
pleer aux selles entierement rete-*

nuës , car il n'urinoit pas plus qu'il beuvoit , & ne suoit jamais que lors qu'on luy faisoit prendre des remedes pour vuider son ventre. Il sera encore remarqué que pendant ces trois années , il n'eut aucune oppression , ny dégoût , point de douleur de teste ny d'insomnie , au contraire , il dormoit bien , & se reveilloit le corps fort bien disposé , si ce n'est que vers le soir il se plaignoit de beaucoup de lassitude. Enfin Madame sa Mere lassée de le voir encet état , & de l'entendre gemir , fit un vœu pour luy à Sainte Claire de Seurre , petite ville sur la Saone , autrement dite Belle garde , éloignée de quatre lieues de son pays natal , qui estoit le lieu , de sa demeure. Au bout de deux jours , ce jeune homme croyant revenir de Seurre au grand galop , comme il y estoit allé , avoit fait à peine une

A S.

demi-lieuë, qu'il luy prit une douleur de ventre, Clamosus instar parturientis dolor pareille aux premieres qu'il avoit senties. Elle fut si grande cette fois là, qu'il crut en mourir. Ainsi ce fut avec des peines inconcevables, qu'il se rendit à une maison de campagne qu'il avoit à mi-chemin. La fièvre continua le prit en mesme temps que les tranchées, & continua neuf ou dix jours. On le saigna, & il fut purgé après que la fièvre fut passée. Alors les purgatifs firent leur effet, & il rendit par le siege quantité de matieres épaisses comme de la glu. Après ces purgations, son ventre se remit dans son train ordinaire & naturel, de se vuider par les selles en quantité & qualité proportionnée à ce qu'il avoit mangé. Il y a onze ans qu'il eut cette maladie, & depuis ce

temps, sa santé a toujours esté parfaite, comme il l'asseure en homme d'honneur, & de bonne foy. Signé L.B. Affirmé veritable à Beaune le 20^e Janvier 1693. De Salins l'aisné, Medecin ordinaire du Roy.

Le 26. du mois passé, Monsieur & Madame firent l'honneur à M. le Comte de Laugere, de le tenir sur les fonds dans la Chapelle du palais Royal, & le nommerent philippes Charles. Il est Fils de M. le Marquis de la Fare, Capitaine des Gardes de Monsieur, & de Mademoiselle de Lux de Vantelet, Fille de M. le Comte de Vantelet, autrefois Envoyé vers les princes d'Allemagne. La ceremonie fut faite par M. l'Abbé Fages, Aumônier ordinaire de son Altesse Royale.

Le 30. Fête de l'Annonciation, le Roy nomma les Officiers Generaux. Je vous en envoie la Liste, qui ne sera nouvelle, ny pour vous, ny pour vos Amis, mais j'ay cru devoir la mettre icy, afin que ceux qui la chercheront un jour dans mes Lettres, puissent l'y trouver. Quoy que cette Liste paroisse grande, il n'y a que les Brigadiers de Cavalerie & d'Infanterie, que Sa Majesté ait créez nouvellement Officiers Generaux. Les autres n'ont fait que monter.

Lieutenans Generaux..

Mrs de Bartillat.

Le Marquis de Vatteville..

Le Marquis de Montrevel..

Le Comte de Tallard.

Le Marquis de la Valette..

Le Comte de Ximenes..

De Maupertuis.

Le Marquis de Vins.

Le Marquis de la Hoguette.

De Busca.

Le Comte de Montchevreuil.

Le Marquis d'Harcourt.

Le Marquis de Crenan.

Le Marquis de Larray.

De la Bretesche.

De Brissac.

Le Marquis de Feuquieres.

Le Comte de Gassé.

Le Marquis de Villars.

De Melac.

De Saint Sylvestre.

Le Marquis de Coignies.

Le Comte de Quinçon.

Le Comte de Guiscard.

Le Marquis de Buzenval.

Le Marquis de Nonant.

Le Chevalier de Vendosme.

Le Duc de Berwick.

38 MERCURE
Maréchaux de Camp.

Mrs le Marquis de Lanion.
Le Comte de Marfin..
De Servon..
Le Marquis de Florenfac,
De Varennes.
Le Comte de Loëmaria.
Le Chevalier de Bezons.
Le Comte de la Motte.
De Lignery.
Le Marquis de Vandeuil..
Le Comte de Medavy
Le Marquis de Genlis..
De Reignac,
Le Chevalier de la Fare..
De Prechac..
Le Comte de Solre..
Le Marquis de Castries..
De Pracontal..
Le Comte de Bourg..
Le Marquis d'Alegre..
Le Comte de Saint Fremond..
Le Comte de Mailly..

Le Comte de Nassau.

Le Duc de Montmorency.

Le Comte d'Avejan.

Mylord Lukan.

Brigadiers de Cavalerie.

M. le Comte de Montrevel.

Le Marquis du Plessis.

Le Marquis de Raffen.

De Sibourg.

Le Marquis de Grammont.

De Mazel.

Le Marquis de Blanchefort.

D'Imecourt.

Le Marquis de Merainville.

Le Marquis de Bissy.

Le Marquis de Mativaux.

De Sainte Liviere.

Le Marquis du Cambout.

De Legal.

Le Marquis de la Salle.

Le Marquis de Flamanville.

De Presse.

Le Comte de Rouffi.

40 MERCURE

De la Bessiere.

De Langallerie.

Le Comte de Queilus.

d'Averne.

De Serignan.

De la Tasse.

Le Romery.

De Lestrade.

Skelton.

Brigadiers d'Infanterie.

Mrs le Marquis de Surville.

Le Marquis de Blainville.

De Vaguenet.

Le Marquis d'Alincourt.

Le Marquis de Turi.

Le Marquis d'Antin.

Le Marquis de Pomponne.

Le Marquis de Chamarante.

De Bailleul.

De Gravezon.

Le Marquis de Charost.

Le Marquis de la Chastre.

Le Marquis de Thianges.

Nicolaï.

Le Marquis de Bouligneux.

Le Comte de Chamilly.

Le Marquis de la Fayette.

De Belnave.

Hefli.

De Caixon.

D'Aligni.

De Beaudumant.

Le Marquis de Novion.

Le Marquis de Vervins.

De Salis.

De la Chassagne.

De Chartogne.

Le Comte de Blanzac.

D'Arenes.

De Sailli.

Le Marquis de Cadrieux.

Des Alleurs.

Le Marquis de Fourille.

Le Marquis de la Valiere.

Le Marquis d'Ambouville.

De Vvicop.

42 M E R C U R E
De Vigny.

Ce n'est point assez de vous avoir nommé un si grand nombre de braves , il faut vous apprendre de quels Officiers Generaux les Armées du Roy seroient composées cette Campagne.

Armée de Flandre.

M. le Maréchal Duc de Luxembourg,

M. le Maréchal Duc de Villeroy.

M. le Maréchal de Joyeuse.

Lieutenans Generaux.

Mrs Rosen.

Le Marquis de Rubantel.

Le Duc de Bourbon.

Le Prince de Conty.

Le Marquis de Vatteville.

Le Marquis de la Valette.

Le Comte de Ximenes.

Le Marquis de Feuquieres.

Le Duc de Berwick.

Maréchaux de Camp.

Mrs le Duc de Roquelaure.
Le Chevalier de Gassion.
Le Comte de Marfin.
Le Chevalier de Bezons ,
Le Comte de Solre.
De Pracontal.
Le Comte de Mailly.
Le Duc de Montmorency.
Mylord LUKAN.

Armée de la Meuse.

M. le maréchal de boufflers.

Lieutenans Generaux.

Mrs le Duc du maine.
Le marquis de Montrevel.
De Bartillat.
Le Comte de Tallard.
Le Comte de Montchevreuil.
De Busca.
Le Comte de Gassé.

Maréchaux de Camp.

Mrs le marquis de Lanion.
Le Comte de la Motte.

44 M E R C U R E
De Lignery.

Le marquis de Vandeuil.

Le marquis de Crequi.

Le Duc d'Elbeuf.

Le Baron de Bressay.

Le Comte de Nassau.

Armée d'Allemagne.

M. le Maréchal Duc de Lor-
ges.

M. le Maréchal de Choiseul.

Lieutenans Generaux.

Mrs le marquis de Chamilly.

Le marquis de la Feuillée.

Le marquis d'Uxelles.

mylord Montcassel.

Le marquis de Revel.

De la Bretesche.

Le Marquis de Villars.

De melac.

Maréchaux de Camp.

Mrs le Duc de la Ferté.

De barbesieres.

Le Comte du Bourg.

GALANT.

45

Le marquis d'Alegre.

Le marquis de Vaubecourt.

Le Comte de Saint Firmond.

Armée d'Italie.

M. le maréchal de Catinat.

Lieutenans Generaux.

Mrs le Duc de Vendosme.

Le marquis de Langallerie.

Le Comte de Tessé.

Le marquis de Vins.

Le marquis de la Hoguette.

Le marquis de Larray.

Le Chevalier de Vendosme,

Grand-Prieur de France.

Maréchaux de Camp.

Mrs d'Usson,

Le Chevalier de Tessé.

De Bachevilliers.

Le marquis de Varennes.

Le Comte de Medavy.

Le marquis de Castries.

Armée de Roussillon.

M. le Maréchal Duc de
Noailles.

Lieutenans Generaux.

Mrs de Chaseron.

De Saint Silvestre.

Le marquis de Coignies.

Le Comte de Quinçon.

Maréchaux de Camp.

Mrs le marquis de Genlis.

De Reinac.

De Préchac ,

*A R M E E S U R L A**Moselle.**Lieutenant General.*

M, le marquis d'Harcourt.

Maréchal de Camp.

M. de Loëmaria.

Rien ne fait mieux voir la grandeur du Roy , que tant d'Officiers Generaux nommez à la fois. Quelques curieux ont observé que ce Prince a jusques à trente cinq mille Officiers dans ses Armées, ce qui marque bien sa puissance

au dessus des Rois ses Predecesseurs , qui ont regardé des Armées de trente cinq mille hommes , comme des Armées nombreuses , au lieu que Loüis le Grand a autant d'Officiers qu'ils ont eu de Soldats , & souvent mesme ils en ont eu beaucoup moins :

Je vous envoie une piece qui ne m'est pas tombée entre les mains assez à temps pour la pouvoir mettre dans le volume de *l'Estat present des affaires de l'Europe*, où il y en a Plusieurs autres qui concernēt l'election du neuvième Electorat. Ceux qui sont curieux d'avoir toutes les pieces originales qu'on a publiées sur cette matiere sont seurs de les trouver toutes dans ce volume , à l'exception de celle-cy.

ACTE

DE PROTESTATION

Et reservation de la Serenissime maison de Brunsvick, interposé à la Cour de sa Majesté Imperiale, au sujet de la pretention de la Dignité Electorale de la Serenissime maison de Brunsvick, Lunebourg, Hanover.

Messieurs les Ducs de Brunsvick Lunebourg Brunsvick... se voyant dans cette affaire entièrement negligez, hors d'égard, & exclus de la communication, tant pour l'entreprise, que pour l'exécution d'un dessein qui les regarde de si près, ils doivent du moins songer à conserver leurs droits pour eux & pour

pour leur posterité, sauf à se garantir par des voyes permises & legitimes de toute entreprise, traitemens indignes, & oppressions, contre l'acte futur de l'Investiture Electorale, par la presente protestation solennelle de præservandis juri-bus ex pactis unione & observantia domus quæsitis, & de declarer publiquement, que quant aux pactiõ & union de leur Maison Ducale, & tous les droits en resultants, qui jusques icy ont esté observez sans aucune interruption, ils ne reconnoistront aucune dignité Electorale ou præminence dans leur maison, & qu'à l'égard de cette nouvelle dignité, ils ne cederont pas la moindre chose de l'entiere jouissance de leurs droits, & que nonobstant la collation de la dignité Electorale, si le casy echet, ils se prevaudront & exerceront toutes

Avril 1693.

C

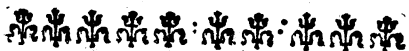
les dignitez & prerogatives alternatives selon l'ordre & le droit d'Aisneſſe , ſoit dans l'investiture des Fiefs communs de l'Empire , ou dans la Direction des Conſeils de la Maïſon Ducale unie , ou dans les deputations de l'Empire , & exercice de la condirection du Cercle de la baſſe Saxe , &c. dans tous lesquels droits & prerogatives ils ſe maintiendront & conſerveront par toutes les voyes legitimes & permises , ſans ſouffrir qu'il y ſoit fait la moindre entrepriſe ou prevention.

A ces fins , Mrs les Ducs de Brunſwick , Lunebourg. Brunſwick ſe recommandent tres-humblement avec le droit de leur cauſe à la juſtice & protection de ſa Maieſté Imperiale , la ſuppliani en meſme temps de vouloir ordonner que la preſente proteſtation , reſervation

GALANT. 51

*Et declaration, laquelle ils seroient
necessairement obligez d'interposer,
soit couchée dans les Registres, afin
qu'elle ait l'effet & vertu d'Acte
authentique. Fait à Brunswick
le 21. Aoust 1692,*

On a beau vouloir se défendre
de l'amour. Il vient un
temps où l'on est forcé de luy
ceder, & malheur aux Belles
qui cedent trop tard. Elles doi-
vent craindre la menace que
leur fait M. de Calvy, dans les
Vers qui suivent.



A LA BELLE ET INDIFFERENTE

I R I S.

*C*E qu'on disoit de vostre hu-
meur,
A la fin mon propre malheur,

C 2

*Aimable Iris, me le fait croire,
A la honte de tant d'Amans,
Qui vous suivent à tous momens,
Vous estes insensible, & vous en
faites gloire.*



*Je le sentis bien l'autre jour,
Quand j'osay vous parler d'amour,
I'en pensay mourir de tristesse.
On n'a jamais eu tant d'ardeur,
Et ie vous vis d'un air mequeur
Rire de mes soupirs, & railler ma
tendresse.*



*Quoy! vous m'aimez, me dites-
vous ?*

*Ah! je n'ay pas l'air assez doux
Pour prendre un cœur comme le
vostre.*

*Mais si vous m'aimez, croyez-moy
Allez offrir ailleurs vos vœux &
votre foy,
Rien ne me peut toucher, vous tou-
cherez une autre.*



*Ainsi les plus tendres amours
Sont rebutez par ces discours,
Desespoir d'un Amant fidelle;
Maistost ou tard, charmante Iris,
L'amour vangerà ce mépris.
Et vous fera souffrir une peine cru-
elle.*



*Avoir des appas si charmans;
Et mépriser tous vos Amans!
Vous en souffrirez davantage,
Lors que l'Amour, juste vain-
queur,
Viendra punir vostre froideur,
Et l'inutile abus du plus beau de
vôtre âge.*



*Pour vous accabler de ses coups
Il ne viendra fondre sur vous
Que quand vous n'aurez plus de
charmes.
Quels seront vos tristes desirs!*

*Vous vous moquez de nos soupirs,
Ceux que vous aimerez se riront de
vos larmes.*



*Vous penserez à ces appas,
Qui font icy tant de fracas,
Mais vous ne serez plus la mesme,
Ce teint si brillant changera.
Alors, Iris, tout vous futra,
Comme aujourd'huy tout vous suit
Et vous aime.*



*Ne croyez pas que mon malheur
M'ait fait prédire à vostre cœur
Une si funeste aventure;
C'est un tribut qu'au Dieu d'A-
mour*

*Chaque Mortel paye à son tour,
Ainsi que le tribut qu'on paye à
la Nature.*



*Heureux, qui dans ses premiers ans
Peut sentir ses feux bienfaisans !*

Ils font le bonheur de sa vie.
Qui résiste en cette saison,
Aimant dans ses vieux ans, perd
repos & raison,
Et de mille tourmens voit sa flâme
suiwie.



Du plus tendre de vos Amans
Couronnez donc les sentimens,
Faites son bonheur & le vostre.
Mais, belle Iris, choisissez bien.
Quel desespoir seroit le mien,
Si vous aimant si fort, vous en ai-
miez un autre !



Mais l'amour seul vous reglera.
Ce beau prix ne se donnera
Qu'à la passion la plus tendre,
Et si l'amour doit l'emporter,
Belle Iris, je puis m'en flater,
Quels que soient mes Rivaux, j'ay
seul droit d'y prétendre.



*Je sçay qu'on oppose à mes feux,
Du merite & des noms fameux.
Mais en vain on me le contesie.
Quoy qu'ils étalent tour à tour,
Aucun n'égale mon amour,
Et l'amour, belle Iris, vaut mieux
que tout le reste.*

C'est un grand malheur pour
un cœur qui s'offre, que de
ne pouvoir se faire accepter.
Jugez en par ce Madrigal de
M. de Vin.

L'AFFAIRE EMBARASSANTE

JE voulus l'autre jour donner en
bonne Etrenne
Mon cœur à la jeune Climene,
Qui froidement le refusa.
La fiere Iris le méprisa;
Ce refus, ce mépris dégoutèrent Li-
sette.

Je l'offris trop tard à Nanette ,

La Belle s'en scandalisa.

*Enfin j'eus beau vanter ses faux &
sa constance.*

*On le traita par tout avec indiffé-
rance.*

Et Philis n'en fit pas grand cas.

Amarante n'en voulut pas ,

O Dieu ! l'embarrassante affaire

*Qu'un cœur dont on ne sçait que
faire !*

Le 8. du mois passé , M. de la Cour de Manneville épousa Mademoiselle de Caumartin, troisième Fille de feu M. de Caumartin , Conseiller d'Etat. Elle s'appelle Madelene. Charlotte-Emillie le Févre de Caumartin, & elle est Sœur de Madame de Mascarani , & de Madame d'Argenson. M. de Manneville s'appelle Jacques de la Cour , Seigneur de Mannevil-

- le & de Garzelle en Normandie. Il est Conseiller au Parlement, & Fils de Thomas de la Cour, Seigneur de Garzelle, lequel après avoir esté receu Chevalier de Malte, épousa Marie Fuzée de Voizenon, Fille de Guillaume Fuzée de Voizenon, Seigneur de Charmont en Brie, & de Louise de Cugnac Dampierre d'Imonville. Il est aussi Neveu de Pierre de la Cour, Seigneur de Manneville, mort Conseiller d'Etat, & President à la Chambre des Comptes, dont la Veuve, Antoinette Colbert, s'est remariée avec Louis Saladin d'Anglure de-Bourlemont, Marquis de Si, & Duc titulaire d'Arry au Royaume de Naples. Louis de la Cour, son Grand pere, Seigneur du Buisson, successive,

ment Intendant de la Justice, des Finances, des Fortifications, & des Armées du Roy en Italie, premier President au Conseil Souverain de Pignerol, Conseiller d'Etat, & Ambassadeur en Savoye l'an 1644. avoit épousé Catherine Morel, Dame de Manneville & de Garzelle, & il estoit issu au quatrième degré de Gabriel du Four, Seigneur de la Cour, de Maltot, & du Buiffon, qui vivoit en 1437. & fut compris parmy les Gentilshommes de Normandie, qui verifierent leur Noblesse dans la recherche qu'en fit Raimond Montfaut, Commissaire député par le Roy Louis XI. au mois d'Octobre 1463. Les Seigneurs de Maltot sont les Ainez de cette Race. M. de Manneville

60 MERCURE

est le Chef de la seconde Branche. Le Seigneur d'Anval, qui commandoit l'Escadron de la Noblesse du Baillage de Caën en 1689. est le chef de la troisième Branche, & les Seigneurs de Vaudorne, de Mannetot, & d'Ingreville sont les chefs des trois autres. Ils portent tous pour leurs Armes *d'azur à trois Cœurs d'or, posez deux en chef, & un en pointe.*

Le Jeudi 2. de ce mois, M. le Comte de Chasteauvillain épousa Mademoiselle d'Albert à Dampierre. Il est Fils de M. de Morstin, Sénateur & grand Trésorier de Pologne ; qui avoit esté Ambassadeur Extraordinaire en France, & qui mourut à Paris dans son Hostel le 8. Janvier dernier. Ce jeune Comte est fort estimé, & com-

G A L A N T. 61

mande un Regiment. Il n'est pas seulement brave dans le métier de la guerre, mais il s'attache avec application à ce qui regarde les Fortifications & les Travaux pour défendre & pour assiéger des places. Mademoiselle d'Albert est Sœur de M. la Duchesse de Montmorency, & seconde Fille de M. le Duc de Chevreuse, dont la sagesse & la pitié, aussi-bien que le sçavoir, sont connues de tout le monde. Honoré d'Albert, Sr de Luines, d'une Maison noble, établie dans le Comté d'Avignon depuis le Pontificat d'Innocent VI. rendit de grands services au Roy Henry I V. en plusieurs occasions, & il eut pour Fils Charles d'Albert, Duc de Luines, Pair, Connétable & Grand Eauxonnier de France.

Chevalier des Ordres du Roy ,
 premier Gentilhomme de sa
 Chambre , & Gouverneur de
 Picardie & de Boulonnois. Du
 mariage de ce Connétable avec
 Marie de Rohan , Fille aînée
 d'Hercule de Rohan , Duc de
 Montbason , Pair & Grand Ve-
 neur de France , qui estant de-
 meurée Veuve épousa Claude
 de Lorraine , Duc de Chevreu-
 se , & Grand Chambellan de
 France , sortit Louis-Charles
 d'Albert , Duc de Luines , Pair
 de France , Chevalier des Or-
 dres du Roy , Pere de Charles-
 Honoré d'Albert , Duc de Che-
 vreuse , Capitaine - lieutenant
 des Chevaux legers du Roy ,
 qui en 1667. prit alliance avec
 Jeanne-Marie Theresé Colbert,
 Fille aînée de Jean - Baptiste
 Colbert , Ministre d'Etat. C'est

de ce mariage qu'est venuë
Mademoiselle d'Albert, presen-
tement Comtesse de Château-
villain.

Il n'y a point d'action du Roy
qu'on ne puisse dire merveil-
leuse. Ce Prince, au milieu des
grandes affaires dont il est in-
cessamment occupé, songe à
récompenser ceux qui le ser-
vent bien, & en travaillant sans
aucun relâche pour l'ouverture
de la Campagne, & pour tout
ce qui regarde la grandeur de
son Etat, il trouve le temps de
donner ses soins à l'Institution
d'un Ordre Militaire, qui étoit
la seule chose qui sembloit mā-
quer à la gloire de son Regne.
Touché des actions incompa-
rables de valeur & de courage
par lesquelles les Officiers de ses
Troupes se sont signalez dans

les Victoires & dans les conquêtes dont il a plu à Dieu de benir la justice de ses armes, & les récompenses ordinaires ne pouvant suffire à la reconnoissance que ce grand Prince a de leurs services, il a voulu chercher de nouveaux moyens de leur faire voir combien il est content de leur zele & de leur fidelité. C'est dans cette vûë qu'il s'est proposé d'établir un nouvel Ordre purement Militaire, auquel, outre les marques d'honneur exterieures qui y seront attachées, il y aura en faveur de ceux qui auront l'avantage de s'y voir admis, des revenus affectez, & des pensions qui augmenteront à proportion qu'ils s'en rendront dignes par leur conduite. Comme il ne sera receu dans cet Ordre que

des Officiers des Troupes du Roy, le merite, la vertu, & les services rendus dans ses Armées avec distinction, seront aussi les seuls titres qui pourront y faire entrer. Le dessein de S. M. est d'apporter même dans la suite une application particuliere à augmenter les avantages de cet Ordre, en sorte qu'Elle ait la satisfaction d'être toujours en état de faire des graces aux Officiers de ses Troupes, & que ces Officiers de leur côté voyant des récompenses assurées à la valeur, ayent sujet de se porter avec une ardeur nouvelle à faire tous leurs efforts pour les meriter par leurs actions. Les Statuts & Reglemens qui ont été faits pour l'établir sous le nom de S. Louis, sont au nombre de trente-six.

Le Roy s'en est déclaré Chef Souverain , Grand-Maistre & Fondateur , & en a uny & incorporé la Grande Maîtrise à la Couronne , sans qu'elle en puisse être jamais séparée pour quelque occasion que ce soit. Cet Ordre de S. Louis doit être composé du Roy , & des Rois ses Successeurs , en qualité de Grands Maîtres , de Monseigneur le Dauphin , & sous les Rois Successeurs de Sa Majesté , du Dauphin , ou du Prince qui sera Heritier présomptif de la Couronne , de huit Grands-Croix , de vingt-quatre Commandeurs , & de tel nombre de Chevaliers qu'Elle jugera à propos d'y admettre. Ils porteront tous une Croix d'or , sur laquelle il y aura l'Image de S. Louis ; mais les Grands Croix

la porteront attachée à un ruban large, couleur de feu, qu'ils porteront en écharpe, & auront encore une Croix en broderie d'or sur le manteau & le juste au-corps. Les Commandeurs porteront seulement le ruban couleur de feu en écharpe, avec la croix qui y sera attachée, sans qu'ils puissent porter la croix en broderie d'or sur le juste au corps ny sur le manteau. Quant aux simples Chevaliers, ils auront seulement la croix d'or attachée sur l'estomac avec un petit ruban couleur de feu, & ne pourront porter le ruban en écharpe; comme feront les Grands Croix & les Commandeurs.

L'intention de Sa Majesté étant d'honorer l'Ordre de S. Louis le plus qu'il luy est pos-

sible, Elle a déclaré qu'Elle en portera la Croix avec celle de l'Ordre du Saint Esprit, ce que feront de la même sorte Monseigneur le Dauphin, les Rois Successeurs de Sa Majesté, & sous eux les Dauphins ou Héritiers présomptifs de la Couronne. Ce même Ordre sera conféré aux Maréchaux de France, comme étant les principaux Officiers des Armées de terre, à l'Amiral de France, & au General des Galeres, comme principaux Officiers, l'un de la Marine, & l'autre des Galeres, & à ceux qui leur succéderont dans ces Charges. Les Ordres de S. Michel & du S. Esprit, & celuy de S. Louis seront compatibles dans une même personne, sans qu'il en puisse servir d'exclusion à l'au-

re, ny les deux au troisiéme
Le Róy s'est reservé à luy seul,
en qualité de Chef & Grand-
Maître de l'Ordre de Saint
Louis, le choix & la nomina-
tion, tant des premiers Grands-
Croix, Commandeurs & Che-
valiers, que de ceux qui seront
admis à l'avenir en chacun de
ces rangs, & ils seront tous
tirez à perpetuité du nombre
des Officiers qui serviront dans
ses Troupes de terre & de mer;
en sorte neanmoins qu'un des
Grands Croix, trois des Com-
mandeurs, & le huitième du
nombre des Chevaliers, seront
toujours tirez de celuy des
Officiers de la Marine & des
Galeres. Après la premiere no-
mination des Grands-Croix,
des Commandeurs & des Che-
valiers, quand il y aura des

places, vacantes par mort, les Grands - Croix ne pourront estre tirez que du nombre des Commandeurs, ny les Commandeurs que du nombre des Chevaliers, le tout par choix, & comme Sa Majesté le jugera à propos, sans qu'Elle s'oblige d'observer l'ordre d'ancienneté. Dans les Assemblées & Ceremonies de l'Ordre, les Maréchaux de France, l'Amiral de France, & le General des galeres, tiendront le premier rang après le Roy, ses Successeurs, les Dauphins ou présomptifs Heritiers de la Couronne, & les Princes du Sang qui s'y trouveront admis. Les Commandeurs seront précédés par les Grands Croix, & les simples Chevaliers par les Commandeurs. Ceux qui au-

ront aussi l'Ordre du Saint Esprit , précéderont les Grands-Croix , Commandeurs & Chevaliers de l'Ordre de S. Louis , à cause de l'avantage qu'ils auront d'estre honorez des deux Ordres. Aucun ne sera pourvu d'une place de Chevalier , s'il ne fait profession de la Religion Catholique , Apostolique & Romaine , qui sera justifiée par une attestation de l'Archevesque ou Evêque Diocésain , & s'il n'a servi sur terre ou sur mer en qualité d'Officier pendant dix années , dont les Certificats des Generaux & Commandans feront foy. Les Lettres ou Provisions que le Roy accordera à ceux qu'il aura choisis pour estre Chevaliers , ou pour monter aux places de Commandeurs ou de Grands

Croix , seront signées , par les Officiers servans dans les Troupes de terre , par le Secrétaire d'Etat qui a le département de la guerre ; & à l'égard des Officiers de Mer , par le Secrétaire d'Etat du département de la Marine & des galeres. Toutes ces Provisions seront scellées du Sceau de l'Ordre , qui demeurera entre les mains du Chancelier & garde des Sceaux de France. Le Chevalier pourvû prestera serment au Roy en se mettant à genoux & jurera & promettra de vivre & mourir dans la Religion Catholique, Apostolique & Romaine , d'estre fidelle à Sa Majesté, sans se départir jamais de l'obeissance qui luy est dûë, & à ceux qui commandent sous ses ordres , & enfin de se com-
porter

porter en tout comme un bon, sage, vertueux & vaillant Chevalier doit faire, le tout selon la formule dont le Secretaire d'Etat qui aura expédié sa Provision, fera la lecture. Après que le Chevalier aura presté le serment, le Roy luy donnera l'accolade & la Croix, ce qui étant fait, il présentera, ou en cas d'absence pour quelque empêchement legitime, il fera présenter ses Provisions à l'Assemblée, qui sera tenuë le jour de S. Louïs, afin qu'on en fassela lecture, ainsi que des Pieces qui y seront attachées, après quoy elles seront enregistrées dans les registres de l'Ordre, & renduës ensuite au Chevalier par le Greffier, qui fera mention de cette lecture & de cet enregistrement sur

Avril 1693.

D

4 M E R C U R E

le^s Provisions sans frais. Les Chevaliers & Commandeurs qui auront obtenu des Lettres du Roy pour monter aux places de Commandeurs & de Grands Croix , les presenteront ou feront presenter pareillement à la mesme Assemblée , où après semblable lecture , l'enregistrement s'en fera aussi sans frais , & sans qu'ils soient obligez de prêter un nouveau serment. Tous les Grands-Croix , Commandeurs , & Chevaliers qui ne seront retenus par aucun legitime empêchement , soit de maladie , soit d'absence pour le service du Roy , seront obligez de se rendre tous les ans auprès de sa personne, le jour & Feste de Saint Louis, pour l'accompagner à la Messe qui sera celebrée dans la Cha-

pelle du Palais où sa Majesté sera, & qu'ils entendront devotement, pour demander à Dieu qu'il luy plaise de répandre ses benedictions sur Elle, sur la Maison Royale, & sur l'Etat. L'aprèsdinee de ce même jour, on tiendra une Assemblée de l'Ordre dans un des appartemens du même Palais, où les Grands Croix, Commandeurs & Chevaliers qui auront assisté à la Messe le matin, seront obligez de se trouver. Quand le Roy n'y pourra estre present non plus qu'aux autres Assemblées que Sa Majesté jugera à propos de convoquer extraordinairement, Monseigneur le Dauphin, & en son absence les Princes du Sang, qui auront esté faits Chevaliers de cet Ordre, les Maréchaux de Fran-

ce , l'Amiral de France , & le
general des Galeres , y preside-
ront selon leur rang , & à leur
defaut , le plus ancien grand
Croix , Commandeur ou Che-
valier de ceux qui se trouve-
ront dans cette Assemblée du
jour de Saint Louis , en laquel-
le on élira tous les ans à la plu-
ralité des suffrages deux grands
Croix , quatre Commandeurs ,
& six Chevaliers , pour pren-
dre soin des affaires communes
de l'Ordre , pendant l'année
qui commencera le même
jour. Ceux qui sortiront de
Charge , seront obligez de fai-
re dans cette même Assemblée
le rapport de leur gestion , pen-
dant le cours de l'année prece-
dente. Il y aura trois Officiers
dans l'Ordre de Saint Louis ,
qui seront aussi choisis & pour-

veus par Sa Majesté. Ces Officiers, qui seront un Tresorier, un greffier & un Huissier, ne recevront point l'accolade. Ils pourront seulement porter la Croix d'or, comme les simples Chevaliers.

Le Roy a doté l'Ordre de Saint Louis de trois cens mille livres de rente, en biens & revenus purement temporels, destinez à cet effet, & cette somme doit estre remise tous les ans entre les mains du Tresorier, qui la payera & distribuera suivant les deux états que Sa Majesté arresterá au commencement de chaque année, l'un pour les Officiers des Troupes de terre, qui sera signé par le Secrétaire d'Etat, ayant le département de la Guerre, & l'autre pour les Officiers de

la Marine & des Galeres , que
signera le Secretaire d'Etat ,
ayant le departement de la Ma-
rine , & des Galeres. La distri-
bution de cette somme de trois
cens mille livres se fera de cette
sorte.

Aux huit Grands Croix ,
chacun 6000 l.

A huit Commandeurs ,
chacun. 4000 l.

Aux seize autres Comman-
deurs , chacun 3000 l.

A vingt-quatre Chevaliers ,
chacun 2000 l.

A vingt-quatre autres Che-
valiers , chacun 1500 l.

A quarante huit autres Che-
valiers , chacun 1000 l.

A trente deux autres Che-
valiers , chacun 800 l.

Au Tresorier 4000 l.

Au Greffier 3000 l.

A l'Huissier 1400 l.

Toutes ces sommes montent à celle de deux cens quatre vingt quatorze mille livres, dont le payement sera fait par le Tresorier de six mois en six mois aux Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers, & ne pourront être saisies pour quelque cause que ce soit. Les six mille livres restant seront pour les Croix & autres dépenses imprévûës, & l'employ ne pourra s'en faire que par les ordres de Sa Majesté. Si quelque Grand-Croix, Commandeur, ou Chevalier contrevient à quelqu'une des obligations de son serment, ou s'il commet quelque crime emportant peine afflictive ou infamie, il sera privé & dégradé de l'Ordre. L'Edit qui en porte

la Creation, fut enregistre au Parlement le 10. de ce mois.

Si l'amour se fait souvent condamner par les fâcheux effets qu'il produit, on n'en doit rien craindre quand il est fondé sur beaucoup d'estime, & qu'il prend pour regle les conseils de la raison. Un jeune Marquis, d'une naissance des plus distinguées, & que les grands biens qui luy étoient assurez après la mort de son Pere, pouvoient faire parvenir à tous les emplois qui sont capables de flater l'ambition, fut mené un jour chez une Dame, où le commerce du jeu attiroit toujours assez bonne compagnie. Elle n'étoit que de gens choisis, & de la maniere que les choses se passoient, on peut dire que sa maison estoit une

école d'honnesteté & de politesse. Comme la Dame avoit peu de bien, ces petites assemblées luy estoient avantageuses, puis qu'elle en tiroit d'assez grands-profits pour vivre commodement, & sans avoir besoin de personne. Avant que les tables pour le jeu se pussent trouver remplies, on jouissoit du plaisir d'une agreable conversation, & si la Dame y brilloit par son esprit, une aimable Fille qu'elle avoit faisoit admirer sa sagesse & sa conduite. Elle parloit peu, parce qu'elle étoit persuadée que la retenue est ce qui convient le mieux à une jeune personne; mais quand quelqu'un luy adressoit le discours, ce qui arrivoit assez ordinairement, toutes les réponses estoient vi-

D 1

ves , & le tour aisé qu'elle leur
 donnoit, faisoit aisément con-
 noître que le silence qu'elle
 affectoit de garder, estoit un
 effet de sa modestie. Quoy qu'
 elle n'eust pas les traits regu-
 liers à les examiner tous sepa-
 rément, il en résultoit un je
 ne sçay quoy qui faisoit les
 yeux & le cœur , & qui l'em-
 portoit de beaucoup sur sa
 beauté. Elle chantoit d'ailleurs
 agréablement, & jouoit du Lut
 & du Claveffin d'une manière
 touchante. C'estoient de grands
 charmes pour beaucoup de jeu-
 nes gens qui estoient recens
 dans cette maison. Cependant
 cette aimable Fille s'observoit
 si bien, que les douceurs les
 plus recherchées qu'ils luy di-
 soient, n'avoient rien qui l'en-
 testât. Ils estoient tous écoulez

de la même sorte, & quoy qu'elle les traitast fort civilement, il n'y en avoit aucun qui fust en droit de s'imaginer qu'il l'emportast sur les Concurrrens. Le jeune marquis ne put résister longtemps à tant de mérite. Il sentit son cœur touché, & après beaucoup de soins rendus sans se déclarer, il trouva enfin l'occasion d'expliquer ses sentimens. La Belle qui estoit presque sans bien, & d'une naissance fort au dessous de la sienne, quoy que de bonne Famille, luy répondit fort obligeamment, & d'un air modeste, qu'ayant remarqué en luy les plus belles qualitez qu'on püst souhaiter dans un honneste homme, elle recevroit avec plaisir les marques d'estime qu'il luy donnoit par sa declaration.

si elle pouvoit oublier ce qu'il estoit , mais que l'inégalité que la fortune avoit mise entre eux , luy faisant envisager que l'attachement qu'il prendroit pour elle ne pourroit servir qu'à donner lieu à de mauvais contes , elle le prioit de s'abstenir de la voir , ou d'étouffer ce qu'elle avoit mis malgré elle dans son cœur , s'il étoit vray qu'il l'aimât autant qu'il vouloit le faire croire. Une si sage réponse ne fit qu'enflâmer plus fortement le jeune Marquis. Cette résistance piqua ses desirs , & l'obstacle qu'elle voulut mettre à sa passion le fit s'attacher avec plus d'ardeur à luy en donner des marques. Tout ce qu'il tenta fut inutile. Le soin qu'elle prenoit d'éviter qu'il n'eût

avec elle aucun entretien particulier , luy laissoit à peine le plaisir de luy découvrir par ses regards , combien il étoit vivement touché. Si - tôt qu'il les tenoit attachez sur elle , comme elle y voyoit beaucoup d'amour , elle détournoit ou baissoit la vûë de peur de les enhardir à luy dire trop , & hors l'incivilité qui n'étoit pas de son caractère, elle employoit tout pour le guerir. Le jeune Marquis, se trouvant charmé de plus en plus, suivit les mouvemens de son cœur, & prit enfin une résolution , qui luy devoit assurer l'heureux triomphe où il aspirait. Ce fut de s'adresser à la Mere. Il demanda à l'entretenir , & après luy avoir exagéré sa passion pour la Fille , il se plaignit de l'ou-

trage qu'elle luy faisoit en refusant d'accepter ses soins, comme s'il avoit des sentimens qui fussent contre sa gloire. Il luy protesta qu'il n'avoit eu en l'aimant que des vûës tres-legitimes, & pour l'en convaincre, il s'offrit de l'épouser, si l'on vouloit bien tenir le Mariage secret. La condition étoit indispensable pour luy, à cause qu'il dépendoit d'un Pere puissant & imperieux, qui non seulement ne luy accorderoit point son consentement s'il le demandoit, mais qui obtiendrait des ordres pour l'éloigner, & le mettroit dans l'impossibilité d'exécuter son dessein. La Mere éblouie des avantages d'une si haute alliance, entra dans les raisons du Marquis, & consentant

avec joye à la proposition qu'il luy faisoit, elle luy promit de menager si bien l'esprit de sa Fille, qu'il trouveroit dans son cœur les sentimens qu'il y souhaitoit. En effet, elle se servit de toute son éloquence, pour luy faire voir que ce seroit estre ennemie de son bonheur, que de balancer un seul moment sur une affaire qui luy devoit estre si avantageuse; mais la Belle qui vouloir peser les choses, & qui n'alloit pas si viste qu'elle, luy demanda quelques jours pour y penser. Cependant la Mere qui appuyoit fortement le jeune Marquis, luy facilita l'occasion de s'expliquer pleinement avec sa Fille, & de luy dire luy-même ce qu'il vouloit faire en sa faveur. La Belle n'épargna

point la force des termes pour luy en marquer sa reconnoissance , mais quant au Mariage secret , il fut impossible de l'y faire consentir. Outre qu'il n'avoit point l'age que les Loix demandent , elle luy dit , que l'épousant seulement par la violence d'une passion dont il ne pouvoit estre le Maistre , il seroit presque impossible que quand il auroit ouvert les yeux sur les avantages qu'elle luy auroit fait perdre , il ne se repentist en fort peu de temps de s'y estre abandonné , & que de l'humeur dont le Ciel l'avoit fait naistre , ce repentir suffiroit pour ne luy laisser aucun repos. Elle ajousta à cela que le Mariage qu'on luy proposoit de faire secretiement , pourroit avoir de certaines suites qui l'expo-

seroient à des bruits fâcheux, dont la seule idée l'épouvan-
toit , & que comme pour les
arrêter il ne luy seroit pas per-
mis de faire connoître la veri-
té, cette contrainte luy osteroit
toute la douceur qu'elle trou-
veroit à posséder le cœur du
Marquis , si elle pouvoit en
être aimée fans mystere. La
Mere eut beau chercher des
raisons pour combattre ses scru-
pules, la Belle demeura ferme
dans sa resolution , & quoy
que le jeune Marquis luy fît
paroître un vray desespoir de
ce que ses sentimens d'estime,
de respect & de tendresse
estoiient si mal reconnus, tout
ce qu'il pût obtenir , ce fut
qu'il seroit non seulement du
nombre de ses Amis, mais son
Amy de distinction, s'il vouloit

bien luy promettre qu'il supprimerait à l'avenir tout ce qui pouvoit sentir l'amour. La loy étoit dure , mais il s'y fallut accommoder. Ses manieres aussi tendres que soumises le rendirent digne de toute sa confiance, & ce luy étoit quelque consolation dans ce que la severité de sa vertu luy faisoit souffrir , de remarquer qu'elle prenoit plaisir à le voir. Quand quelquefois il s'échapoit à luy dire quelque chose de trop vif & de trop passionné , il craignoit si fort de luy déplaire, qu'elle n'avoit besoin que d'un regard un peu fier pour le faire rentrer dans les bornes qu'elle luy avoit prescrites. Si cette contrainte n'affoiblissoit point les sentimens qu'il avoit pour elle, peut-être se flattoit-

il que le temps y apporteroit du changement, mais ce qui arriva trois ou quatre mois après, ne luy permit plus de l'esperer. Il y avoit une vieille haine entre sa Famille & celle d'un Gentilhomme qui avoit été causée par des differens, qu'avoient suscitez des terres voisines, & mêlées en quelque façon l'une dans l'autre. Ces differens avoient fait souvent répandre du sang, & on avoit inutilement cherché jusque là à remedier à ces desordres. Des Amis communs qui s'interessoient à les finir, n'en purent trouver d'autre moyen que celui d'un Mariage. Le Gentilhomme avoit une Fille fort bien faite, & qui étant la seule heritiere étoit un Party tres-considerable. On proposa de la

marier au jeune Marquis , & son Pere ayant donné les mains à la chose , le Gentilhomme se laissa gagner. Il n'y avoit rien de mieux assorty , soit pour le bien, soit pour la naissance. On prevenoit par là les malheurs qui étoient à craindre si la Demoiselle prenoit une autre alliance , puis que les Enfans qui en naistroient, pourroient perpetuer la division qui n'avoit déjà que trop duré. Ainsi on donna parole de part & d'autre , & ce fut un coup de foudre pour le Marquis, qui ne pouvoit se résoudre à la tenir. Quoy que l'on gardât assez le secret sur la résistance qu'il y apporta, la Belle en fut avertie, & ce qu'on n'auroit peut-être pas attendu d'elle , l'affaire luy parut si importante, qu'elle en-

reprit de la faire réussir. Après avoir représenté au jeune Marquis toutes les raisons qui le devoient obliger à n'y être pas contraire, soit pour sa fortune & son établissement, soit parce qu'elle luy ôtoit des Ennemis qui pouvoient luy attirer de fort grands malheurs, elle luy dit qu'il y alloit de sa gloire à elle-même qu'il n'y mist aucun obstacle, puisque s'il osoit s'obstiner à un refus, on l'imputerait à la passion qu'on croyoit qu'il eût pour elle, ce qui feroit éclat dans le monde, & luy seroit défavantageux. Tout ce qu'il luy allegua pour obtenir qu'elle luy laissât la liberté de demeurer maître de luy-même, ne servit de rien. Elle resta toujours ferme à dire qu'elle devoit rendre compte de

sa conduite au public, & que s'il continuoit à s'opposer à un Mariage qu'il devoit luy-même rechercher, le seul party qu'elle avoit à prendre c'étoit de cesser entierement de le voir, afin qu'on ne la pût rendre responsable de l'injuste entêtement qui le faisoit résister à ce qui devoit réconcilier deux Maisons considerables. Elle parla si absolument, que le Marquis ne doutant point de sa fermeté s'il falloit qu'elle entreprît d'exécuter sa menace, fut contraint de luy promettre qu'il tâcheroit de se vaincre pour la satisfaire. Elle avoit trop de droiture dans ses sentimens, pour se contenter de cette promesse. Elle en voulut voir l'effet, & ne luy laissa aucun repos jusqu'à ce qu'elle

eust appris qu'il avoit signé le traité qui assoupissoit la vieille querelle. La joye en fut grande dans les deux Familles, & les complimens de conjoüissance y étoient reçûs de toutes parts, quand la mort du Pere du jeune Marquis interrompit les apprêts qu'on faisoit déjà pour le mariage. Cet Amant charmé des manieres genereuses de la Belle, ne put se voir maistre de ses volonteze sans reprendre tout l'amour qu'elle avoit voulu qu'il étouffast. Il s'en expliqua avec la Mere, à qui il ne cacha point qu'il étoit résolu de rompre l'engagement où il s'étoit mis, pour se donner entiere-ment à sa Fille. La Belle n'eut pas plustost sceu cet emportement de sa passion, qu'elle prit l'air fier qui luy estoit naturel,

& luy demanda avec hauteur par où elle pouvoit avoir mérité, qu'il luy crût l'ame assez basse pour pouvoir souffrir, non seulement qu'il manquast pour elle à son honneur en manquant à sa parole, mais qu'il exposast au juste ressentiment d'un Ennemy, qui ayant déjà le cœur remply d'une vieille haine, chercheroit à se venger de toutes manieres de l'affront qu'il luy feroit par cette rupture. Il eut beau dire qu'il regardoit le plaisir de luy marquer sa tendresse preferablement à toutes choses, elle persista toujours à le refuser pour son Amant, & luy dit mesme avec assez de colere, qu'elle renonçoit à estre de ses Amies s'il ne se montroit digne de son amitié, en se mettant au dessus
des

des foibleſſes de l'amour. Ce differend ne finit qu'après qu'il l'eut aſſurée qu'il acheveroit le mariage. Il ſe recula ſeulement d'un mois, pour avoir le temps de terminer les affaires que luy avoit ſuſcitées le changement d'état où il ſe trouvoit. Cependant il continuoit à voir la Belle ſur le même pied d'Ammy, & ſe ſouvenant d'avoir entendu dire à la Mere, que l'appartement qu'elle occupoit ne luy plaiſoit pas, il luy dit qu'il en ſçavoit un où il croyoit qu'elle ſeroit logée plus commodément. Il ſe chargea du ſoin de l'examiner, & la mena quinze jours après dans une maiſon, où il y avoit & pour elle & pour ſa Fille tout ce qui pouvoit les accommoder. Elles admirerēt l'une & l'autre la beau-

Avril 1693.

E

té & la propreté des meubles
 de ceux qui quitoient cette
 maison , & ce qui deut les sur-
 prendre , c'est que tout y étoit
 neuf. Il les tira de cette surpri-
 se, en leur disant que ces meu-
 bles étoient de l'appartement,
 & que puis qu'on le privoit du
 plaisir de passer la vie avec la
 Belle , on ne devoit pas luy
 oster celuy de luy donner par
 un present de cette nature une
 foible marque de la parfaite
 estime qu'il avoit pour elle. Il
 leur dit cela dans un Cabinet
 où il y avoit une grande ar-
 moire fort propre, qu'il ouvrit,
 Elle étoit pleine d'Etoffes de
 toute sorte, de Linge, de Den-
 telles, & de tout ce qui peut
 être à l'usage d'une Fille , &
 après avoir regardé la Belle
 comme pour la conjurer de ne



GALANT.



les refuser pas , il en tira un Contrat d'une somme fort considerable qu'il avoit fait faire à son profit , & qu'il remit entre les mains de sa Mere. Le Marquis estoit si riche , que cette dépense, quoy que grande pour un autre , ne pouvoit l'incommoder. La Belle n'avoit presque point d'autre bien que son merite , & sa conduite avec luy avoit toujours esté si sage & si reguliere , que n'ayant rien à se reprocher , elle pouvoit accepter sans honte ce qui devoit la mettre en estat de se plaindre moins des rigueurs de son pere. Je supprime les avances que donna la Mere à la generosité du jeune Marquis , & ne vous dis rien de l'embarras où se vit la Belle , qui ne put luy faire les remerciemens sans l'as-

sur s'ils avoient pû changer d'état l'un & l'autre, le connoissant comme elle faisoit, elle luy auroit fait voir qu'elle n'estoit pas moins genereuse que luy. Il avoit tout lieu d'en estre persuadé par le procedé qu'elle avoit eu dès la premiere declaration qu'il luy avoit faite, & qu'elle avoit depuis soutenu d'une maniere si noble & si desinteressée. Aussi luy jura-t-il mille fois qu'elle pouvoit faire fond sur luy toute sa vie, comme sur le plus sincere & le plus essentiel de tous ses Amis.

Le Nonce ayant oüy parler avec une vénération de l'Académie de Peinture & de Sculpture, établie par le Roy, & logée au Louvre, souhaita de la voir avec l'empressement qu'il a fait remarquer depuis qu'il est en

France, pour tout ce qui s'est trouvé digne de sa curiosité. Il y fut reçu au bas de l'escalier par M. Mignard, Directeur, qui estoit accompagné de plusieurs des principaux Officiers de l'Academie. On mena d'abord ce Prelat dans la Galerie d'Apollon, qui est remplie de quantité de Tableaux de prix qui appartiennent au Roy, Rien n'est plus beau que la sculpture de cette Galerie, n'y ayant pas un morceau de ferrurerie qui ne puisse passer pour un chef d'œuvre. Toute cette Galerie est de l'ordonnance de feu M. le Brun. On y voit quelques Tableaux de sa main dans le plafond, ainsi que des plus excellents Peintres de France & de *Calmar*, si fameux en Italie. M. le Nonce vit la grande Sale

d'Assemblée. Elle est ornée des chef-d'œuvres de ceux qui ont esté receus dans l'Academie , de sorte que l'on y voit des Tableaux sur tous les sujets qu'on se peut imaginer , & une infinité d'ouvrages de Sculpture , comme statues , bustes , & bas reliefs. La Sale du Conseil de l'Academie , est moins grande , & l'on n'y voit que des Portraits des principaux Academiciens , que ceux qui ont esté receus dans ce Corps ont esté obligez de faire avant que d'y estre admis , pour donner des marques de leur capacité sur ce genre de Peinture. M. le Nonce fut aussi mené dans les Ecoles de Geometrie , Perspective , Anatomie & de Dessin , qui sont toutes dans la même Academie , & entretenues par

le Roy. Ce Prelat donna mille loüanges à tant de belles choses , admira la grandeur & lamagnificence de Sa Majesté , ainsi que son bon goust pour les Arts , & sa liberalité pour lesfaire fleurir , & fut reconduit par les mesmes personnes qui l'avoient esté recevoir , & qui furent encore accompagnées d'un plus grand nombre.

Le Dimanche 5. de ce mois Mademoiselle , Anne Marie Louise d'Orleans, Duchesse de Montpensier , mourut au Palais d'Orleans dans sa soixante sixième année. Je vous parlay amplement le mois passé de sa maladie , qui a duré trois semaines. Pendant ce temps on a fait pour la guerir tout ce que la Medecine estoit capable de faire , mais il y a des sortes de

maux contre lesquels il est inutile , & qu'elle ne peut même deviner. Tel a esté ce-
luy de cette Princesse qui
est morte d'une pierre dans
l'Vretere. Le Roy, & toute la
Cour la sont venus consoler
dans ses souffrances. Monsieur
n'a pas manqué un jour à la
voir , & Madame ne l'a pres-
que point quittée , l'un & l'au-
tre luy faisant prendre souvent,
& luy donnant eux-mêmes
tout ce qui étoit nécessaire
pour la faire vivre & pour la
mettre en estat de recouvrer sa
santé. Cette Princesse estant
generalement aimée, la foule
estoit extraordinaire dans son
Palais pour sçavoir s'il n'y a-
voit point d'amendement , &
une infinité de Personnes du
premier rang , & d'un moïn-

dre , y envoyoient tous les jours. Elle a esté assistée au Spirituel avec tous le soin qu'elle pouvoit souhaiter , M. le Curé de S. Severin l'ayant veuë tres souvent, ainsi que le Pere Bourdalouë, Jesuite. Quoy que le Palais de Luxembourg soit situé sur la Paroisse de Saint Sulpice , elle avoit obtenu que Saint Severin seroit sa Paroisse , à cause que celui qui en étoit Curé , luy servoit de Directeur depuis un fort grand nombre d'années. Elle est morte après avoir reçu tous ses Sacremens avec une entière résignation , & des sentimens de pieté fort édifiants. Son Testament a esté trouvé après sa mort. Il est olographe , & en ces termes.

E. S.

AU NOM DU PERE
ET DU FILS, ET DU
S. ESPRIT.

NOUS, Anne - Marie -
Louise d'Orleans, par la gra-
ce de Dieu Princesse de Dombes,
Fille ainée de feu Monsieur, Fils
de France, Duc d'Orleans; Desi-
rant mettre ordre à mes affaires
temporelles, pour n'estre occupée à
l'avenir que de celle de mon salut,
je dispose de mes biens ainsi qu'il
s'ensuit.

Je donne aux Carmelites de S.
Denis, dix mille livres.

Aux Augustins de S. Fargeau,
dix mille livres, qu'ils employe-
ront en fondations pour la subsi-
stance de la Maison.

A l'Hôpital de S. Fargeau,
dix mille livres, qu'on mettra en

fond pour la subsistance des Malades. Cet Hôpital est servi par des Sœurs de la Congregation de la Charité, dont la principale Maison est à Paris, Paroisse S. Laurent.

A l'Hôpital des Malades de la Ville-d'Eu, dix mille livres, qu'on mettra aussi en fond pour augmenter des lits, & pour une Salle pour les Femmes que je prétens faire bastir, en cas qu'elle ne le soit pas de mon vivant, & pareille somme pour le bastiment.

Aux Carmelites de Trevaux, dix mille livres, pour subvenir à leurs besoins, & autant aux Ursulines du même lieu, pour achever leur maison, si elle n'est pas faite de mon vivant.

Je donne à l'Hôpital general de la Ville-d'Eu, trois mille livres de rente, afin qu'on l'acheve, en cas

qu'il ne soit pas fait de mon vivant.

Je donne à la Maison des Sœurs de la Congregation de la Charité que j'ay établie en la Ville-d'Eu, quatre mille livres de rente, afin qu'on acheve la Maison, si elle n'est pas faite de mon vivant.

Je veux que l'on donne à mes Domestiques leurs gages & leur nourriture de toute l'année en argent, & le prix de leurs Charrettes à ceux qui en ont acheté, & leur valeur à ceux qui ne les ont pas achetées.

A chacune de mes Filles, vingt mille livres.

A chacune de mes Femmes, douze mille livres.

Je veux que l'on paye la pension de mes Filles, & des autres que je paye ailleurs, qui est en Espagne, & qu'on donne

à mes Pages chacun mille livres ,
à mes Valets de pied quinze cens
liv. à mon Cocher deux mille livres ;
aux autres quinze cens livres , au-
tant aux Postillon , aux Suisses &
aux Palfreniers , six cens livres à
chacun , autant aux Garçons d'Office
& aux Porteurs de Chaise. Cette
somme se prendra sur les quatre cens
mille francs que j'ay à prendre sur
le Palais de Luxembourg , d'Or-
leans , dont la maison , & tous les
biens de ma Sœur de Guise sont char-
gés & responsables par la Trans-
action que nous avons passée ensem-
ble , & mes Pierreries & meubles ,
sicette somme ne suffit pas.

Je donne ma maison de Choisy à
Monseigneur le Dauphin , & du
surplus de mes meubles & immen-
bles , & Pierreries , je fais mon
vow universel Monsieur
de France , Duc d'Orleans ,

110 MERCURE

dont j'ay l'honneur d'estre Cousine
Germaine, & qui me fait celuy de
me témoigner beaucoup d'amitié.
Dans le legat universel seront com-
prises les parts & portions dont je
peux disposer, & toutes les Sei-
gneuries, Comtez, & autres im-
meubles qui m'appartiennent.

Je révoque tous les Testamens que
j'ay cy-devant faits, nonobstant les
clauses déroatoires que je pourrois
y avoir mises, desquelles ne me sou-
venant pas, je ne les puis expresse-
ment révoquer; mais j'entens les
annuller par cette clause generale,
& mon intention est que tous les
Testamens antérieurs à celuy-cy de-
meurent nuls & sans effet, valant
que celuy seul ait son effet, que j'ay
leu, relu, & approuvé en tout son
contenu. Fait à Choisy ce 27. de Fé-
vrier mil six cens quatre-vingt-cinq.
Anne - Marie - Louise d'Or-
leans.

GALANT. III

Ne pouvant trouver personne plus propre pour executer mon present Testament que M. de Harlay, Procureur General du Parlement de Paris, & connoissant sa probité, son merite & sa capacité, l'affection que sa personne, & tous ses Ancestres ont toujours eue pour la Maison Royale, & pour moy en particulier, je le prie de se vouloir donner cette peine. & de recevoir un Diamant brillant de douze mille livres, que je luy laisse pour se souvenir de moy. J'approuve les ratifications.

A M. L. D.

Vous remarquerez que ce Testament étant fait il y a huit ans, M. de Harlay, alors Procureur General du Parlement de Paris, en est devenu premier President, & que M. le

Comte de Charny , dont il est parlé, est mort depuis ce tems-là. Pendant que le Corps de cette Princesse est demeuré exposé sur un lit de parade, les Peres Feuillans ont psalmodié autour, comme ils ont accoutumé de faire à la mort de tous les Princes & de toutes les Princesses de la Maison Royale. L'on a dit continuellement des Messes dans le lieu où il étoit exposé, & toute la Cour & toute la ville ont esté luy jetter de l'Eau benite, ce qui a esté fait en ceremonie par leurs Alteesses Royales Monsieur & Madame, Monsieur le Duc de Chartres, Madame la Duchesse de Chartres, & Mademoiselle. Madame la Grande Duchesse de Toscane, & Madame de Guise, Sœurs de la

Princesse , se sont acquitées du même devoir , aussi bien que Monsieur le Prince , Monsieur le Duc , Madame la Duchesse , Madame la Princesse de Conti Douairiere , Monsieur le Prince & Madame la Princesse de Conti , Mademoiselle de Condé , Monsieur le Duc & Madame la Duchesse du Maine , & Monsieur le Comte de Toulouse. Ils furent receus par M. des Granges , Maître des Ceremonies , par les Herauts d'Armes , & par les Officiers & Dames d'honneur de la Princesse défunte. Le Samedi 11. de ce même mois , on fit la ceremonie de porter son Cœur au Val de Grace. Ce fut M. l'Abbé de Combray , son premier Aumonier , qu'il le presenta , Mademoiselle

maux contre lesquels il est inutile , & qu'elle ne peut même deviner. Tel a esté celuy de cette Princesse qui est morte d'une pierre dans l'Vretere. Le Roy, & toute la Cour la sont venus consoler dans ses souffrances. Monsieur n'a pas manqué un jour à la voir , & Madame ne l'a presque point quittée , l'un & l'autre luy faisant prendre souvent, & luy donnant eux-mêmes tout ce qui étoit nécessaire pour la faire vivre & pour la mettre en estat de recouvrer sa santé. Cette Princesse estant généralement aimée, la foule estoit extraordinaire dans son Palais pour sçavoir s'il n'y avoit point d'amendement , & une infinité de Personnes du premier rang , & d'un moin.

dre , y envoyoient tous les jours. Elle a esté assistée au Spirituel avec tous le soin qu'elle pouvoit souhaiter , M. le Curé de S. Severin l'ayant veuë tres souvent, ainsi que le Pere Bourdalouë, Jesuite. Quoy que le Palais de Luxembourg soit situé sur la Paroisse de Saint Sulpice , elle avoit obtenu que Saint Severin seroit sa Paroisse , à cause que celui qui en étoit Curé , luy servoit de Directeur depuis un fort grand nombre d'années. Elle est morte après avoir reçu tous ses Sacremens avec une entière résignation , & des sentimens de pieté fort édifiants. Son Testament a esté trouvé après sa mort. Il est olographe , & en ces termes.

E. S.

AU NOM DU PERE
ET DU FILS, ET DU
S. ESPRIT.

NOUS, Anne - Marie -
Louise d'Orleans, par la gra-
ce de Dieu Princesse de Dombes,
Fille ainée de feu Monsieur, Fils
de France, Duc d'Orleans; Desi-
rant mettre ordre à mes affaires
temporelles, par n'estre occupée à
l'avenir que de celle de mon salut,
je dispose de mes biens ainsi qu'il
s'ensuit.

Je donne aux Carmelites de S.
Denis, dix mille livres.

Aux Augustins de S. Fargeau,
dix mille livres, qu'ils employe-
ront en fondations pour la subsi-
stance de la Maison.

A l'Hôpital de S. Fargeau,
dix mille livres, qu'on mettra en

fond pour la subsistance des Malades. Cet Hôpital est servi par des Sœurs de la Congregation de la Charité, dont la principale Maison est à Paris, Paroisse S. Laurent.

A l'Hôpital des Malades de la Ville-d'Eu, dix mille livres, qu'on mettra aussi en fond pour augmenter des lits, & pour une Salle pour les Femmes que je prétens faire bastir, en cas qu'elle ne le soit pas de mon vivant, & pareille somme pour le bastiment.

Aux Carmelites de Trevaux, dix mille livres, pour subvenir à leurs besoins, & autant aux Ursulines du même lieu, pour achever leur maison, si elle n'est pas faite de mon vivant.

Je donne à l'Hôpital general de la Ville-d'Eu, trois mille livres de rente, afin qu'on l'acheve, en cas

qu'il ne soit pas fait de mon vivant.

Je donne à la Maison des Sœurs de la Congregation de la Charité que j'ay établie en la Ville-d'Eu, quatre mille livres de rente, afin qu'on achève la Maison, si elle n'est pas faite de mon vivant.

Je veux que l'on donne à mes Domestiques leurs gages & leur nourriture de toute l'année en argent, & le prix de leurs Charges à ceux qui en ont acheté, & la valeur à ceux qui ne les ont pas achetées.

A chacune de mes Filles, vingt mille livres.

A chacune de mes Femmes, douze mille livres.

Je veux que l'on paye la pension de trois mille livres que je paye au Comte de Charney, qui est en Espagne, tant qu'il vivra. Qu'on donne

à mes Pages chacun mille livres ,
 à mes Valets de pied quinze cens
 liv. à mon Cocher deux mille livres ;
 aux autres quinze cens livres ; au-
 tant aux Postillon , aux Suisses &
 aux Palfreniers , six cens livres à
 chacun , autant aux Garçons d'Office
 & aux Porteurs de Chaise. Cette
 somme se prendra sur les quatre cens
 mille francs que j'ay à prendre sur
 le Palais de Luxembourg , d'Or-
 leans , dont la maison , & tous les
 biens de ma Sœur de Guise sont char-
 gez & responsables par la Trans-
 action que nous avons passée ensem-
 ble , & mes Pierreries & meubles ,
 si cette somme ne suffit pas.

Je donne ma maison de Choisy à
 Monseigneur le Dauphin , & du
 surplus de mes meubles & immeu-
 bles , & Pierreries , je fais mon
 Legataire universel Monsieur
 Philippe de France , Duc d'Orleans.

dont j'ay l'honneur d'estre Cousine Germaine, & qui me fait celuy de me témoigner beaucoup d'amitié. Dans le legat universel seront comprises les parts & portions dont je peux disposer, & toutes les Seigneuries, Comtez, & autres immeubles qui m'appartiennent.

Je révoque tous les Testamens que j'ay cy-devant faits, nonobstant les clauses déroatoires que je pourrois y avoir mises, desquelles ne me souvenant pas, je ne les puis expressement révoquer; mais j'entens les annuler par cette clause generale, & mon intention est que tous les Testamens antérieurs à celuy-cy demeurent nuls & sans effet, valant que celuy seul ait son effet, que j'ay leu, relu, & approuvé en tout son contenu. Fait à Choisy ce 27. de Février mil six cens quatre-vingt-cinq. Anne - Marie - Louise d'Orleans.

GALANT. III

Ne pouvant trouver personne plus propre pour executer mon present Testament que M. de Harlay, Procureur General du Parlement de Paris, & connoissant sa probité, son merite & sa capacité, l'affection que sa personne, & tous ses Ancestres ont toujours eue pour la Maison Royale, & pour moy en particulier, je le prie de se vouloir donner cette peine. & de recevoir un Diamant brillant de douze mille livres, que je luy laisse pour se souvenir de moy. J'approuve les ratifications.

A M. L. D.

Vous remarquerez que ce Testament étant fait il y a huit ans, M. de Harlay, alors Procureur General du Parlement de Paris, en est devenu premier President, & que M. le

Comte de Charny , dont il est parlé, est mort depuis ce tems-là. Pendant que le Corps de cette Princesse est demeuré exposé sur un lit de parade, les Peres Feuillans ont psalmodié autour, comme ils ont accoutumé de faire à la mort de tous les Princes & de toutes les Princesses de la Maison Royale. L'on a dit continuellement des Messes dans le lieu où il étoit exposé, & toute la Cour & toute la ville ont esté luy jetter de l'Eau benite, ce qui a esté fait en ceremonie par leurs Alteesses Royales Monsieur & Madame, Monsieur le Duc de Chartres, Madame la Duchesse de Chartres, & Mademoiselle, Madame la Grande Duchesse de Toscane, & Madame de Guise, Sœurs de la

Princesse , se sont acquitées du même devoir , aussi bien que Monsieur le Prince , Monsieur le Duc , Madame la Duchesse , Madame la Princesse de Conti Douairiere , Monsieur le Prince & Madame la Princesse de Conti , Mademoiselle de Condé , Monsieur le Duc & Madame la Duchesse du Maine , & Monsieur le Comte de Toulouse. Ils furent receus par M. des Granges , Maître des Ceremonies , par les Herauts d'Armes , & par les Officiers & Dames d'honneur de la Princesse défunte. Le Samedi 11. de ce même mois , on fit la ceremonie de porter son Cœur au Val de Grace. Ce fut M. l'Abbé de Combray , son premier Aumonier , qu'il presenta , Mademoiselle

faisant les honneurs du deuil. Il fut mis dans la Chapelle où est celuy de la Reine-Mere, de la Reine, & de plusieurs Princes & Princesses de la Maison Royale. On porta aussi les Entrailles en l'Eglise des Celestins, & elles y furent inhumées dans la Chapelle des Princes de la Maison d'Orleans.

Le 14. qui fut le dernier jour où on laissa le Corps exposé, M. l'Archevêque de Paris accompagné de son Clergé, alla aussi luy jetter de l'Eau-benite, & le même jour, sur les neuf heures du soir, le Corps fut mis sur un Chariot, couvert d'un grand poële de Velours blanc, croisé de Moire d'argent, & bordé d'hermine, & porté en l'Abbaye Royale de S. Denis. Les quatre coins de ce poële

étoient soutenus par quatre Aumoniers de la Princesse, & ils estoient à cheval. Il y avoit huit Chevaux au Chariot avec des housses de velours blanc, croisées aussi de Moire d'argent, & ceux du carrosse des Dames de sa Maison avoient de semblables housses. Le Chariot qui portoit le Corps estoit précédé de Pauvres vestus de gris; des Pages de la Princesse, & de ses Valets de pied avec des flambeaux de Cire blanche, & de tous ses Officiers, & suivi d'un grand nombre de Carrosses avec les Pages du Roy à Cheval, & ceux de Monsieur, ses Gardes & ses Suisses qui portoient tous aussi des flambeaux. M. l'Archevesque d'Auch presenta le Corps au Prieur de l'Abaye de S. Denis, qui re-

pondit au Discours de ce Prelat. C'estoit Madame la Duchesse de Chartres , qui faisoit ce jour-là les honneurs du deuil. Le Corps reposera dans cette Eglise , jusqu'à ce que tout soit prest pour la sepulture. Monsieur fait travailler à un Mausolée. Celuy qui feral'Oraison funebre , aura une ample matiere sur la pieté de cette Princesse. Cette pieté paroît par son Testament qui fait connoître qu'elle a fait plusieurs charitez pendant sa vie à divers Convents & Hôpitaux , s'attachant particulièrement à faire du bien aux derniers. Il n'y a point de charité plus utile. Je ne puis mieux vous marquer la grandeur de sa naissance, qu'en vous disant qu'elle avoit l'avantage d'être

GALANT. 117

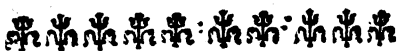
petite Fille de Henry IV. Niece du feu Roy , & Cousine Germaine de Sa Majesté. Elle étoit née le 29. May 1627. du premier Mariage de feu Monsieur, Gaston Jean-Baptiste de France, Duc d'Orleans, Oncle du Roy , avec Marie de Bourbon, Duchesse de Montpensier. Louis de Bourbon I. du nom, Prince de la Roche Sur Yon , second fils de Jean de Bourbon Comte de Vendôme , épousa Louise de Bourbon, Fille aînée de Gilbert de Bourbon, Comte de Montpensier, & de Claire de Gonzague de Mantoue, & il en eut Louis de Bourbon, II. du nom, Duc de Montpensier, Souverain de Dombes, Prince de la Roche Sur-Yon , qui de son Mariage avec Jaqueline de Longvic, Comtesse de Bar sur

Seine, laissa François de Bourbon , Duc de Montpensier. François fut marié à Renée d'Anjou , Marquise de Mezieres, Comtesse de Saint Fargeau, Fille unique & Heritiere de Nicolas d'Anjou , Marquis de Mezieres, Comte de S. Fargeau, & de Gabrielle de Marcül, qui le fit Pere d'Henry de Bourbon Duc de Mont-pensier. C'étoit le grand Pere Maternel de Mademoiselle d'Orleans qui vient de mourir. Il épousa Henriette Catherine , Duchesse de Joyeuse & Comtesse de Bouchage, Fille unique & Heritiere de Henry de Joyeuse, Comte de Bouchage, & de Catherine de la Valette, & il en eut Marie de Bourbon, Duchesse de Montpensier, de Chastelleraud & de Saint Fargeau, Souverai-

ne de Dombes, Princesse de la Roche sur Yon, qui fut mariée le 5. Aoust 1626. avec feu Monsieur, Gaston Jean Baptiste de France, Duc d'Orleans, & qui mourut le 4. de Juin 1627. sept jours après avoir accouché de Mademoiselle, Anne Marie Louise d'Orleans.

La Baguette de Lion fait plus de bruit que jamais, mais les sentimens des Sçavans sur ses operations sont plus differens qu'ils n'ont encore été, & il y a apparence que le public fera bien instruit & bien diverty par toutes les pieces qui se prepareront. Je croy que je ne finiray pas ma Lettre sans vous faire part de quelque chose de tres-surprenant sur ce sujet, & à quoy je suis persuadé que vous ne vous attendez pas,

après tout ce qui a été écrit sur cette matiere. Cependant je vous envoie un nouvel ouvrage qui la regarde.



L E T T R E

SUR LA PHYSIQUE
Occulte de la Baguette
Divinatoire.

M O N S I E U R ,

Je me suis bien imaginé que le Livre de M. de Vallemont seroit receu du Public avec empressement. La Baguette qu'on a employée à la découverte du Meurtrier de Lyon, est une nouveauté à quoy trop de monde prend interest, pour qu'un Ouvrage qui traite à fond de cette matiere, fust regardé avec indifference.

ference. D'ailleurs la belle Dissertation que ce même Auteur publia l'année dernière sur l'Aimant de Chartres, a donné lieu de croire que ce qu'il diroit sur la Baguette, seroit exact, & agreable. J'ay trouvé tout ce qu'il dit sur l'histoire de la Baguette assez bien recherché, & je ne doute point presentement que l'usage n'en ait esté connu des Anciens, quoy qu'ils ne s'en servissent peut-estre que pour la recherche des Tresors. Son système touchant le mouvement, & l'inclinaison de la Baguette sur les Eaux, sur les Metaux, & sur les Tresors cachez en terre, me paroist tres-naturel. A moins que de s'aveugler de gayeté de cœur, on n'y trouvera pas plus de Magie, que dans le mouvement, & l'inclinaison de la verge de fer aimantée, puis que c'est par le même mécanisme que ces

Avril 1693. F

mouvements, & ces inclinaisons se font. Aussi ne suis-je point de ces gens qui perchent le Diable sur la Baguette pour la faire incliner. Ceux qui sont de ce sentiment, disent assurément ce qu'ils n'entendent pas. Le Pere Mallebranche a fort bien reconnu dans sa Lettre au Pere le Brun, qu'il n'est pas possible de démontrer geometriquement que le Demon produise le mouvement de la Baguette. Il pourroit dire davantage, & assurer qu'on ne le peut pas même prouver physiquement. On m'a dit cependant qu'il y a un habile homme, qui fait un Livre exprès pour soutenir que le Diable imprime le mouvement de la Baguette. Nous verrons comment il s'y prendra. Ce n'est pas une petite affaire de montrer qu'une substance spirituelle, une substance qui n'est point étendue, puisse mettre un corps

en mouvement. Il faudra que cet Auteur consulte souvent ses cahiers de Theologie là-dessus, car il ne trouveroit pas son compte dans la Physique. En effet, comment se tireroit-il d'avec un Thysicien qui raisonneroit comme je vais faire? Je dis que le Diable ne peut pas produire de mouvement local, & qu'un corps ne peut estre remué que par un autre corps. Je le prouve ainsi en Philosophe Cartesien. Un corps n'est poussé, que parce qu'un autre corps, qui est en mouvement, fait effort pour continuer son chemin. C'est ce qu'il ne peut faire sans penetrer ce qu'il rencontre, ou sans le déplacer. Un corps ne peut point penetrer un autre corps, il faut donc qu'il le déplace, & qu'il le mette par consequent en mouvement, ce qui n'arriveroit pas s'il le pouvoit penetrer: car il continueroit son chemin com-

me s'il n'y avoit nul obstacle. Or puis que le Demon n'est point un corps, il n'a point cette impenetrabilité nécessaire pour rencontrer, & pousser un corps. Donc il ne peut pas luy imprimer de mouvement. Comme ces Messieurs, qui attribuent au Diable le mouvement de la Baguette, sont d'excellens Cartesiens, ils nous feroient plaisir de nous montrer comment ils répondroient à ce raisonnement en demeurant dans les bornes de la Physique. Ainsi le Pere Mallebranche auroit peut-estre encore mieux fait de dire sans tour & sans façon, qu'on ne peut démontrer ny geometriquement, ny même physiquement, que le Demon produise le mouvement de la Baguette. Or puis que nous ne devons point attendre de preuves geometriques ny physiques, nous serons apparemment

regalez de visions , & ceux qui nous les debiteront , ne manqueront pas de nous obliger à leur tenir compte de leur travail , & à se représenter , comme des gens lesquels rendent d'importans services à l'Eglise en se soutenant contre ce qu'ils appelleront des superstitions. Vous verrez que je devine assez juste. On aime à se donner du relief ; & rien n'en donne davantage que l'idée par laquelle on se regarde comme ayant le van à la main pour nettoyer l'Aire de l'Eglise , s'il m'est permis de me servir des termes de l'Ecriture. C'est avec raison que M. de Vallemont remarque , que s'il y a des Fourbes , qui font croire que la Baguette leur tourne sur les eaux , sur les métaux , &c. il ne faut pas pour cela conclure qu'elle ne tourne à personne. En effet , outre plusieurs Au-

teurs qu'il cite , qui avoient ce don de la nature , j'apprens qu'il se trouve à Paris des gens de qualité , des Ecclesiastiques , des Religieux , & plusieurs personnes d'une très grande probité , à qui la Baguette tourne. Pour moy , je trouve que ceux qui plaisantent là-dessus , & qui soutiennent que tout ce qu'on raconte de la Baguette n'est que chimeres , fourberies & fadaïses , ne sçavent ny ce qui est dans un très-grand nombre de Livres anciens & modernes , ny ce qui se pratique en mille endroits de l'Europe. Il se trouvera par tout des gens , qui ont si certainement ce don , que nos incredules auront souvent le chagrin de reconnoître , que quand on n'est pas sçavant ny par les livres , ny par l'experience du monde , il ne faut pas estre si décisif , & qu'en voulant se faire l'hon-

neur de passer pour esprit fort, on risque quelquefois de perdre le mérite d'esprit raisonnable. Cependant on ne sçauroit trop peser ce que M. de Vallemont dit touchant la disposition qu'il faut avoir, pour estre sensible à l'action des écoulemens, qui sont répandus dans l'air, afin de pouvoir se servir de la Baguette. Il declare que cette situation qu'il décrit, & où il faut estre pour reüssir, est très-rare, & même très-facile à perdre par une légère indisposition, ou par quelque émotion subite & vehemente, ce qui fait qu'il se trouve peu de gens à qui la Baguette tourne, & que dans ce petit nombre, plusieurs se tromperont quelquefois dans la pratique, s'ils n'y apportent pas une grande attention. Ainsi ceux qui sont surpris que le Paysan de Daufine se soit trompé, s'il est vray ce

qu'on affecte d'en publier, marquent qu'ils se sont formé une idée de la Baguette, fausse & indigne de personnes qui veulent se piquer de philosopher; car enfin il est evident qu'un Villageois tres-ignorant, & qui ne sçait pas dans quelle disposition il doit estre pour operer avec sa Baguette, peut se tromper facilement; & il n'est pas étrange qu'il ne puisse pas demesler comment il se trompe; pourquoy son talent devient comme en syncope, pourquoy sa Baguette est quelquefois immobile entre ses mains, & pourquoy il est luy mesme quelquefois insensible aux impressions des corpuscules épars dans l'air. En vérité, prendre de là occasion de le decrier, ce n'est pas montrer qu'il est un fourbe, mais c'est prouver qu'on raisonne mal. Comme c'est par une fatale & inévitable nécessité que

le corps humain s'altère & deperit incessamment, il est pareillement necessaire que ce Villageois experimente ces mesmes alterations en son corps; & qu'il soit par consequent quelque-fois beaucoup, & quelque fois point du tout sensible aux actions des estoulemens qui se destachent de tous les corps. C'est par ces admirables principes que l'Auteur de la Physique occulte demontre, que Jacques Aymar peut fort bien reüssir dans quelques circonstances, & qu'il ne ferait rien qui vaille dans d'autres. Enfin quoy qu'il en soit, M. de Vallemont en publiant sa Physique sur la Baguette, à exécution de dessein, que Mrs de l'Academie Royale d'Angleterre avoient pris d'en traiter par rapport aux utilitez qu'on en peut tirer pour la recherche des Metaux & des Minieres. C'est ce qu'il montre dans

sa Preface, où il cite les actes Philosophiques de Londres du mois de Novembre 1666. pag. 344. qui contiennent cent articles que M. Boyle avoit dressé pour tout ce qui concerne les Minieres, & dont voyez le dixhuitième pour la Baguette: Utrum Virgula Divinatoria, adhibeatur ad investigationem venarum propositarum fodinarum. Et si sic; quo id fiat successus
En voila assez pour cette fois. Je suis tout à vous.

Le Parlement de Dombes, qui a droit de tenir le Siege dans le Palais de Lyon le Mercredi de chaque Semaine, entra le 15. de ce mois, en robes rouges, & à l'Audience le Procureur General demanda que S.A.R. Mademoiselle de Montpensier, étant morte, Monsieur

le Duc du Maine fût mis en possession de cette Principauté & de ses dépendances, en vertu de la donation qui luy en avoit été faite par cette Princesse, suivant l'Acte enregistré en la Cour ; que les Arrêts & Jugemens qui interviendront à l'avenir, soient au nom de ce Prince, & que celui qui devoit intervenir sur ses Conclusions fût lû, publié & affiché par tous les lieux accoutumés de la Souveraineté, à la diligence de ses Substituts, qui seroient tenus d'en certifier la Cour dans la huitaine. Il fit aussi un fort beau Discours à la louange de M. le Duc du Maine, & M. de la Balmondierre, Président à ce Parlement, Frere de l'ancien Curé de Saint Sulpice, répon-

dit en l'absence du premier President , avec beaucoup d'éloquence & de satisfaction des Auditeurs. On alla ensuite aux opinions , & il y eut Arrêt rendu conformément aux conclusions prises.

La Planche que vous trouverez icy gravée porte le modèle & la description d'une Montre de nouvelle invention, construite de deux différentes manieres. Cette Montre a sa beauté particuliere , jointe à une fort grande utilité , puisqu'elle ne fait aucun bruit , & qu'elle n'est pas sujette à tant d'incidens fâcheux que les Montres à rouës , parce qu'elle consiste seulement dans un tambour , qui est une boîte ronde , dans laquelle il y a de l'eau, ou quelque autre liqueur

ROLIQUES.



de
M
c
m
be
u
qu
gu
d'i
Me
le
tan
ron
l'ea



semblable. Le tambour est fait de léton, & divisé en plusieurs petites cellules qui retiennent la liqueur, & ne la laissent écouler qu'autant qu'il est nécessaire, de sorte que l'ame & le principe du mouvement de cette Montre est indépendant d'aucun ressort ny d'aucune rouë. Il y a deux sortes de Montres de cette nature ; l'une petite, qui marque les heures d'une maniere toute extraordinaire, l'axe du tambour servant d'aiguille qui montre les heures, à mesure que le tambour suspendu par son propre poids descend en vingt six heures du haut de la boîte en bas. Plusieurs sont surpris de voir que ce petit tambour ne tombe pas tout d'un coup, mais insensiblement. La chose est néa-

moins tres-simple & tres-naturelle. On ajoute à ces petites Montres un Reveil matin, qui est aussi seur que simple. Enfin de petites chevilles appliquées proche des heures de la nuit, font aisément connoître dans l'obscurité quelle heure il est, seulement en les touchant.

La grande Montre, bien que presque toute semblable à la petite, dans l'interieur & dans la substance, differe néanmoins beaucoup dans sa disposition extérieure. Premièrement, les heures sont marquées sur le haut de la boîte dans un Cadran regulier, par le moyen d'une aiguille qui en fait le tour en douze heures. Secondement, le tambour qui descend dans les petites, est fixe dans les grandes; & enfin un petit

Soleil qui paroît sur celle-cy ,
 marque plusieurs choses cu-
 rieuses qui ne sont pas sur les
 petites, car en descendant en un
 mois du haut de la boîte en
 bas, il marque le quantiéme du
 mois, les Fêtes de l'année, le
 Signe & le degré du Signe du
 Zodiaque, dans lequel le So-
 leil fait son cours, le lever &
 coucher du même Soleil, & la
 longueur des jours, le tout sans
 aucune multiplicité de rouës,
 & d'une maniere tres-nette &
 tres-intelligible. Un des prin-
 cipaux avantages de cette grã-
 de Horloge, est qu'il n'y faut
 toucher qu'une seule fois par
 mois pour la monter, en levant
 au haut de la boîte le Soleil
 qui est descendu en bas pen-
 dant le cours de ce même mois.
 On a eu nouvelles que M^og

sa Preface, où il cite les actes Philosophiques de Londres du mois de Novembre 1666. pag. 344. qui contiennent cent articles que M. Boyle avoit dressé pour tout ce qui concerne les Minieres, & dont voyez le dixhuitième pour la Baguette: Utrum Virgula Divinatoria, adhibeatur ad investigationem venarum propositarum fodinarum. & si sic; quod id fiat successus
En voila assez pour cette fois. Je suis tout à vous.

Le Parlement de Dombes, qui a droit de tenir le Siege dans le Palais de Lyon le Mercredi de chaque Semaine, entra le 15. de ce mois, en robes rouges, & à l'Audience le Procureur General demanda que S.A.R. Mademoiselle de Montpensier, étant morte, Monsieur

le Duc du Maine fût mis en possession de cette Principauté & de ses dépendances, en vertu de la donation qui luy en avoit été faite par cette Princesse, suivant l'Acte enregistré en la Cour ; que les Arrêts & Jugemens qui interviendront à l'avenir, soient au nom de ce Prince, & que celuy qui devoit intervenir sur ses Conclusions fût lû, publié & affiché par tous les lieux accoutumés de la Souveraineté, à la diligence de ses Substituts, qui seroient tenus d'en certifier la Cour dans la huitaine. Il fit aussi un fort beau Discours à la louange de M. le Duc du Maine, & M. de la Balmondiere, Président à ce Parlement, Frere de l'ancien Curé de Saint Sulpice, répon-

dit en l'absence du premier President , avec beaucoup d'éloquence & de satisfaction des Auditeurs. On alla ensuite aux opinions , & il y eut Arrêt rendu conformément aux conclusions prises.

La Planche que vous trouverez icy gravée porte le modèle & la description d'une Montre de nouvelle invention, construite de deux différentes manieres. Cette Montre a sa beauté particuliere , jointe à une fort grande utilité , puis qu'elle ne fait aucun bruit , & qu'elle n'est pas sujette à tant d'incidens fâcheux que les Montres à rouës , parce qu'elle consiste seulement dans un tambour , qui est une boëte ronde , dans laquelle il y a de l'eau, ou quelque autre liqueur

ROLIO



I
d
P
lo
A
o

e
un
qu
qu
d'in
Mo
le
tan
ron
l'ea

semblable. Le tambour est fait de léton, & divisé en plusieurs petites cellules qui retiennent la liqueur, & ne la laissent écouler qu'autant qu'il est nécessaire, de sorte que l'ame & le principe du mouvement de cette Montre est indépendant d'aucun ressort ny d'aucune rouë. Il y a deux sortes de Montres de cette nature ; l'une petite, qui marque les heures d'une maniere toute extraordinaire, l'axe du tambour servant d'aiguille qui montre les heures, à mesure que le tambour suspendu par son propre poids descend en vingt six heures du haut de la boîte en bas. Plusieurs sont surpris de voir que ce petit tambour ne tombe pas tout d'un coup, mais insensiblement. La chose est néa-

moins tres-simple & tres-naturelle. On ajoute à ces petites Montres un Reveil matin, qui est aussi seur que simple. Enfin de petites chevilles appliquées proche des heures de la nuit, font aisément connoître dans l'obscurité quelle heure il est, seulement en les touchant.

La grande Montre, bien que presque toute semblable à la petite, dans l'interieur & dans la substance, differe néanmoins beaucoup dans sa disposition exterieure. Premièrement, les heures sont marquées sur le haut de la boîte dans un Cadran regulier, par le moyen d'une aiguille qui en fait le tour en douze heures. Secondement, le tambour qui descend dans les petites, est fixe dans les grandes ; & enfin un petit

GALANT. r 35

Soleil qui paroît sur celle-cy ,
 marque plusieurs choses cu-
 rieuses qui ne sont pas sur les
 petites, car en descendant en un
 mois du haut de la boëte en
 bas, il marque le quantiëme du
 mois, les Fêtes de l'année, le
 Signe & le degré du Signe du
 Zodiaque, dans lequel le So-
 leil fait son cours, le lever &
 coucher du même Soleil, & la
 longueur des jours, le tout sans
 aucune multiplicité de rouës,
 & d'une maniere tres-nette &
 tres-intelligible. Un des prin-
 cipaux avantages de cette grã-
 de Horloge, est qu'il n'y faut
 toucher qu'une seule fois par
 mois pour la monter, en levant
 au haut de la boëte le Soleil
 qui est descendu en bas pen-
 dant le cours de ce même mois.
 On a eu nouvelles que Mof

sire Roger de Rabutin, Com-
 te de Buffy, étoit mort d'Apo-
 plexie à Autun le 9. de ce
 mois. Son mérite luy avoit at-
 tiré de grands avantages. Il
 étoit mestre de Camp General
 de la Cavalerie, & Lieutenant
 General des Armées du Roy. Il
 ne s'étoit pas moins distingué
 par son esprit, que par son cou-
 rage, & la place qu'il a laissée
 vacante à l'Academie François-
 se, est une preuve de l'estime
 que l'on en faisoit. Il avoit beau-
 coup de politesse, & parloit
 toujours juste sur la vraye sig-
 nification & sur le bon usage
 des mots. On peut dire de mê-
 me que si on pouvoit luy faire
 quelque reproche, c'étoit d'a-
 voir trop d'esprit. Ce qu'il y a
 de plus fin dans l'Empire de
 l'Amour, luy étoit connu, & il

l'a fait voir par le grand nombre de maximes qu'il a faites. La maison de Rabutin dont il étoit, est une des plus nobles & des plus anciennes du Duché de Bourgogne. Maieul de Rabutin vivoit en 1147. & sa Race a continué jusqu'à Christophe de Rabutin, Baron de Sully & Bourbilly, qui entre-autres Enfans, eut de Claude de Rochebaron, Fille de François Comte de Berzé & de Louïse de Saillant, Guy & François de Rabutin, Guy de Rabutin qui étoit l'aîné, fut Pere de Christophe de Rabutin II. du nom Baron de Chantal, qui après plusieurs services rendus au Roy Henry IV. fut tué malheureusement à la Chasse par un de ses meilleurs amis. Il avoit épousé Ieanne François

Fremiot , cette sage Dame si Illustre par sa pieté & par ses vertus , qui fut Fondatrice de l'Ordre de la visitation, sous le nom de la Merc de Chantal. Il en eut Celse Benigne de Rabutin, & Aimée de Rabutin, mariée à Iean de Sales , Frere de Saint François de Sales. Celse Benigne de Rabutin, Baron de Chantal & Bourbigny , commandoit l'Escadron des Gentilshommes Volontaires, quand les Anglois descendirent dans l'Isle de Rhé , & il fut tué à cette décente , laissant de Marie de Coulanges, Fille de Philippes Sr de la Tour, Mariée de Rabutin, Dame de Chantal & de Bourbigny, mariée en 1644. à Henry Marquis de Sevigné, Maréchal des Camps & Armées du Roy , qui fut tué en

Duel en 1651. De ce Mariage sortirent Charles , Marquis de Sevigné, & Françoise Marguerite de Sevigné qui en 1669. épousa François Adhemar de Monteil , Comte de Grignan, Lieutenant General du royaume de Gouvernement de provence.

François de rabutin , Baron de Buffi , & d'Epercy , Gouverneur de Noyers, Fils puîné de Christophe de rabutin I. du nom épousa en secondes nôtces Helie Damas, Fille de Leonor, Baron de Thiange , dont il eut Leonor de rabutin, Lieutenant General en Nivernois , qui ayant épousé en 1608. Diane de Cugnac , Fille de François, Sieur de Dampierre, Chevalier des Ordres du Roy, & d'Anne de Loup de Pierrebrune , fut Pere de M. le Comte de Buffi

Rabutin, dont je vous apprens la mort. Ce Comte s'étoit marié deux fois, la premiere à Gabrielle de Thoulangeon sa Cousine, Fille de Jean Sr d'Alonze & de Françoise de Rabutin, dont il a eu des Filles la plupart Religieuses, & la seconde à Louïse de Rouville, Fille de Jacques, Sr de Rouville, Comte de Clinchamp; & d'Isabelle Longueval Manicam. De ce Mariage, il a eu Amé Nicolas de Rabutin, né en 1656 Marie de Rabutin, Dame à Remiremont, & Louïse Françoise Eleonor de Rabutin.

Le 13. de ce mois, mourut au palais royal Dame Charlotte de Soumaise de Chassan, l'une des Dames d'honneur de la Feüe Reine Mere. Elle estoit Veuve de Messire Nicolas de

Flexelle , Comte de Bregy , qui a esté Ambassadeur en Pologne Madame la Comtesse de Bregy a eu l'honneur d'estre estimée de toute la Maison Royale dont elle avoit des Pensions , & souvent de nouvelles gratifications. Le Roy la logeoit à Versailles quand elle y alloit faire sa cour , & Monsieur luy donnoit un logement à Paris. Elle avoit un esprit singulier , qui éclatoit dans toutes ses expressions qui estoient vives & énergiques. Il n'y avoit pourtant rien de recherché. Tout luy estoit familier , & elle avoit des termes dans la conversation la plus ordinaire, que d'autres qui auroient voulu méditer les choses , n'auroient pas trouvez facilement. Elle a fait imprimer quelques Ouvra-

ges , du nombre desquels est un Volume de Lettres. Elle est morte dans sa soixante & quatorzième année.

Sa mort a esté suivie le 15. de ce même mois , de celle de Messire Pierre Cureau de la Chambre, Curé de S. Barthemy. Il avoit passé quelque temps à voyager , & l'amour qu'il avoit pour les Arts, l'avoit fait devenir Amy du Ch. Bernin dont il a écrit la vie. Il a fait aussi le Panegyrique de Sainte Rose , & quelques autres Ouvrages. Son Cabinet estoit beau & curieux. Il prenoit plaisir à voir ses Amis chez luy , & à les regaler. L'exactitude qu'il avoit à remplir tous ses devoirs , l'attachoit à sa Paroisse , qui demandoit un homme d'esprit & d'érudition , à

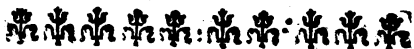
cause du grand nombre de nouveaux Convertis qui s'y trouvent. Il luy a laissé une somme considerable, & a aussi laissé de quoy racheter un Prisonnier tous les ans. Outre d'autres legs pieux qu'il a faits, il s'est souvenu de ses Amis. Il étoit de l'Academie Françoise, où il fut reçu en 1670. C'étoit comme une place hereditaire, puis que feu Messire Marin Cureau de la Chambre son Pere, fut un de ceux qui la composerent en 1635. peu de temps après que M. le Cardinal de Richelieu eut étably cette illustre Compagnie. Il étoit du Mans, & l'un des plus sçavans hommes de ce siecle. La réputation que son esprit luy avoit acquise l'ayant fait connoître à M. le Chancelier Seguier, il voulut

l'avoir auprès de luy, non seulement comme un excellent Medecin , mais comme un homme consommé dans l'étude de la Philosophie & des belles Lettres. Nous avons quantité de beaux Ouvrages de luy , écrits avec beaucoup d'éloquence & de politesse , & entre autres , *Les Caractères des passions ; l'Art de connoître les hommes , de la connoissance des bestes , Conjectures sur la digestion , De l'Iris , De la Lumière , Le Systeme de l'Ame , Le débordement du Nil ; Traduction de la Physique d'Aristote ; De la Philosophie Platonique.* Il mourut en 1669. dans la soixante - quinzième année de son âge , laissant outre M. l'Abbé de la Chambre qui vient de mourir , François de la Chambre , premier Medecin

GALANT. 145

decin de la Reine , homme
d'un fort grand merite , & qui
ne l'a survêcu que fort peu de
temps.

Les Nouvelles publiques
ont tant parlé des divertisse-
mens du Carnaval de Hanno-
ver , que vous ne serez pas fa-
chée de voir une Relation en-
voyée sur ce sujet à une grande
Princesse.



A L A R E I N E

DE SUEDE.

JE ne puis trouver une meilleure
occasion de poursuivre les Rel-
tions dont V. M. a daigné souhaiter
la continuation , que celle que m'of-
fre le Carnaval de Hannover. Quoy

Avril 1693.

G

que les plaisirs d'un temps que l'on a coutume d'y destiner, ne soient pas peut-estre ce qui attire la curiosité de Vostre M. l'occupation & les divertissemens des personnes en qui Elle prend autant d'intérêt qu'en celles de leurs Alteſſes de Hanover auront de quoy luy plaire plus qu'aucune autre chose de cette nature. La presence de plusieurs grands Princes & de plusieurs Princesses d'un merite distingué & d'une beauté achevée, jointe à ce que contient cette Cour, la rendit tres-belle & tres-magnifique. Pour faire comprendre cette verité, il suffit de dire que M. l'Electeur de Brandebourg, M. le Duc d'Eysenach, M. le Duc de Zell, & M. le Duc d'Ostfrise s'y trouverent avec les Duchesses leurs Eponſes. Vostre M. s'est cent fois fait faire le Portrait de Madame l'Electrice de

Brandebourg. Elle est informée de ses belles qualitez, dont j'avois moy-mesme entendu parler avec admiration, mais j'avouë qu'elles surpassent encore de beaucoup tout ce que l'on en peut dire. Sa personne est toute remplie de charmes qu'on ne sçauroit exprimer. Elle est parfaitement belle, spirituelle, bonne, & de la meilleure humeur du monde. Madame la Duchesse de Hanover ne merite pas un moindre éloge. Quoy que d'une beauté différente, elle est parfaitement belle. Son esprit est grand & solide; toutes ses manieres nobles; son humeur un peu serieuse & reservée, mais douce & égale. Elle a de la grandeur d'ame & de la bonté, & rien ne luy manque de tout ce qui fait la perfection du vray merite. Celuy qui auroit à se declarer entre ces deux Princesses, se trou-

veroit fort embarrassé. On ne laisse pas de voir tous les jours des disputes là-dessus, mais on ne les décide presque jamais. On peut dire avec le Marquis de Spinola, que l'une est une beauté charmante, & l'autre une beauté tyranne. En effet, l'une charme, & l'autre fait violence. Madame la Princesse d'Eysenach, & Madame la Princesse d'Ostfrise sont deux Beutez blondes, dont le meilleur Pinceau ne pourroit imiter que foiblement la blancheur & la delicatesse du teint. Elles ont avec cela d'admirables qualitez; & si Madame la Princesse d'Ostfrise a une modestie serieuse qui plait generally, la jeune Princesse d'Eysenach a de certaines manieres enjoinées qui la rendent toute aimable.

Je n'entreprendray point de parler à V. M. des grandes qualitez

de M. le Duc & de Madame la Duchesse de Hannover. Elle les connoist par elle-mesme ; Elle les estime & les aime , c'est tout dire. Je n'ose non plus toucher au merite de M. le Duc de Zell , qu'y que mon inclination m'y porte. C'est un charmant Prince , s'il m'est permis de le dire , plus on le voit , plus on l'aime. C'est vostre Sang , Madame , & son cœur est tout rempli de vos propres sentimens. Madame la Duchesse de Zell se distinguera toujours par une vertu solide , & par un esprit infiniment éclairé. Elle est heureuse , digne de l'estime que l'on a pour elle , & merite toute la fortune dont elle jouit. Madame la Duchesse d'Ostfrise qui s'est aussi trouvée aux plaisirs du Carnaval , à de la beauté , & a toujours esté une Princesse si magnifique , que sa presence n'a pas

peu contribué à l'éclat d'une Cour, ou l'on n'a vu rien que de brillant & d'illustre. Mille autres personnes d'un rang fort considérable, dont il ne m'est pas possible de parler en particulier, se trouperent là en foule, des Marquis d'Italie, des Comtes & des Comtesses d'Allemagne, des Ministres; des Cavaliers, & des Dames de toutes les Cours de l'Europe, moins attirés par la beauté des spectacles, que par l'admiration pour le grand Prince qui les a donnés. Il est vrai que l'honnêteté avec laquelle les Etrangers sont reçus en sa Cour, est extraordinaire. On les comble d'honneur, on les traite, on les regale, & outre dix tables toujours délicatement servies en Cour, les maisons de plusieurs particuliers où la magnificence & la bonne chère regnent, leur sont ouvertes.

La beauté des spectacles a de quoy les étonner, leur diversité les charme, & il y a tous les jours un plaisir nouveau.

Les divertissemens dont j'ay à faire le recit à V. M. commencerent par un grand Vvirtschaff, ou les personnes furent assorties par Billets, ainsi qu'on a coustume de faire dans les Fêtes de cette nature. On estoit convenu de la maniere dont chacun s'habilleroit, & les modes antiques servirent de dessein à la Mascarade. Les Fraises, les Panaches & les Garde-Infants furent mis en usage. On ne peut rien voir de mieux déguisé que les Dames le furent ce soir-là. Elles ne laisserent pas d'être plus belles ainsi déguisées, que dans leurs habillemens accoustumés. Madame la Duchesse de Hanover sur tout y parut d'une beauté &

d'une magnificence merveilleuse. Après ce jour, on continua les plaisirs dans cet Ordre, un jour l'Opera, un jour la Redoute, un jour la Comedie Française, & de temps en temps un grand Bal, ou un jour de Gala. Entre tant de differens plaisirs, ceux qui estoient touchés de la Musique donnerent la preference à l'Opera. Il est certain qu'il y avoit dequoy charmer les oreilles & les yeux. Le lieu où il se represente pourroit s'appeller, la Maison d'or. Les Loges où la Cour se place, sont toutes en sculpture & en or bruni, relevé par de riches tapis d'un drap d'or rayé par barres de Velours couleur de feu. Quand toutes les Loges sont illuminées par des bougies blanches, & remplies de belles Princesses & d'autres Dames bien faites, toutes couvertes de Pierres, c'est un spectacle qui n'a point

d'égal. Celuy qui luy est opposé , ne contribue pas peu au plaisir des Spectateurs. C'est un Theatre d'une tres-belle Architecture. La Perspective est merveilleuse , les habits sont magnifiques & bien entendus , & la beauté des voix n'a rien qu'on leur puisse comparer. Il suffit de dire que Clementino , Ferdinando , Nicorini , Motofini , Botini , Salvatore , & Landini ont joué ensemble un Opera , pour faire connoistre qu'on ne pouvoit rien entendre de plus touchant ny de plus harmonieux. La Comedie Françoise se joue dans un autre endroit du Château, sur un Theatre tout different où d'excellens Auteurs, & de tres-bonnes Actrices ont le talent de faire paroistre veritables, les passions feintes qu'ils expriment , tant ils les imitent bien. La Redoute n'est pas un divertissement moins agrea-

ble. Ce sont de grands appartemens à la Cour fort éclairez, où les Masques ont permission d'entrer à de certaines heures. Ceux qui aiment à danser y ont le champ libre pour faire voir leur adresse. Ceux qui se font un plaisir du Jeu, y trouvent vingt tables de Bassette, & ceux qui cherchent la conversation, ne peuvent manquer de se satisfaire dans un lieu où l'on rencontre tant de personnes différentes, qui sous la faveur du Masque ont une entière liberté de dire tout ce qu'elles pensent.

Ces divers plaisirs continuez pendant six semaines, finirent le Mardi Gras, par un grand Vvirtschaff, dont le dessein ny les habillemens n'avoient rien qui fust semblable au premier. C'estoient quatre Quadrilles, dont les apprests furent differens. Elles avoient chacune

leur Chef, ſçavoir, Madame l'Electrice de Brandebourg, Madame la Duchefſe de Hannover, Madame la Princeſſe de Hannover, & Madame la Duchefſe Dauricq. Chacune d'elles fit un ſi grand ſecret du deſſein de ſa Quadrille, que l'on n'en put rien apprendre qu'au moment que la choſe devoit eſtre executée. Cependant on voyoit Madame l'Electrice de Brandebourg, & Madame la Princeſſe de Hannover mettre de leurs Quadrilles autant de perſonnes qu'elles pouvoient, ſe les diſputant, & ſe les enlevant l'une à l'autre. C'eſtoit à qui les pourroit engager le mieux, ou de la Beauté charmante, ou de la Beauté tyranne, & il n'y avoit rien de plus aimable que le différent de ces deux Princeſſes, qui tâchoient de gagner des Partifans, briguant l'une contre l'autre. Enfin tous les Italiens

veroit fort embarrassé. On ne laisse pas de voir tous les jours des disputes là-dessus, mais on ne les décide presque jamais. On peut dire avec le Marquis de Spinola, que l'une est une beauté charmante, & l'autre une beauté tyranne. En effet, l'une charme, & l'autre fait violence. Madame la Princesse d'Eysenach, & Madame la Princesse d'Ostfrise sont deux Beauxes blondes, dont le meilleur Pinceau ne pourroit imiter que foiblement la blancheur & la delicatessse du teint. Elles ont avec cela d'admirables qualitez; & si Madame la Princesse d'Ostfrise a une modestie serieuse qui plaist generalement, la jeune Princesse d'Eysenach a de certaines manieres enjoinées qui la rendent toute aimable.

Je n'entreprendray point de parler à V. M. des grandes qualitez

de M. le Duc & de Madame la Duchesse de Hannover. Elle les connoist par elle-mesme ; Elle les estime & les aime , c'est tout dire. Je n'ose non plus toucher au merite de M. le Duc de Zell , qu'y que mon inclination m'y porte. C'est un charmant Prince , s'il m'est permis de le dire , plus on le voit , plus on l'aime. C'est vostre Sang , Madame , & son cœur est tout rempli de vos propres sentimens. Madame la Duchesse de Zell se distinguera toujours par une vertu solide , & par un esprit infiniment éclairé. Elle est heureuse , digne de l'estime que l'on a pour elle , & merite toute la fortune dont elle jouit. Madame la Duchesse d'Ostfrise qui s'est aussi trouvée aux plaisirs du Carnaval , à de la beauté , & a toujours esté une Princesse si magnifique , que sa presence n'a pas

peu contribué à l'éclat d'une Cour, ou l'on n'a vu rien que de brillant & d'illustre. Mille autres personnes d'un rang fort considérable, dont il ne m'est pas possible de parler en particulier, se trouperent là en foule, des Marquis d'Italie, des Comtes & des Comtesses d'Allemagne, des Ministres; des Cavaliers, & des Dames de toutes les Cours de l'Europe, moins attirés par la beauté des spectacles, que par l'admiration pour le grand Prince qui les a donnés. Il est vrai que l'honnêteté avec laquelle les Etrangers sont reçus en sa Cour, est extraordinaire. On les comble d'honneur, on les traite, on les regale, & outre dix tables toujours délicatement servies en Cour, les maisons de plusieurs particuliers où la magnificence & la bonne chère regnent, leur sont ouvertes.

La beauté des spectacles a de quoy les étonner, leur diversité les charme, & il y a tous les jours un plaisir nouveau.

Les divertissemens dont j'ay à faire le recit à V. M. commencerent par un grand Vvirtschaff, ou les personnes furent assorties par Billets, ainsi qu'on a coutume de faire dans les Fêtes de cette nature. On estoit convenu de la maniere dont chacun s'habilleroit, & les modes antiques servirent de dessein à la Mascarade. Les Fraises, les Panaches & les Garde-Infants furent mis en usage. On ne peut rien voir de mieux déguisé que les Dames le furent ce soir-là. Elles ne laisserent pas d'être plus belles ainsi déguisées, que dans leurs habillemens accoustumés. Madame la Duchesse de Hanover sur tout y parut d'une beauté &

d'une magnificence merveilleuse. Après ce jour, on continua les plaisirs dans cet Ordre, un jour l'Opera, un jour la Redoute, un jour la Comedie Française, & de temps en temps un grand Bal, ou un jour de Gala. Entre tant de differens plaisirs, ceux qui estoient touchés de la Musique donnerent la preference à l'Opera. Il est certain qu'il y avoit dequoy charmer les oreilles & les yeux. Le lieu où il se represente pourroit s'appeller, la Maison d'or. Les Loges où la Cour se place, sont toutes en sculpture & en or bruni, relevé par de riches tapis d'un drap d'or rayé par barres de Velours couleur de feu. Quand toutes les Loges sont illuminées par des bougies blanches, & remplies de belles Princesses & d'autres Dames bien faites, toutes couvertes de Pierres, c'est un spectacle qui n'a point

d'égal. Celuy qui luy est opposé, ne contribue pas peu au plaisir des Spectateurs. C'est un Theatre d'une tres-belle Architecture. La Perspective est merveilleuse, les habits sont magnifiques & bien entendus, & la beauté des voix n'a rien qu'on leur puisse comparer. Il suffit de dire que Clementino, Ferdinando, Nicorini, Motosini, Botini, Salvatore, & Landini ont joué ensemble un Opera, pour faire connoistre qu'on ne pouvoit rien entendre de plus touchant ny de plus harmonieux. La Comedie Françoise se joue dans un autre endroit du Château, sur un Theatre tout different où d'excellens Auteurs, & de tres-bonnes Actrices ont le talent de faire paroistre veritables, les passions feintes qu'ils expriment, tant ils les imitent bien. La Redoute n'est pas un divertissement moins agrea-

ble. Ce sont de grands appartemens à la Cour fort éclairez, où les Masques ont permission d'entrer à de certaines heures. Ceux qui aiment à danser y ont le champ libre pour faire voir leur adresse. Ceux qui se font un plaisir du Jeu, y trouvent vingt tables de Bassette, & ceux qui cherchent la conversation, ne peuvent manquer de se satisfaire dans un lieu où l'on rencontre tant de personnes différentes, qui sous la faveur du Masque ont une entière liberté de dire tout ce qu'elles pensent.

Ces divers plaisirs continuez pendant six semaines, finirent le Mardi Gras, par un grand Vvirtschaff, dont le dessein ny les habillemens n'avoient rien qui fust semblable au premier. C'étoient quatre Quadrilles, dont les apprests furent differens. Elles avoient chacune

leur Chef, ſçavoir, Madame l'Electrice de Brandebourg, Madame la Duchefſe de Hannover, Madame la Princeſſe de Hannover, & Madame la Duchefſe Dauricq. Chacune d'elles fit un ſi grand ſecret du deſſein de ſa Quadrille, que l'on n'en put rien apprendre qu'au moment que la choſe devoit eſtre exécutée. Cependant on voyoit Madame l'Electrice de Brandebourg, & Madame la Princeſſe de Hannover mettre de leurs Quadrilles autant de perſonnes qu'elles pouvoient, ſe les diſputant, & ſe les enlevant l'une à l'autre. Ceſtoit à qui les pourroit engager le mieux, ou de la Beauté charmante, ou de la Beauté tyranne, & il n'y avoit rien de plus aimable que le différent de ces deux Princeſſes, qui tâchoient de gagner des Partifans, briguant l'une contre l'autre. Enfin tous les Italiens

se mirent de la Quadrille de Madame l'Electrice de Brandebourg, & tous les Allemans se rangerent du party de Madame la Princesse de Hannover. Ceux qui ne voulurent point se determiner entre les deux, ne se masquerent point, ce qui arriva au Marquis Monasteral Envoyé de M. l'Electeur de Baviere, & au Marquis Ariberti qui ne furent point du Vœrtschaff, par cette raison. Le jour de la Feste étant venu, la marche des Quadrilles commença sur les sept heures du soir, passant par toutes les Galeries du Chasteau. Elles avoient pour rendez-vous une grande Salle, où la Quadrille de Madame l'Electrice de Brandebourg parut la premiere, & repassant dans la Galerie, pour rencontrer celle de Madame la Princesse de Hannover, elle marcha dans cet ordre.

GALANT. 157

*Vne Troupe de Haut-bois, suivie
d'Orphée, représenté par M. le Prin-
ce de Nassau.*

*Le Comte Palmieri, représentant
la Musique.*

*M. de la Citardie , représentant
la Poësie.*

Bacchus, M. Orlandi.

*Troupe de Satyres , le Marquis
Spinola , le Baron Spart , le Baron
Lielmanssecq , M. Furech & plu-
sieurs autres.*

*Nymphes , Nourricieres de Bac-
chus , Madame Fimk , Mademoi-
selle Bernatre, Mademoiselle Pelins
& Mademoiselle Oren.*

*Silene , monté sur un Asne , le
Comte Bernardi.*

*Troupe de Bacchantes qui ferme-
rent la marche, Madame l'Electri-
ce de Brandebourg , Madame la
Comtesse de Lip , Mademoiselle la*

Comtesse VVolkemtein, Mademoiselle Krosch, M. le Prince de Hanover, M. le Prince Ernest Auguste, M. le Comte VVirbit, M. de Lescours.

Toutes les Bachantes jouoient des Tambours de Basque. Leurs habits estoient couverts de Sonnettes, & leur troupe si enjouée, qu'elle pensa par son abord deconcerter la gravité de l'autre Quadrille, qui representoit la Nation Turque, qui au son des Cornemuses, Hautbois, Trompettes & Tymballes, marchoit dans l'ordre suivant.

Troupes de Musiciens Turcs joüant de plusieurs Instrumens Barbaresques, suivie d'une Troupe de Janissaires, d'une Troupe de Mores, & d'un grand nombre de Turcs le Sabre à la main, representez par plusieurs Officiers & Gentilshommes.

GALANT. 159

*Le grand Bacha de Hongrie , le
Colonel VVeik.*

*Vn autre Bacha , le Comte de
Leypenhaupt.*

*Le Grand Visir, le Comte de Ko-
nismark , precedé d'une Troupe de
Hautbois, de petites Timballes à la
Turque , & d'un Bacha portant la
queue de Cheval.*

*Le Grand Prophete , le Colonel
Gohr.*

*Le Grand Sultan , M. le Duc
d'Eysenac, precedé par les Trompet-
tes & par les Timballes.*

*Le Beglierbey de la Grece, M. le
Prince d'Ostfrise.*

*Le Beglierbey de l'Asie, M.
Obeng.*

Troupes d'Esclaves enchaînez.

*La Femme du Grand Prophete ,
Mademoiselle M. A. Konigsmark.*

*Trois Sultanes, Madame la Prin-
cesse de Hannover, Madame la Prin-*

chesse d'Esseynach, Madame la Duchesse d'Ostfrise.

La Femme du Grand Visir, la Comtesse Levenhaupt.

Plusieurs Femmes de Eachus, Mademoiselle Rauchgrefin la Cadette, la Marquise d'Albereuse, Madame VVangenhein, Madame de Beauregard, Madame Esch, & Madame Recchaû.

Troupe d'Esclaves qui finirent la marche, Madame Sesenbourg, Madame Korremberg, Mademoiselle Offen, Mademoiselle Kneesberg, Mademoiselle Lescours, Mademoiselle Charia. Mademoiselle la Mothe, Mademoiselle Leuk, & plusieurs autres.

Il n'y avoit rien de plus magnifique & de plus fier que cette Quadrille. Si celle de Madame l'Electrice de Brandebourg parut gaillante, gaye, & pleine de gentilles-

se, celle cy étoit si majestueuse & si brillante par l'éclat d'une quantité prodigieuse de Pierrieres, & par l'ordre de la marche, qu'on ne pouvoit la voir sans surprise. Ces deux Quadrilles étant passées, en se donnant l'une à l'autre beaucoup de lozanges, celle des Turcs se rendit la premiere à la grande Salle, où elle fut receuë par trois autres Quadrilles.

M. le Duc de Hannover, suivi des premiers de sa Cour, & de plusieurs Dames, tous habillés en Paysans & en Paysannes, estoit Chef de la premiere, & comme sa personne est toujours la mesme en quelque estat qu'il se montre, cette Troupe ne manqua ny de lustre ny de majesté, quoy que dans des habits fort simples. Elle estoit de plus ornée de Bergers & de Bergeres d'un air fort galant & propre, en-

tre lesquels M. Girrini , & Mademoiselle Kauk. grefin se distinguent.

Madame la Duchesse de Hanover , Chef de la seconde Quadrille , menoit une bande de Scaramouches , Hommes & Femmes. Ces habillemens, quoy que plaisans, ne laissent pas d'estre avantageux pour des Dames , & même modestes avec des jupes allant à terre. Quelques-unes allerent jusqu'à la magnificence , portant des ceintures de Diamans , & des boucles de mesme bordées de Pierreries. M. le Prince Maximilien fut de cette Quadrille, mais M. le Prince Christien ayant choisi un habillement à son gré qui luy seïoit parfaitement bien , ne se mit d'aucune.

La troisième Quadrille avoit pour Chef Madame la Duchesse Dauricq. Lesujets en estoit fort sin-

gulier, mais comme il donna occasion à de fort beaux habits, il ne laissa pas de plaire. C'estoient des Vestales & des Sacrificateurs. Madame la Duchesse estoit si bien mise & si belle, qu'apparemment les victimes ne luy manquerent point. M. le Duc de Zell estoit de cette Quadrille, mais n'ayant pas voulu s'embarasser d'un habit de Sacerdote, il en prit un autre, dont la difference fit un agreable effet. Tandis que ces quatre Quadrilles serangerent, celle de Madame l'Electrice de Brandebourg eut le temps de faire son entrée. Il arriva un petit desordre qui ne servit qu'à avertir davantage. Les Turcs ayant fait traîner une machine qu'ils appellent un Oracle, le Prophete avoit formé de grands desseins sur cette machine. Il pretendoit détruire l'Oracle, & faire d'autres miracles plus

grands, pour montrer à Bacchus qu'il estoit un Prophete digne de l'amitié d'un Dieu comme luy, ne menant pas moins de Beutez de son Empire, pour s'unir à celles de Bacchus, & ne faire plus qu'une Troupe ensemble. Tous ces projets obligeans furent troublez par l'Asne du vieux Silene. Cet Animal se trouvant auprès de la machine quand l'Oracle se mit à parler au travers d'une Trompe, il en fut épouvanté, & donna de grands coups de pied par derriere, mettant toute la Quadrille en confusion, de quoy les Bacchantes firent grand bruit, demandant aux Turcs pourquoy on les embarrassoit d'un Oracle. Les Turcs répondirent en riant, que c'estoit pour divertir leur Asne. Le Tumulte fut grand, & ne cessa qu'après que l'on eut fait retirer l'Asne & la machine, dont le Grand Prophete fut

au defespoir, voyant tous ses des-
seins avortez. Enfin tout ce bruit
estant appaisé, Orphée commença à
chanter l'histoire d'Euridice, & sa
funeste aventure. M. le Prince de
Nassau a la voix tres-agreable, &
chante avec beaucoup de methode.
Le Comte Palmieri qui representoit
la Musique qu'ils sçavent tous
deux, l'accompagna d'un Claveffin,
& ils s'accorderent fort bien en-
semble. M. le Prince de Nassau
chanta mesme d'autant mieux, que
l'Histoire d'Euridice avoit quelque
chose qui ressembloit à la sienne pro-
pre. Il avoit perdu depuis deux ans
Madame la Princesse de Nassau sa
Femme qu'il aimoit beaucoup, &
quoy qu'il tâchast de n'y point son-
ger, il s'en souvint à propos dans
ce moment pour rendre la Musique
plus touchante. Cependant on di-
stribua des Vers qui expliquerent

le dessein de cette Quadrille. Ils portoient pour titre.

ORFEO Prigioniero dimanda la libertà alle Bellissime Sultane.

Les Vers Italiens étoient du Comte Palmieri, à la loüange des Sultanes, & les François sur le même sujet, de M. de la Citardie. On ne peut mieux réussir qu'ils avoient fait chacun dans sa Langue. Les Turcs reconnurent l'honnêteté qu'ils avoient pour les Sultanes, par d'autres Vers qu'ils donnerent à leur tour, & la Femme du Grand Prophète, à laquelle on demanda des Propheties, distribua celles-cy.

A MADAME LE L'ECTRICE
de Brandebourg.

Rare Beauté, Ménade sans
pareille,

GALANT. 167

Vous suivez le Dieu de la
Treille,

Et vous faites regner l'Amour.

On diroit que vous estes née

Pour troubler la raison de ce
qui voit le jour,

Mais ce n'est pas à quoy vous
estes destinée.

Vous éclairez l'esprit par un
divin pouvoir,

Et par vous la raison sera tou-
jours suivie,

En faisant concevoir

Qu'il faut vous adorer tout le
temps de sa vie.

*A M. L'ELECTEUR
de Brandebourg.*

Vous faites reüssir de glorieux
projets.

Vous estes adoré de vos heu-
reux Sujets,

On ne voit point de cœur plus
noble que le vostre.

Par vos grands sentimens pré-
ferable à tout autre,

C'est au dessus du Sort que
vous vous élevez.

Que voulez-vous de plus que
ce que vous avez ?

*A MADAME LA DVCHESSE
de Hannover.*

Vous avez sur vous mesme un
souverain empire.

Un esprit aussi fort d'un mal
sait faire un bien.

Du secret avenir que reste-t-il
à dire ?

Vous pouvez tout, & vous n'i-
gnorez rien.

GALANT. 169

A M. LE PRINCE

de Hannover.

Un merite solide , une gloire
parfaite

Sont de dignes garants d'un sort
heureux & doux.

Prince , contentez-vous ;
Vostre fortune est faite.

A M. LE DUC DE ZELL.

Voicy des Souverains un illustre
modelle ,

Un Heros, dont le nom ne peut
être effacé.

Pere de ses Sujets, & défenseur
fidelle

Parmy des immortels il se verra
placé.

N'eût-il que son grand cœur
pour tout bien de la vie,

Sans les vastes Estats qui font
tant d'envieux ,

Son sort seroit toujours un sort
digne d'envie ,

Avril 1693.

H

170 MERCURE
Par luy seul estimé, par luy
seul glorieux.

*Madame la Duchesse de Zell
qui aime tendrement Madame la
Princesse de Hannover sa Fille, se
joignit à sa Troupe, habillée en
Sultane, en luy faisant une sur-
prise bien agreable. On luy presen-
ta cette Trophetie.*

*A MADAME LA DUCHESSE
de Zell.*

Le bel Astre qui pour vous
brille

Avec vos vertus est d'accord.

Un Epoux, une illustre Fille,

Beniront toujours vôtre sort.

Du Destin l'ordre irrevocable.

Prouve vostre fidelité.

Vne fortune veritable,

C'est le bien qu'on a merité.

Quoy que Madame la Princesse

GALANT. 171

*de Hannover ne demandaſt point de
Prophetie à la Femme du Prophete,
parce qu'elle eſtoit de ſa Quadrille,
Ça pent eſtre , parce qu'elle ſçavoit
qu'elle n'avoit pas l'eſprit devin,
cette Prophetefſe ne laiſſa pas de
luy donner celle-cy.*

A MADAME LA PRINCESSE
de Hannover.

Reine des cœurs & des Sul-
tanés ,

Tout cede à vos attraits divers.
Jamais les forces Othomanes
N'ont veu tant d'Eſclaves aux
fers ,

Vous gouvernez en Souve-
raine ,

Vous obligez chacun d'aimer.
Ne faire que vaincre & char-
mer ,

Voir des Rois porter voſtre
chaine ,

Donner ou la vie ou la mort ,

H 2

Sultane , c'est là vostre sort.

Plusieurs Nations tombèrent d'accord de cette Prophetie , & les Turcs finirent par une entrée de Ballet , qui fut dancée à la Turque , après quoy la marche des Quadrilles recommença pour se rendre dans une autre Salle , où un Soupé magnifique les attendoit , & où toutes les personnes du Vvirtschaff se placerent à des tables de différentes figures. Pendant le repas , les Hautbois , les Trompettes & les Timbales se firent entendre alternativement avec la Musique. Les tables levées , le Bal commença , & dura jusques à quatre heures du matin. Le lendemain ne fut employé qu'à faire des Adieux , & pour mesler un trait de morale à ces divertissemens , je diray qu'ils finirent comme la pluspart des plaisirs

GALANT. 173

du monde ; c'est à dire , par des larmes. Pour moy , qui me faisois une joye secrette d'en faire le rapport à V. M. je fus moins affligée que les autres , trop heureuse si Elle daigne jeter les yeux sur cette Relation , faite pour luy marquer mon obeissance , & la soumission profonde avec laquelle je suis ,

M. A D A M E

De Vostre Majesté ,
La plus humble , la plus
soumise , & la plus fidelle
Servante & Sujette ,
M. A. K.

Je viens d'apprendre la mort de M. le Marquis de Robias , Secrétaire perpetuel de l'Académie Royale d'Arles. C'estoit un homme , dont l'esprit & la vertu repondoient à sa naissance , & qui s'estoit également

H 3

distingué dans les armes & dans les belles Lettres. Il laisse deux Fils dignes de luy par leur mérite & par leur conduite.

Mrs. de l'Academie Royale de Nîmes, ayant sceu que M. de la Chappelle, l'un des quarante de l'Academie Françoisé, estoit arrivé à Nîmes, où quelques affaires l'appelloient, députerent le lendemain quatre personnes de leur Corps, pour le prier de venir prendre place dans leurs Assemblées, afin de montrer par là combien ils se tiennent honorez des marques d'estime que l'Academie Françoisé leur donna il y a sept ou huit mois, en leur accordant une maniere d'association entre l'une & l'autre Compagnie. Les Députez furent,

M. le President Monclu , M. de la Baulme, M. l'Abbé Begaut, & M. de Graverol. M. de la Chapelle s'excusa d'abord sur ce qu'il n'avoit que vingt quatre heures à passer à Nismes , mais quand ils luy eurent dit qu'ils s'assembleroient extraordinairement ce jour-là mesme, parce que ce n'estoit pas un de leurs jours d'Assemblée , il fut obligé de leur promettre ce qu'ils souhaitoient. Ils demanderent son heure , qui fut à quatre heures & demie le 14. du mois passé, & le vinrent prendre chez luy au mesme nombre , pour le conduire dans la Salle où ils tiennent leurs Seances. M. Flechier , Evêque de Nismes , Protecteur de cette Academie , aussi l'un des quarante de l'Academie Fran-

çois, le fit placer au bout de la Table dans un fauteuil à côté de luy. Les Academiciens de Nismes étoient au nombre de trente. M. de la Chapelle fit l'ouverture de cette Assemblée en leur disant en peu de paroles, qu'il recevoit l'honneur qu'ils luy faisoient comme estant rendu au Corps dont il avoit l'avantage d'estre, & qu'il craignoit qu'ils n'en prissent pas d'assez hautes idées, s'ils en jugeoient par le peu de mérite qu'ils reconnoistroient en luy; que cependant il rendroit compte à l'Academie Françoisse des honnestetez qu'ils luy marquoient. Le tour spirituel & modeste qu'il donna à ce compliment, luy attira beaucoup de loüanges. M. Cheiron, Directeur de cette celebre

Compagnie , répondit par un autre Discours de mesme caractere. Ensuite on lut des Ouvrages en Prose & en Vers de Mrs de la Baulme , & Bantian , Conseillers en la Cour Presidiale de Nismes , & Academiciens, ce qui fut suivi de la lecture de quelques Dissertations du sçavant M. Grave-rol, sur des Médailles antiques. On finit cette Seance par une Piece achevée, qui est la traduction faite en Vers François par M. l'Abbé Saurin , des Himnes Latines à la gloire de Saint François de Sales , composées par l'admirable M. de Santeuil, qui en a donné au Public un Livre, que cet Academicien a toutes traduites, & que le S. Mazuet a imprimées. La Seance estant finie, les qua-

H 5

tre Députez reconduisirent M. de la Chapelle chez luy.

Le Seigneur Louïs Pompée, cet habile Professeur des Langues Italienne & Espagnole, est mort depuis peu de jours, âgé seulement de trente-cinq ans. Son dernier Ouvrage, donné au Public il y a deux ou trois mois, avoit pour titre. *Les Fables diverses de Leon Alberti en Italien*, qu'il a traduites en François, & que débitent les S. de Sercy & d'Houry, Libraires. Il a fait encore d'autres Traductions fort estimées & tres-utiles, pour ceux qui sont curieux d'apprendre l'Italien & l'Espagnol. Ce sont *Les Comtes de Guichardin*, & *les Fables d'Esope*. A l'égard de celles d'Alberti, il y a des sens moraux & politiques au bas de chacune. M.

de Vertron , Academicien d'Arles , qui les a trouvez , a fait une Epitre à la teste de ce Livre, dans laquelle il montre l'excellence de la Fable.

Jamais Souverain ne s'est tant attiré de cœurs que le Roy. Quoy que ce Monarque donne , il l'affaïsonne de manieres si obligantes , qu'on en est toujours beaucoup plus charmé que de ses dons. Cela a paru tout recemment à l'égard de M. le Duc de Villeroy à qui S. M. dit , qu'Elle l'avoit fait Marechal de France , & qu'il pouvoit faire partir un Coutier ; pour en porter la nouvelle à M. l'Archevesque de Lyon son Oncle , C'est , ajoûta le Roy , *pour le faire vivre quelques années davantage.* Sitost que ce Prelat eut receu cette agreable nou-

velle, il renvoya ce Courier au Roy avec une Lettre de remerciement, & luy demanda permission de pouvoir voir son Neveu revestu de cette nouvelle dignité. S. M. permit en mesme temps à M. le Maréchal Duc de Villeroy, d'aller voir M. l'Archevesque de Lyon, & luy donna cette Lettre pour ce Prelat, écrite de sa propre main.

Monseigneur l'Archevesque de Lyon
 J'ay leu avec bien du plaisir ce que vous m'avez écrit sur la justice que j'ay rendue au Duc de Villeroy vostre Neveu, à la memoire de son Pere & de vos propres services. Je souhaite que cette nouvelle marque de ma confiance & de mon estime, vous fasse encore bien porter plusieurs années, & vous mette en estat de venir icy. Personne sans exception

ne vous y verroit avec plus de joye
que moy, qui prie Dieu, Monsieur
l'Archevesque de Lyon, qu'il vous
ait en sa sainte garde. A Versailles
le 13. Avril 1693. LOUIS.

Le public a toujours esté si
satisfait des Cartes du Pere Pla-
cide, que vous serez bien aise
d'apprendre qu'il vient d'en
donner une nouvelle au public
qui se vend chez la Veuve du
Val. C'est une Carte d'Allema-
gne qu'il eut l'honneur de pre-
senter au Roy ces jours passez.
Quoy que Sa Majesté sortist
pour aller à la Messe, comme
Elle connoît le Pere Placide qui
luy a déjà fait souvent des pro-
fens de cene nature qui luy
ont été agreables, Elle écouta
son compliment, & luy donna
le loisir de luy expliquer la
Carte, qui est divisée en dix

Cercles, où l'on voit les Souverainetez qui y sont renfermées. Le Roy trouva la Carte belle, & bien distincte. Monsieur le Maréchal Duc de Duras, qui l'avoit examinée pendant plus d'une heure, & qui connoît parfaitement l'Allemagne, pour y avoir fait souvent la guerre, tant sous M. de Turenne son Oncle, qu'en y commandant en chef, en parla au Roy d'une manière fort avantageuse.

J'aurois beaucoup de choses à vous dire du Livre intitulé *Menagiana*, mais je laisse à l'Auteur du Journal des Sçavants, dont les extraits sur tous les Livres sont merveilleux, à vous en entretenir. Ainsi je ne vous en parle icy que pour vous dire qu'il se debite chez le sieur Brunet mon Libraire, Court

neuve du Palais au Dauphin. Outre les bons mots de M. Menage, on trouvera dans ce Livre, une partie de ceux de feu M. le Prince de Guimené, & d'autres que M. Menage racontoit souvent à ses Amis, & particulièrement ceux de feu M. de Bautru qu'il sçavoit parfaitement bien, & qui avoit été son Amy particulier.

Le ne doute point que vous ne soyez surprise de ce que vous allez lire contre la Baguette, après ce que tant de sçavans hommes ont écrit pour en justifier les effets. Le vous le dis encore, je ne suis que Rapporteur des Pieces de toutes les Parties, & je ne me tiens pas assez habile pour prononcer. Tant qu'elles en enverront pour & contre, je vous en fe-

ray part , & je croy que vous en ferez mieux divertir , aussi bien que le public. Personne ne se peut plaindre puisque le champ est ouvert à tout le monde. La Lettre que je vous envoie vient de l'Hôtel de Condé, & comme Jacques Aymar y a joué plusieurs Scenes, il est à croire que ceux qui y demeurent & qui ont été témoins de tous les faits , en sont bien instruits. D'ailleurs les témoignages d'un grand Prince , & la Lettre d'un des premiers Magistrats du Châtelet, sont de fortes pieces contre Jacques Aymar , & tout ce que l'on peut dire à l'avantage des Sçavans , pour mettre d'accord les uns & les autres, c'est que d'autres disent avoir vu ce que les Sçavans lui imputent , & qu'il a

l'adresse de faire croire qu'il possède. Tout cela n'estant pas vray , S. A. S. Monsieur le Prince aura l'avantage d'avoir détrompé toute l'Europe , en l'empeschant de donner plus long-temps dans les panneaux que ce Payfan sçait tendre à ceux qui ont la foiblesse de le consulter.



A MONSIEUR...

VOUS avez raison , Monsieur , de penser qu'il n'y a personne qui puisse vous faire un recit plus sincere & plus juste touchant la Baguette de Jacques Aymar que moy , puisque j'ay esté l'un de ceux que l'on a commis pour faire un rapport exact de tout ce que je verrois

faire à ce Villageois. Il y a tant de personnes qui sont témoins des faits que je vais vous rapporter, qu'on peut dire qu'ils sont d'une notoriété publique. La réputation que Jacques Aymar s'estoit acquise, estoit venue à un si haut point, qu'à moins d'un examen tres-particulier, & d'une exactitude telle que S. A. S. Monsieur le Prince a eue pour connoître la vérité, l'on seroit encore dans l'erreur.

Aymar s'étant rendu à Paris sur les ordres de Monsieur le Prince, S. A. S. le fit mettre chez M. Peyra, Concierge de l'Hostel de Condé, & après l'avoir laissé reposer quelques jours. Elle voulut éprouver son sçavoir faire. Voicy l'ordre qu'on garda, pour s'éclaircir de ses talens merveilleux. La première épreuve fut dans un Cabinet où il y avoit de l'argent en plusieurs endroits. Ce

qu'il fit n'ayant pas pleu, il dit que l'or dont tout le Cabinet étoit orné, broüillant sa Baguette, l'empêchoit d'agir, & cela donna occasion de faire cette autre épreuve. L'on fit faire plusieurs trous dans le Jardin. On mit de l'argent dans un de ces trous, de l'or dans un autre, de l'argent & de l'or dans un troisième, du cuivre dans un quatrième, & des pierres dans un cinquième. L'on vouloit voir en même temps, si ayant deviné les Metaux par sa Baguette, il pourroit aussi les distinguer, mais loin de distinguer quelque chose, il donna dans le trou des pierres, & une autre fois dans un trou où l'on n'avoit rien caché. S. A. S. eut ensuite beaucoup de peine à retrouver l'or & l'argent, ne se souvenant plus où il avoit été mis.

Le prix de deux petits Flam-

beaux qu'on rapporta à Mademoiselle de Condé, & qu'elle donna aux pauvres, mit Aimar en quelque réputation. Voicy comment cela se passa. La Baguette tourna dans le Cabinet, & après avoir fait plusieurs tours dans l'Hostel, même à la Cour des Ecuries, il fit passer le Voleur par la porte de ces mêmes Ecuries qui est toujours fermée, & qu'on n'ouvre presque jamais, que pour laisser passer le fumier. Il alla vis-à-vis du cheval de Bronze sur le Quay chez un Orfèvre, au coin de la rue de Harlay, & comme il estoit tard, on remarqua la maison, & Monsieur le Prince y envoya le lendemain avec de pareils Flambeaux, disant que l'Orfèvre en devoit avoir acheté de même, & qu'on les avoit volés. L'Orfèvre dit, qu'il n'avoit aucune connoissance de cela, qu'il pourroit les avoir achetés sans

rien craindre, & en donna les raisons. Cependant le lendemain on en redonna l'argent, & comme on en porta plus que les Flambeaux ne valaient, & que les Orfèvres en sçavent le juste prix, on croit qu'Amir lui même avoit envoyé l'argent, afin d'avoir de la réputation & le regagner au centuple, car l'argent qui a esté rapporté n'est que douze Ecus neufs, qui excèdent pourtant le prix des Flambeaux qui n'estoient que de vingt-huit francs.

Il fut appelé à l'Hostel de Guise, & dit à Madame la Duchesse d'Hanover après plusieurs ceremonies mystérieuses à son ordinaire, que le Voleur qu'on cherchoit avoit passé par la grande porte. Il fit tourner la Baguette au Buffet à cause de l'argent, & elle ne tourna point sur une Manne qui en estoit pleine, parce qu'elle estoit couverte. Ayant

apperçeu un peu de dorure au bus d'un siege, il fit encore tourner sa Baguette, & voulut persuader que s'estoit de cette dorure dont elle prenoit ce mouvement. Il entra ensuite dans un Cabinet, où tous les sieges sont dorez, mais couverts de housses jusqu'en bas, & la Baguette ne tourna point, non plus que sur un grand Chandelier à bras d'argent, sous lequel il estoit, & auquel il ne prenoit pas garde. Faites reflexion, Monsieur, que je ne vous dis rien dont des Princes & des Princesses, & une infinité d'autres personnes ne soient tesmoins.

Pour retrouver une assiete qui avoit esté volée à M. de Gourville, il fit passer le Voleur à travers la Foire, & après avoir conduit ceux qui l'accompagnoient jusqu'à la dernière maison du costé des Incurables, il dit, qu'il falloit aller à

Versailles. Vous remarquerez que l'Assiète ayant esté volée au mois d'Octobre, la Foire au travers de laquelle il faisoit passer le Voleur n'estoit pas ouverte en ce temps-là.

Voicy ce qui s'est passé à Chantilly. Monsieur le Prince voulut sçavoir qui avoit volé les Truites d'un Bassin. La Baguette tourna sur plusieurs endroits de ce Bassin, pour marquer que ce n'estoit pas par un seul qu'on avoit volé les Truites. La Baguette conduisit Aimar & sa Compagnie à une petite maison, & montra les lieux où elles avoient esté mangées. Elle ne tourna pas pourtant sur les personnes qui estoient presentes, mais un de la maison qui étoit absent, si-tost qu'il le sceut, alla trouver Jacques Aimar pour se faire declarer innocent par la Baguette. Aimar qui étoit pour

lors touché, & qui se disoit fort las, ayant été obligé de se lever par l'importance de cet homme, prit sa Baguette, & elle tourna, ce qui l'obligea de prendre la fuite, dans la crainte qu'on ne prist cela pour une conviction. L'on fit en suite monter le premier Paysan qu'on rencontra, & l'on dit à Jacques Aimar qu'il y avoit une personne dans la compagnie que l'on soupçonnoit du vol des Truites. Il fit tourner un peu sa Baguette sur cet homme, & dit qu'il n'avoit point servy à voler les Truites, mais qu'il en avoit mangé. Enfin, pour le mieux pousser à bout, l'on prit un garzon d'environ douze ou quatorze ans, & M. de Vervillon insinua doucement en confidence à Jacques Aimar que c'estoit le fils de celui qui s'estoit enfuy. Aimar ne fit pas semblant de l'entendre, il luy fit

fit tourner la Baguette d'une rapidité merveilleuse, & dit qu'il avoit volé & mangé les Truites. Remarquez qu'il n'y a eu un an que ce garçon demeure à Chantilly, & qu'il y en a plus de sept que les Truites ont été v-lées. Il y a d'autres circonstances en ces faits, mais toutes à la confusion de Jacques Aimar.

L'on voulut éprouver s'il avoit quelque habileté pour connoistre les eaux & leurs sources, qu'une infinité de gens se vantent de découvrir, mais dans cette recherche de l'eau, il passa trois fois sur la Riviere de Chantilly qui est cachée par une voute de Pierres, & par de la terre & des arbres qui sont dessus, sans que la Baguette tournast. On luy dit mesme, lors qu'il estoit sur cette riviere, de prendre garde s'il ne trouvoit point d'eau;

Avril 1693.

I

tout cela fut inutile , la Baguette ne tourna point. M. Rusiere qui estoit present luy demanda si les yeux luy serviroient pour deviner les endroits qu'il vengit de marquer à une allée où il disoit qu'il y avoit de l'eau, &c. Aimar ayant répondu que non , on luy dit qu'il ne pouvoit pas donner un tesmoignage de sa sincerité qui pleust davantage à Monsieur le Prince que celui qu'on luy alloit proposer. C'estoit qu'on luy banderoit les yeux , & qu'après cela on verroit si la Baguette trouveroit les mesmes endroits. Mais il ne voulut pas se soumettre à cette épreuve. On luy demanda aussi comment en cherchant des sources &c de l'eau , il distingueroit l'or & l'argent , s'il en rencontroit. Il répondit que son intention suffisoit pour ne s'y méprendre pas.

M. Goyonot , Greffier du Conseil,

par ordre & de concert avec S. A. S. feignit qu'on l'avoit volé, & fit casser un panneau de vitre. Aimar, qui fut appelé, fit tourner la Baguette sur la table, & sur la vitre cassée, sans qu'elle tournast sur l'escalier. Il la fit tourner au dessous de la fenestre, dans la cour, & dit que le Voleur n'avoit point passé sur l'escalier, mais que le vol avoit esté fait par la fenestre & la cour, & continuant de poursuivre ce vol chimerique, il auroit trouvé sans doute un Voleur, mais on se contenta de luy demander par où avoit esté le Voleur après qu'il estoit sorty de la maison. Il dit que c'estoit à droite, parce que sa Baguette tournoit par là, & ne tournoit point du tout à gauche. Monsieur le Prince estant informé du fait par Goyonot, fit venir chez luy ce galant homme

Et vous pouvez penser comment il y fut traité.

M. Peyra, Concierge, vous témoignera qu'Aimar alla chez un Parent de M. de la Fontaine, Maréchal des logis du Regiment des Gardes, où l'on avoit forcé une armoire, & volé huit cens livres. Ce fourbefit plusieurs tours pour découvrir le vol, & comme il croyoit que c'estoit un vol feint, comme celui de M. Goyonot, la Baguette ne tourna en aucune sorte. Ainsi ne tournant point à de veritables vols, & tournant à des vols feints, on n'en scauroit conclure autre chose, sinon qu'il la fait tourner comme il luy plaist. Tout le monde la fait tourner aussi, pour peu qu'on veuille s'en donner la peine. Il ne faut que prendre deux plumes neuves attachées par une fiscelle du costé qu'on les taille, une en chaque

main, & les plier & les écarter pour les obliger à faire ressort & à se mouvoir. Vous en verrez un modèle imparfait qui ne laissera pas de vous surprendre.

Un jeune homme, dans le doute que sa Maistresse fust sage, différoit toujours à se marier. Il alla consulter l'homme à la Baguette, pour sçavoir de luy si elle n'estoit point galante. Aimar receut deux écus que luy donna ce jeune homme, & dit ensuite au Valet de Chambre de M. Briot, que ce n'estoit pas assez qu'il eust esté payé de l'Amant, qu'il le vouloit estre aussi de la Maistresse, & qu'il iroit la trouver pour l'avertir qu'il sçavoit de ses nouvelles, & qu'il falloit qu'elle luy donnast de l'argent, si elle vouloit qu'il dist qu'elle estoit sage.

Pent-estre pensez-vous que je

vous écris une Comedie pour vous divertir. Non, Monsieur, ce sont des faits certains dont je vous fais part. J'aurois bien d'autres choses à vous dire, qui sont aussi vraies, & plus surprenantes, si je vous parlois de l'infidelité des Maris & des Femmes que la Baguette connoist, & des innocens qui ont esté accusez & mis en prison par la Baguette, & que les vrais coupables ont justifiez ensuite. Il y a des Scelerats d'une nouvelle espece, qu'on prend pour d'honnestes gens, & qui entrent en commerce avec Aïmar. Ils indiquent les chemins, & font arrêter la Baguette par des mines, des gestes, & des paroles mesmes aux lieux où ils veulent. Ce que j'ay à vous en dire sera le sujet d'une autre Lettre.

M. Ferroüillard, Marchand de Draps, de la rue des Mauvaises

paroles , appella Jacques Aimar le soir avant son départ , dans la pensée qu'il pourroit luy faire recouvrer quatre ou cinq pieces de drap qu'on luy avoit dérobées. Pour l'engager à cela , il luy donna un habit , qu'Aimar fit porter par provision à l'Hostel de Condé. La Compagnie fut nombreuse , plusieurs Voisins ayant voulu voir ce qu'il feroit. M. Renier , Tourton , du Chaisne , Mortiers , & autres en estoient. La Baguette les conduisit aux Iesuites par la Greve , à Piquepuce , à Montreuil , comme il falloit se reposer , & manger, on dit à Aimar , dans un lieu où l'on s'estoit arresté , qu'on luy donneroit quatre Louis d'or , pourvu qu'il fist tourner sa Baguette à un demi-pied de ces Louis , dans un espace de seize pieds en quarré où on les avoit cachez. Il refusa le party,

Et comme il estoit fort tard, il dit qu'il viendrait reprendre la piste le lendemain. Il la reprit en effet, après qu'il se fut débarassé de ceux qui l'accompagnoient, Et mena M. Ferroüillard jusques à Nully, après quoy il s'en alla. Ainsi le Marchand perdit son babit, Et fit inutilement pour environ cinquante francs de dépense. Je croi qu'il n'en fait pas davantage pour vous convaincre qu'Aimar est un fourbe. On m'a dit que la Bagueite tourne par le ressort que fait chaque branche en la courbant, comme deux forces qui se balancent, Et qu'un mouvement insensible du poignet les détermine de telle sorte, que les mains sont comme deux pivots immobiles.

L'on pensoit que la crainte de l'Homme à la Bagueite pourroit retenir les petites gens à l'Hostel. Ce-

pendant dans le temps mesme que
ce Fourbe y a esté, l'on a esté impru-
vément aux Ecuries de Son A. S.
la valeur de cent écus, sans qu'il ait
pu s'en trouver. Vous en apprendrez
encore davantage par la copie de
la Lettre que vous allez lire. Elle
est de M. Robert, Procureur du
Roy, au Chastelet de Paris, &
adressée, au Pere Chevigni, son
Oncle, Assistant du Pere General
de l'Oratoire.

AU R. P. CHEVIGNY.

IL est vray que sur toutes les
merveilles qu'on disoit de
Jacques Aymar & de sa Baguette,
Monsieur le Prince a eu la
curiosité de le faire venir à Pa-
ris. Quand il y fut arrivé par
son moyen ou à son occasion,
en rapporta le prix de deux

Flambeaux d'argent qui avoient esté volez il y a deux ans. Monsieur le Prince me fit l'honneur de m'en parler, non pas comme croyant le secret de Jacques Aymar, mais comme en doutant, & voulant en éclaircir la fausseté ou la vérité. Je pris la liberté de dire à S. A. S. que je ne croyois point du tout l'habileté de cet homme, que c'estoit assurément une beste ou un fripon, & qu'encore qu'il y ait dans la nature bien des secrets dont nous ne connoissons pas les causes, & dont les effets passent nos raisonnemens & nos lumieres, néanmoins ce que disoit Jacques Aymar estoit porté trop loin pour estre veritable. J'ajoutay mesme, qu'il n'estoit pas permis de douter sur ces

matieres, & que toutes les folies qui sont faites tous les jours par les gens qui cherchent les Tresors cachez, & d'autres choses par le moyen des Esprits, & par tous les Chercheurs de Secrets, n'étoient point faites par des gens qui doutoient, & qu'ainsi pour éviter ces inconveniens il falloit être ferme à rejeter toutes ces visions, & à ne les point croire. L'offris à S.A.S. pour la détromper, de la mener avec Jacques Aimar, en des lieux, où des hommes avoient été tuez, & dans lesquels il s'étoit commis des vols, & luy dis que comme on sçavoit où étoient les coupables, & les chemins qu'ils avoient tenus depuis qu'ils avoient tué ou volé, nous connoîtrions avec certitude quelle étoit la verité

convaincu de supposition, & l'avoit avoité, mais je ne le scay que par bruit commun, n'ayāt pas cru devoir prendre aucun soin d'une pareille fadaise, qui marque combien les hommes sont faciles à donner creance aux choses nouvelles, & qui leur paroissent extraordinaires. Je suis &c.

Je vous diray pour conclusion que S. A. S. veut bien qu'on assure le Public pour le détromper, que la Baguette de Jacques Aimarn'est qu'une pure illusion, & une invention chimerique. Ce sont des paroles de Monsieur le Prince.

Le 6. de ce mois, M. le Chevalier de Grenier, Fils du Procureur du Roy des Tresoriers de France de Bordeaux, qui a

voit oüy tirer à trois ou quatre lieues de Bayonne , où il commande une Courbette de Sa Majesté, alla joindre trois Bâtimens qui se battoient, & ayant reconnu que c'étoit un Marchand François que deux Frégates de Saint Sebastien attaquoient, il l'aborda, & luy dit qu'il prît sa route pour France pendant qu'il feroit feu, & arrêteroit les Ennemis, ce que le Marchand executa sans être tombé entre leurs mains. Après un combat de cinq à six heures, M. le Chevalier de Grenier fut enlevé, un boulet des Ennemis ayant mis le feu à ses poudres, & en même temps la Courbette coula à fond. Comme il sçait fort bien nâger, il ne perdit point courage, & s'étant dépouillé dans l'eau, à l'exception

vous écris une Comedie pour vous divertir. Non, Monsieur, ce sont des faits certains dont je vous fais part. J'aurois bien d'autres choses à vous dire, qui sont aussi vrayes, & plus surprenantes, si je vous parlois de l'infidelité des Maris & des Femmes que la Baguette connoist, & des innocens qui ont esté accusez & mis en prison par la Baguette, & que les vrais coupables ont justifiez ensuite. Il y a des Scelerats d'une nouvelle espece, qu'on prend pour d'honnestes gens, & qui entrent en commerce avec Aïmar. Ils indiquent les chemins, & font arrêter la Baguette par des mines, des gestes, & des paroles mesmes aux lieux où ils veulent. Ce que j'ay à vous en dire sera le sujet d'une autre Lettre.

M. Ferroüillard, Marchand de Draps, de la rue des Mauvaises

paroles , appella Jacques Aymar le soir avant son départ , dans la pensée qu'il pourroit luy faire recouvrer quatre ou cinq pieces de drap qu'on luy avoit dérobées. Pour l'engager à cela , il luy donna un habit , qu'Aymar fit porter par provision à l'Hostel de Condé. La Compagnie fut nombreuse , plusieurs Voisins ayant voulu voir ce qu'il feroit. M. Renier , Tourton , du Chaisne , Mortiers , &c autres en estoient. La Baguette les conduisit aux Iesuites par la Greve , à Piquepace , à Montreuil , comme il falloit se reposer , & manger, on dit à Aymar , dans un lieu où l'on s'estoit arresté , qu'on luy donneroit quatre Louis d'or , pourvu qu'il fist tourner sa Baguette à un demi-pied de ces Louis , dans un espace de seize pieds en quarré où on les avoit cachez. Il refusa le party,

Et comme il estoit fort tard, il dit qu'il viendrait reprendre la piste le lendemain. Il la reprit en effet, après qu'il se fut débarassé de ceux qui l'accompagnoient, Et mena M. Ferroillard jusques à Nully, après quoy il s'en alla. Ainsi le Marchand perdit son habit, Et fit inutilement pour environ cinquante francs de dépense. Je croi qu'il n'en fait pas davantage pour vous convaincre qu'Aimar est un fourbe. On m'a dit que la Baguette tourne par le ressort que fait chaque branche en la courbant, comme deux forces qui se balancent, Et qu'un mouvement insensible du poignet les détermine de telle sorte, que les mains sont comme deux pivots immobiles.

L'on pensoit que la crainte de l'Homme à la Baguette pourroit retenir les petites gens à l'Hostel. Ce-

pendant dans le temps mesme que
ce Fourbe y a esté, l'on a volé impuné-
ment aux Ecuries de Son A. S.
la valeur de cent écus, sans qu'il ait
pu s'en trouver. Vous en apprendrez
encore davantage par la copie de
la Lettre que vous allez lire. Elle
est de M. Robert, Procureur du
Roy, au Chastelet de Paris, et
adressée, au Pere Chevigni, son
Oncle, Astant du Pere General
de l'Oratoire.

AU R. P. CHEVIGNY.

IL est vray que sur toutes les
merveilles qu'on disoit de
Jacques Aymar & de sa Baguette,
Monsieur le Prince a eu la
curiosité de le faire venir à Pa-
ris. Quand il y fut arrivé par
son moyen ou à son occasion,
on rapporta le prix de deux

Flambeaux d'argent qui avoient esté volez il y a deux ans. Monsieur le Prince me fit l'honneur de m'en parler, non pas comme croyant le secret de Jacques Aymar, mais comme en doutant, & voulant en éclaircir la fausseté ou la vérité. Je pris la liberté de dire à S. A. S. que je ne croyois point du tout l'habileté de cet homme, que c'estoit assurément une beste ou un fripon, & qu'encore qu'il y ait dans la nature bien des secrets dont nous ne connoissons pas les causes, & dont les effets passent nos raisonnemens & nos lumieres, néanmoins ce que disoit Jacques Aymar estoit porté trop loin pour estre veritable. J'ajoutay mesme, qu'il n'estoit pas permis de douter sur ces

matieres, & que toutes les folies qui sont faites tous les jours par les gens qui cherchent les Tresors cachez, & d'autres choses par le moyen des Esprits, & par tous les Chercheurs de Secrets, n'étoient point faites par des gens qui doutoient, & qu'ainsi pour éviter ces inconveniens il falloit être ferme à rejeter toutes ces visions, & à ne les point croire. L'offris à S.A.S. pour la détromper, de la mener avec Jacques Aymar, en des lieux, où des hommes avoient été tuez, & dans lesquels il s'étoit commis des vols, & luy dis que comme on sçavoit où étoient les coupables, & les chemins qu'ils avoient tenus depuis qu'ils avoient tué ou volé, nous connoîrions avec certitude quelle étoit la vertu

Et vous pouvez penser comment il y fut traité.

M. Peyri, Concierge, vous témoignera qu'Aimar alla chez un Parent de M. de la Fontaine, Maréchal des logis du Regiment des Gardes, où l'on avoit forcé une armoire, & volé huit cens livres. Ce fourbe fit plusieurs tours pour découvrir le vol, & comme il croyoit que c'estoit un vol feint, comme celui de M. Goyonot, la Baguette ne tourna en aucune sorte. Ainsi ne tournant point à de veritables vols, & tournant à des vols feints, on n'en scauroit conclure autre chose, sinon qu'il la fait tourner comme il luy plaist. Tout le monde la fait tourner aussi, pour peu qu'on veuille s'en donner la peine. Il ne faut que prendre deux plumes neuves attachées par une ficelle du costé qu'on les taille, une en chaque

main, & les plier & les écarter pour les obliger à faire vœux & à se mouvoir. Vous en verrez un modèle imparfait qui ne laissera pas de vous surprendre.

Un jeune homme, dans le doute que sa Maistresse fust sage, disoit toujours à se marier. Il alla consulter l'homme à la Baguette, pour sçavoir de luy si elle n'estoit point galante. Aimar receut deux écus que luy donna ce jeune homme, & dit ensuite au Valet de Chambre de M. Briot, que ce n'estoit pas assez qu'il eust esté payé de l'Amant, qu'il le vouloit estre aussi de la Maistresse, & qu'il iroit la trouver pour l'avertir qu'il sçavoit de ses nouvelles, & qu'il falloit qu'elle luy donnast de l'argent, si elle vouloit qu'il dist qu'elle estoit sage.

Pent-estre pensez-vous que je

vous écris une Comédie pour vous divertir. Non, Monsieur, ce sont des faits certains dont je vous fais part. J'aurois bien d'autres choses à vous dire, qui sont aussi vraies, & plus surprenantes, si je vous parlois de l'infidélité des Maris & des Femmes que la Baguette connoist, & des innocens qui ont esté accusez & mis en prison par la Baguette, & que les vrais coupables ont justifiez ensuite. Il y a des Scelerats d'une nouvelle espece, qu'on prend pour d'honnêtes gens, & qui entrent en commerce avec Aïmar. Ils indiquent les chemins, & font arrêter la Baguette par des mines, des gestes, & des paroles mesmes aux lieux où ils veulent. Ce que j'ay à vous en dire sera le sujet d'une autre Lettre.

M. Ferroüillard, Marchand de Draps, de la rue des Mauvaises

paroles , appella Jacques Aimar le soir avant son départ , dans la pensée qu'il pourroit luy faire recouvrer quatre ou cinq pieces de drap qu'on luy avoit dérobées. Pour l'engager à cela , il luy donna un habit , qu'Aimar fit porter par provision à l'Hostel de Condé. La Compagnie fut nombreuse , plusieurs Voisins ayant voulu voir ce qu'il feroit. M. Renier , Tourton , du Chaisne , Mortiers , & autres en estoient. La Bagueite les conduisit aux Iesuites par la Greve , à Piquepace , à Montreuil , comme il falloit se reposer , & manger, on dit à Aimar , dans un lieu où l'on s'estoit arresté , qu'on luy donneroit quatre Louis d'or , pourvu qu'il fist tourner sa Bagueite à un demi-pied de ces Louis , dans un espace de seize pieds en quarre où on les avoit cachez. Il refusa le party,

Et comme il estoit fort tard, il dit qu'il viendrait reprendre la piste le lendemain. Il la reprit en effet, après qu'il se fut débarassé de ceux qui l'accompagnoient, Et mena M. Ferrouillard jusques à Nully, après quoy il s'en alla. Ainsi le Marchand perdit son babit, Et fit inutilement pour environ cinquante francs de dépense. Je croi qu'il n'en fait pas davantage pour vous convaincre qu'Aimar est un fourbe. On m'a dit que la Baguette tourne par le ressort que fait chaque branche en la courbant, comme deux forces qui se balancent, Et qu'un mouvement insensible du poignet les détermine de telle sorte, que les mains sont comme deux pivots immobiles.

L'on pensoit que la crainte de l'Homme à la Baguette pourroit retenir les petites gens à l'Hostel. Ce-

pendant dans le temps mesme que
ce Fourbe y a esté, l'on a esté impuné-
ment aux Ecuries de Son A. S.
la valeur de cent écus, sans qu'il ait
pu s'en trouver. Vous en apprendrez
encore davantage par la copie de
la Lettre que vous allez lire. Elle
est de M. Robert, Procureur du
Roy, au Chastelet de Paris, &
adressée, au Pere Chevigni, son
Oncle, Aссistant du Pere General
de l'Oratoire.

AU R. P. CHEVIGNY.

IL est vray que sur toutes les
merveilles qu'on disoit de
Jacques Aimar & de sa Baguette,
Monsieur le Prince a eu la
curiosité de le faire venir à Pa-
ris. Quand il y fut arrivé par
son moyen ou à son occasion,
en rapporta le prix de deux

Flambeaux d'argent qui avoient esté volez il y a deux ans. Monsieur le Prince me fit l'honneur de m'en parler, non pas comme croyant le secret de lacques Aimar, mais comme en doutant, & voulant en éclaircir la fausseté ou la vérité. Je pris la liberté de dire à S. A. S. que je ne croyois point du tout l'habileté de cet homme, que c'estoit assurément une beste ou un fripon, & qu'encore qu'il y ait dans la nature bien des secrets dont nous ne connoissons pas les causes, & dont les effets passent nos raisonnemens & nos lumières, néanmoins ce que disoit lacques Aimar estoit porté trop loin pour estre veritable. J'ajoutay mesme, qu'il n'estoit pas permis de douter sur ces

matieres, & que toutes les folies qui sont faites tous les jours par les gens qui cherchent les Tresors cachez, & d'autres choses par le moyen des Esprits, & par tous les Chercheurs de Secrets, n'étoient point faites par des gens qui doutoient, & qu'ainsi pour éviter ces inconveniens il falloit être ferme à rejeter toutes ces visions, & à ne les point croire. L'offris à S.A.S. pour la détromper, de la mener avec Jacques Aymar, en des lieux, où des hommes avoient été tuez, & dans lesquels il s'étoit commis des vols, & luy dis que comme on sçavoit où étoient les coupables, & les chemins qu'ils avoient tenus depuis qu'ils avoient tué ou volé, nous connoîtrions avec certitude quelle étoit la verité

de la Baguette. l'eus donc l'honneur de l'accompagner dans la rue S. Denis, en un lieu où un Archer du Guet avoit été tué de quinze ou seize coups d'épée par des gens qui avoient été menez depuis au Châtelet. Jacques Aymar passa deux ou trois fois sur le lieu avec la Baguette, & elle ne tourna jamais. Il dit pour excuser qu'elle ne faisoit point d'effet pour le meurtre commis par un mouvement de colere ou d'ivrognerie, mais seulement pour des assassinats premeditez, commis avec cruauté ou pour voler, & qu'en toutes sortes de crimes elle cessoit de tourner, quand les coupables les avoient avouez, bien qu'ils ne fussent pas encore punis. Vous jugez bien quelle consideration on

doit faire sur ces sortes de distinctions, mais afin qu'il ne restât plus aucune difficulté, j'eus l'honneur de mener Monsieur le Prince dans la rue de la Harpe en un lieu où je sçavois qu'il avoit été commis un vol, au moment duquel le voleur avoit été trouvé en flagrant delit, saisy de la chose volée & mené au Châtelet, où néanmoins il nioit le fait, quoy qu'il fût chargé & convaincu par plusieurs Témoins, mais la Baguette ne tourna point encore, & Jacques Aymar n'en put donner aucune raison. Voilà tout ce que je sçay de l'affaire. J'ay ouï dire que depuis en plusieurs autres expériences, faites à Versailles, & à Chantilly, la Baguette n'a pas été plus heureuse; que même Jacques Aymar avoit été

convaincu de supposition, & l'avoit avoué, mais je ne le sçay que par bruit commun, n'ayāt pas cru devoir prendre aucun soin d'une pareille fadaise, qui marque combien les hommes sont faciles à donner creance aux choses nouvelles, & qui leur paroissent extraordinaires. Je suis &c.

Je vous diray pour conclusion que S. A. S. veut bien qu'on assure le Public pour le détromper, que la Baguette de Jacques Aimarn'est qu'une pure illusion, & une invention chimerique. Ce sont des paroles de Monsieur le Prince.

Le 6. de ce mois, M. le Chevalier de Grenier, Fils du Procureur du Roy des Tresoriers de France de Bordeaux, qui a

voit oüy tirer à trois ou quatre lieües de Bayonne , où il commande une Courbette de Sa Majesté, alla joindre trois Bâtimens qui se battoient, & ayant reconnu que c'étoit un Marchand François que deux Frégates de Saint Sebastien attaquoient, il l'aborda, & luy dit qu'il prît sa route pour France pendant qu'il feroit feu, & arrêteroit les Ennemis, ce que le Marchand executa sans être tombé entre leurs mains. Après un combat de cinq à six heures, M. le Chevalier de Grenier fut enlevé, un boulet des Ennemis ayant mis le feu à ses poudres, & en même temps la Courbette coula à fond. Comme il sçait fort bien nâger, il ne perdit point courage, & s'étant dépouillé dans l'eau, à l'exception

de ses Culottes, il tâchoit de se sauver. Les Espagnols le voyant en cet état luy envoyerent une Chaloupe qui le mena à S. Sebastien, où on luy marqua une grande estime pour sa bravoure. Il s'est trouvé blessé au bras d'un coup de Mousquet, mais la blessure n'est point dangereuse. Il avoit aussi le visage égratigné, & les mains un peu brûlées.

Le 14. de ce même mois, quarante Vaisseaux sortirent du Havre à la marée du matin avec un vent d'Ouest, & une escorte de trois Fregates, l'une montée de douze pieces de Canon, & les deux autres de six. Ils firent route vers Calais & Dunkerque sous les ordres de M. de S. Michel, qui commandoit la Fregate de douze Canons, appelée *la Gracieuse*. Le lende-

main étant à travers Dieppe, ils apperçurent deux Armateurs qui venoient sur eux. M. de S. Michel fit ôter incontinent la flamme du grand mast, ordonnant à l'une des deux autres Frégates de la mettre. Il fit aussi boucher ses sabords, afin de pouvoir passer pour un Navire Marchand. Ce stratagème qui trompa les Armateurs, eut tout le succès qu'il en avoit attendu. Comme il estoit à l'avant garde, ils ne manquerent point à venir sur luy, mais ils furent bien surpris, lors qu'estant à la portée du Mousquet, il fit ouvrir ses sabords, & tirer une bordée, ce que l'on executa si à propos qu'on démastâ un des Armateurs de son mast d'avant. Cet Armateur se batit durant quatre heures avec une vi-

gueur incroyable , jusqu'à ce qu'enfin ayant esté démasté de tous les masts , il fut contraint de se rendre. Il estoit monté de huit pieces de Canon , & de soixante hommes d'équipage. On le conduisit à Dieppe. L'autre Armateur se sauva à force de voiles , & la Flote des quarante Navires ayant poursuivy sa route avec un vent favorable, arriva le 16. à Dunkerque. Il n'y eut qu'un seul homme des nostres blessé en cette rencontre.

Le même jour 16. un Gentilhomme Irlandois , envoyé par le Prince d'Orange avec quatre tres-beaux Chevaux , dont il faisoit present à l'Electeur de Baviere , passa par Arras. Il avoit débarqué à Nieuport , & après quelque

sejour qu'il y fit , il en partit comme pour se rendre à Bruxelles , mais lors qu'il fut hors les portes , il se lança avec les Chevaux dans le Canal , qu'il passa à nâge , & vint à Furnes & à Dunkerque, où on luy donna un passeport. Il va à Versailles. On peut voir par là qu'il ne manque à la plûpart des Sujets du Roy d'Angleterre que l'occasion pour faire la même chose. Ce que le remords feroit faire aux uns , les autres le feroient parce qu'ils ont reçu par force le Prince d'Orange.

Vous avez sçeu ce qui s'est passé à l'égard de l'Ordre de Saint Lazare. Comme ceux à qui le Roy l'avoit donné , ne doivent plus en porter la Croix, M. Mansard & M. le Nostre que Sa Majesté en avoit honorez ,

ont été reçûs dans l'Ordre de S. Michel, & ils en ont prêté le serment entre les mains de M. le Duc de Beauvilliers. Je vous ay si souvent parlé de ces deux Illustres, que je n'ay rien à vous en dire aujourd'huy, si non, que l'antiquité auroit de la peine à produire d'aussi belles choses qu'ils en ont fait pour le Roy. En vous parlant de l'Ordre de S. Michel, je croy que je vous feray plaisir de vous entretenir de son Institution, qui fut faite à Amboise le 1. d'Aoust 1469. par le Roy Louis XI. Fils de Charles VII. à l'honneur de l'Archange Saint Michel, Gardien, & Protecteur du Royaume. Ce Prince ordonna que tous les Chevaliers de cet Ordre porteroient un Collier d'or fait à Coquilles, lassées

l'une avec l'autre d'un double Laqs, assises sur Chainettes, ou Mailles d'or, d'où pendroit une Medaille, dans laquelle la figure de Saint Michel seroit empreinte combattant, & foulant aux pieds le Dragon. Cet Ordre fut particulièrement établi en memoire de ce qu'on pretend que Saint Michel combattit à Orleans contre les Anglois, ce qui avoit obligé Charles VII, à avoir toujours l'Image de cet Archange, que l'on portoit devant luy quand il alloit à la Guerre. Les Statuts de l'Ordre furent de soixante & six Articles, dont le premier portoit qu'il y auroit trente-six Gentilshommes de nom & d'armes, sans reproche, dont le Roy seroit Chef & Souverain, qui seroient tenus de laisser tout au-

Flambeaux d'argent qui avoient esté volez il y a deux ans. Monsieur le Prince me fit l'honneur de m'en parler, non pas comme croyant le secret de Jacques Aymar, mais comme en doutant, & voulant en éclaircir la fausseté ou la vérité. Je pris la liberté de dire à S. A. S. que je ne croyois point du tout l'habileté de cet homme, que c'estoit assurément une beste ou un fripon, & qu'encore qu'il y ait dans la nature bien des secrets dont nous ne connoissons pas les causes, & dont les effets passent nos raisonnemens & nos lumières, néanmoins ce que disoit Jacques Aymar estoit porté trop loin pour estre véritable. J'ajoutay mesme, qu'il n'estoit pas permis de douter sur ces

matieres, & que toutes les folies qui sont faites tous les jours par les gens qui cherchent les Tresors cachez, & d'autres choses par le moyen des Esprits, & par tous les Chercheurs de Secrets, n'étoient point faites par des gens qui doutoient, & qu'ainsi pour éviter ces inconveniens il falloit être ferme à rejeter toutes ces visions, & à ne les point croire. L'offris à S.A.S. pour la détromper, de la mener avec Jacques Aimar, en des lieux, où des hommes avoient été tuez, & dans lesquels il s'étoit commis des vols, & luy dis que comme on sçavoit où étoient les coupables, & les chemins qu'ils avoient tenus depuis qu'ils avoient tué ou volé, nous connoîtrions avec certitude quelle étoit la vertu

de la Baguette. l'eus donc l'honneur de l'accompagner dans la rue S. Denis, en un lieu où un Archer du Guet avoit été tué de quinze ou seize coups d'épée par des gens qui avoient été menez depuis au Châtelet. Jacques Aymar passa deux ou trois fois sur le lieu avec la Baguette, & elle ne tourna jamais. Il dit pour s'exuser qu'elle ne faisoit point d'effet pour le meurtre commis par un mouvement de colere ou d'ivrognerie, mais seulement pour des assassinats premeditez, commis avec cruauté ou pour voler, & qu'en toutes sortes de crimes elle cessoit de tourner, quand les coupables les avoient avouez, bien qu'ils ne fussent pas encore punis. Vous jugez bien quelle consideration on

doit faire sur ces sortes de distinctions, mais afin qu'il ne restât plus aucune difficulté, j'eus l'honneur de mener Monsieur le Prince dans la rue de la Harpe en un lieu où je sçavois qu'il avoit été commis un vol, au moment duquel le voleur avoit été trouvé en flagrant delit, saisy de la chose volée & mené au Châtelet, où néanmoins il nioit le fait, quoy qu'il fût chargé & convaincu par plusieurs Témoins, mais la Baguette ne tourna point encore, & Jacques Aymar n'en put donner aucune raison. Voilà tout ce que je sçay de l'affaire. J'ay oüy dire que depuis en plusieurs autres expériences faites à Versailles, & à Chantilly, la Baguette n'a pas été plus heureuse, que même Jacques Aymar avoit été

convaincu de supposition, & l'avoit avoué, mais je ne le sçay que par bruit commun, n'ayāt pas cru devoir prendre aucun soin d'une pareille fadaise, qui marque combien les hommes sont faciles à donner creance aux choses nouvelles, & qui leur paroissent extraordinaires. Je suis &c..

Je vous diray pour conclusion que S. A. S. veut bien qu'on assure le Public pour le détromper, que la Baguette de Jacques Aimarn'est qu'une pure illusion, & une invention chimerique. Ce sont des paroles de Monsieur le Prince.

Le 6. de ce mois, M. le Chevalier de Grenier, Fils du Procureur du Roy des Tresoriers de France de Bordeaux, qui a

voit oüy tirer à trois ou quatre lieues de Bayonne , où il commande une Courbette de Sa Majesté, alla joindre trois Bâtimens qui se battoient, & ayant reconnu que c'étoit un Marchand François que deux Frégates de Saint Sebastien attaquoient, il l'aborda, & luy dit qu'il prît sa route pour France pendant qu'il feroit feu, & arrêteroit les Ennemis, ce que le Marchand executa sans être tombé entre leurs mains. Après un combat de cinq à six heures, M. le Chevalier de Grenier fut enlevé, un boulet des Ennemis ayant mis le feu à ses poudres, & en même temps la Courbette coula à fond. Comme il sçait fort bien nâger, il ne perdit point courage, & s'étant dépoüllé dans l'eau, à l'exception

de ses Culottes, il tâchoit de se sauver. Les Espagnols le voyant en cet état luy envoyerent une Chaloupe qui le mena à S. Sebastien, où on luy marqua une grande estime pour sa bravoure. Il s'est trouvé blessé au bras d'un coup de Mousquet, mais la blessure n'est point dangereuse. Il avoit aussi le visage égratigné, & les mains un peu brûlées.

Le 14. de ce même mois, quarante Vaisseaux sortirent du Havre à la marée du matin avec un vent d'Ouest, & une escorte de trois Fregates, l'une montée de douze pieces de Canon, & les deux autres de six. Ils firent route vers Calais & Dunkerque sous les ordres de M. de S. Michel, qui commandoit la Fregate de douze Canons, appelée *la Gratiouse*. Le lende-

main étant à travers Dieppe, ils apperçurent deux Armateurs qui venoient sur eux. M. de S. Michel fit ôter incontinent la flamme du grand mast, ordonnant à l'une des deux autres Fregates de la mettre. Il fit aussi boucher ses sabords, afin de pouvoir passer pour un Navire Marchand. Ce stratagème qui trompa les Armateurs, eut tout le succès qu'il en avoit attendu. Comme il estoit à l'avant garde, ils ne manquerent point à venir sur luy, mais ils furent bien surpris, lors qu'estant à la portée du Mousquet, il fit ouvrir ses sabords, & tirer une bordée, ce que l'on executa si à propos qu'on démastâ un des Armateurs de son mast d'avant. Cet Armateur se batit durant quatre heures avec une vi-

gueur incroyable , jusqu'à ce qu'enfin ayant esté démasté de tous les masts , il fut contraint de se rendre. Il estoit monté de huit pieces de Canon , & de soixante hommes d'équipage. On le conduisit à Dieppe. L'autre Armateur se sauva à force de voiles , & la Flote des quarante Navires ayant poursuivy sa route avec un vent favorable, arriva le 16. à Dunkerque. Il n'y eut qu'un seul homme des nostres blessé en cette rencontre.

Le même jour 16. un Gentilhomme Irlandois , envoyé par le Prince d'Orange avec quatre tres-beaux Chevaux , dont il faisoit present à l'Electeur de Baviere , passa par Arras. Il avoit débarqué à Nieuport , & après quelque

sejour qu'il y fit , il en partit comme pour se rendre à Bruxelles , mais lors qu'il fut hors les portes , il se lança avec les Chevaux dans le Canal , qu'il passa à nâge , & vint à Furnes & à Dunkerque, où on luy donna un passeport. Il va à Versailles. On peut voir par là qu'il ne manque à la plupart des Sujets du Roy d'Angleterre que l'occasion pour faire la même chose. Ce que le remords feroit faire aux uns , les autres le feroient parce qu'ils ont reçu par force le Prince d'Orange.

Vous avez sçeu ce qui s'est passé à l'égard de l'Ordre de Saint Lazare. Comme ceux à qui le Roy l'avoit donné , ne doivent plus en porter la Croix, M. Mansard & M. le Nostre que Sa Majesté en avoit honorez ,

ont été reçûs dans l'Ordre de S. Michel, & ils en ont prêté le serment entre les mains de M. le Duc de Beauvilliers. Je vous ay si souvent parlé de ces deux Illustres, que je n'ay rien à vous en dire aujourd'huy, si non, que l'antiquité auroit de la peine à produire d'aussi belles choses qu'ils en ont fait pour le Roy. En vous parlant de l'Ordre de S. Michel, je croy que je vous feray plaisir de vous entretenir de son Institution, qui fut faite à Amboise le 1. d'Aoust 1469. par le Roy Louis XI. Fils de Charles VII. à l'honneur de l'Archange Saint Michel, Gardien, & Protecteur du Royaume. Ce Prince ordonna que tous les Chevaliers de cet Ordre porteroient un Collier d'or fait à Coquilles, lassées

l'une avec l'autre d'un double Laqs, assises sur Chainettes, ou Mailles d'or, d'où pendroit une Medaille, dans laquelle la figure de Saint Michel seroit empreinte combatant, & foulant aux pieds le Dragon. Cet Ordre fut particulierement établi en memoire de ce qu'on pretend que Saint Michel combattit à Orleans contre les Anglois, ce qui avoit obligé Charles VII, à avoir toujours l'Image de cet Archange, que l'on portoit devant luy quand il alloit à la Guerre. Les Statuts de l'Ordre furent de soixante & six Articles, dont le premier portoit qu'il y auroit trente-six Gentilshommes de nom & d'armes, sans reproche, dont le Roy seroit Chef & Souverain, qui seroient tenus de laisser tout au-

tre Ordre, excepté d'Empereurs ou de Rois. Ces paroles furent la devise de celuy cy, *Immensi tremor Oceani*. Elles faisoient voir que les François ayant obtenu contre les Anglois plusieurs Victoires sur terre, un peu avant l'Institution de cet Ordre, ne deviendroient pas moins redoutables sur Mer, par l'intercession de S. Michel. L'établissement de l'Ordre du Saint Esprit fait par Henry III. n'a pas empesché que celuy de Saint Michel n'ait subsisté en France avec distinction. On ne reçoit aucun Chevalier du Saint Esprit, qui n'ait esté fait auparavant Chevalier de Saint Michel, & ceux qui ont l'avantage d'en être honorez portent ensemble les Colliers de ces deux Ordres.

En vous envoyant la Liste

des Officiers Generaux nommez depuis peu par Sa Majesté, j'ay oublié à mettre M. le Marquis de Longueval du nombre de ceux qui ont esté faits Marechaux de Camp. Il doit servir cette année en Roussillon. Quelques jours après, Sa Majesté fit aussi M. de Mègre-gny, qui est Ingenieur & Gouverneur de la Citadelle de Tournay, Marechal de Camp. En mesme temps Elle nomma trois autres Ingenieurs Brigadiers d'Armée, qui sont M. du Puis. Vauban, M. L'appara, & M. le Commandeur du Bosc, tous trois déjà Brigadiers dans le Corps des Ingenieurs. Ils ont servi avec beaucoup de distinction dans tous les Sieges. M. du Puis-Vauban est Neveu de M. de Vauban,

Lieutenant General des Armées du Roy , & premier Ingenieur de France , & marche avec gloire sur ses traces. M. Lappara a conduit les Sieges de Nice & de Montmeïllan , & M. le Commandeur du Bosc, sous M. de Vauban Lieutenant General , s'est employé avec succès aux travaux des principales attaques du Siege de la Ville & du Chasteau de Namur. Il fut même blessé au bras dans la dernière qui fut la plus forte de ces attaques , & par laquelle le Gouverneur se trouva forcé à sortir enfin du vieux Chasteau.

L'Enigme du mois passé avoit esté faite sur les *deux à joier*, & ceux qui l'ont expliquée d'après son vray sens , sont Mrs Moreau , Prieur de l'Abbaye du Relec

Relec en Bretagne : Terrault
 de la Cassonniere , Chanoine
 de S. Pierre du Mans : de Mon-
 regret : Bonnard de l'Hostel
 du Quesnoy , Place Royale : le
 Chevalier de la Chaise : Guyon
 de la Sardiere , & Fonteny ,
 Officiers du Regiment du Roy
 à Abbeville : Chavance l'ainé
 de Lyon : Pamphile : C. Hu-
 tuge d'Orleans : les Curez
 d'Auvillers & de Bonnebosc, du
 Diocese de Lisieux : Boulerie
 de Romenuy , Saunié de Cor-
 bon : de Boissimont : de Fontai-
 nes , directeur du Pavillon des
 Celestins : de la Galerie des
 Petits - Peres : Isidore & sa
 Tranquille : le Medecin Mous-
 quetaire : le charmant préten-
 du Epoux de la belle Macon-
 noise : le fidelle Berger de l'In-
 differente M. P. le Tendre &

Avril 1693.

K

passionné de la belle M. l'Amant de la Belle à l'Anagramme *le panche en amour* de la grande rue de Houdan; l'Empressé de la nouvelle alliance; le Chiron constant, & la cruelle Manon de la porte S. Antoine; le petit Coq reveille matin du Faux-bourg S. Antoine, & la petite lavote de la Porte de Richelieu; l'Avanturier du quartier de S. Pierre aux bœufs; l'Amant constant de la Bergere Fidelle des bords du Clain de Poitiers; la spirituelle société des Prisonniers du Fort l'Evêque; le gros Contrôleur & sa charmante de la rue des Lombards; le Docteur sans étude; l'aimable Nocloise à l'Anagramme, *le vray merite Bourgeois*, Diane de la Forest d'Alceon; le Berger à l'Anagramme

me , le *siècle d'amour* ; la Nym-
phe aimantée ; le Chevalier
Invisible de la bague de Giges :
l'Aimable Audran : l'aimable
Angelique de Kervily du Faux
bourg de Liviere d'Angers :
l'aimable Tante & sa charman-
te Niece de la rue Montcon-
seil , leur bien aimé T. M. l'ai-
mable Manon à la gorge en-
chantée de la rue aux Ours : la
jeune & la belle de la Broise de
S. Lo : la belle blonde à l'Ana-
gramme *merite & loyauté* : les
trois Vestales du Rendez-vous ;
la belle Photine : la société de
Beau-regard rue d'Enfer : les
deux Rivaies reconciliées &
leur parjure Amant : la nou-
velle société du lardin de Lion :
l'aimable Sanguin , de la rue
neuve S. Estienne : la Char-
mante de S. Eloy d'Orleans :

l'aimable Madelon , & ses trois
Sœurs recluses.

L'Enigme nouvelle que je
vous envoie est de Madame
de la Prairie Caïron de Caën.

ENIGME.

A L'abry d'une peau legere
Je tiens cent Heros enfermez ;
Et par moy seulement leurs faits si
renommez
Sont à couvert de la poussiere.


Cependant sous l'éclat des ornemens
divers

Dont ma figure est revestue ,
Je cache avec soin à la veüe
Un corps qui bien souvent est tout
farcy de Vers.


Jugez de mes emplois, quoy que fort
ignorante ,

*Sprit ;
contente,
que j'ay*

Docteur.

*t tout
id des
epou
qu'ils
y qui
avelle
voye
il se-*

U.

a di-

eaux

tre Ordre, excepté d'Empereurs ou de Rois. Ces paroles furent la devise de celuy cy, *Immensi tremor Oceani*. Elles faisoient voir que les François ayant obtenu contre les Anglois plusieurs Victoires sur terre, un peu avant l'Institution de cet Ordre, ne deviendroient pas moins redoutables sur Mer, par l'intercession de S. Michel. L'établissement de l'Ordre du Saint Esprit fait par Henry III. n'a pas empesché que celuy de Saint Michel n'ait subsisté en France avec distinction. On ne reçoit aucun Chevalier du Saint Esprit, qui n'ait esté fait auparavant Chevalier de Saint Michel, & ceux qui ont l'avantage d'en être honorez portent ensemble les Colliers de ces deux Ordres.

En vous envoyant la Liste

des Officiers Generaux nommez depuis peu par Sa Majesté, j'ay oublié à mettre M. le Marquis de Longueval du nombre de ceux qui ont esté faits Marechaux de Camp. Il doit servir cette année en Roussillon. Quelques jours après, Sa Majesté fit aussi M. de Mègremy, qui est Ingenieur & Gouverneur de la Citadelle de Tournay, Marechal de Camp. En mesme temps Elle nomma trois autres Ingenieurs Brigadiers d'Armée, qui sont M. du Puis-Vauban, M. L'appara, & M. le Commandeur du Bosc, tous trois déjà Brigadiers dans le Corps des Ingenieurs. Ils ont servi avec beaucoup de distinction dans tous les Sieges. M. du Puis-Vauban est Neveu de M. de Vauban,

Lieutenant General des Armées du Roy , & premier Ingenieur de France , & marche avec gloire sur ses traces. M. Lappara a conduit les Sieges de Nice & de Montmeïllan , & M. le Commandeur du Bosc, sous M. de Vauban Lieutenant General , s'est employé avec succès aux travaux des principales attaques du Siege de la Ville & du Chasteau de Namur. Il fut même blessé au bras dans la dernière qui fut la plus forte de ces attaques , & par laquelle le Gouverneur se trouva forcé à sortir enfin du vieux Chasteau.

L'Enigme du mois passé avoit esté faite sur les *deux à joier*, & ceux qui l'ont expliquée d'après son vray sens , sont Mrs Moreau , Prieur de l'Abbaye du Relec

Relec en Bretagne : Terrault
 de la Cassonniere , Chanoine
 de S. Pierre du Mans : de Mon-
 regret : Bonnard de l'Hostel
 du Quesnoy , Place Royale : le
 Chevalier de la Chaise : Guyon
 de la Sardiere , & Fonteny ,
 Officiers du Regiment du Roy
 à Abbeville : Chavance l'ainé
 de Lyon : Pamphile : C. Hu-
 tuge d'Orleans : les Curez
 d'Auvillers & de Bonnebosc, du
 Diocese de Lisieux : Boulerie
 de Romenuy , Saunié de Cor-
 bon : de Boissimont : de Fontai-
 nes , directeur du Pavillon des
 Celestins : de la Galerie des
 Petits - Peres : Isidore & sa
 Tranquille : le Medecin Mous-
 quetaire : le charmant préten-
 du Epoux de la belle Macon-
 noise : le fidelle Berger de l'In-
 differente M. P. le Tendre &

Avril 1693.

K

passionné de la belle M. l'Amant de la Belle à l'Anagramme *le panche en amour* de la grande rue de Houdan; l'Empressé de la nouvelle alliance; le Chiron constant, & la cruelle Manon de la porte S. Antoine; le petit Coq reveille matin du Faux-bourg S. Antoine, & la petite lavote de la Porte de Richelieu; l'Avanturier du quartier de S. Pierre aux bœufs; l'Amant constant de la Bergere Fidelle des bords du Clain de Poitiers; la spirituelle société des Prisonniers du Fort l'Evêque; le gros Controlleur & sa charmante de la rue des Lombards; le Docteur sans étude; l'aimable Nocloise à l'Anagramme, *le urny merite Bourgeois*, Diane de la Forest d'Alceon; le Berger à l'Anagramme

me, le siècle d'amour; la Nym-
phe aimantée; le Chevalier
Invisible de la bague de Giges:
l'Aimable Audran: l'aimable
Angelique de Kervily du Faux
bourg de Liviere d'Angers:
l'aimable Tante & sa charman-
te Niece de la rue Montcon-
seil, leur bien aimé T. M. l'ai-
mable Manon à la gorge en-
chantée de la rue aux Ours: la
jeune & la belle de la Broise de
S. Lo: la belle blonde à l'Ana-
gramme *merite & loyauté*: les
trois Vestales du Rendez-vous;
la belle Photine: la société de
Beau-regard rue d'Enfer: les
deux Rivaies reconciliées &
leur parjure Amant: la nou-
velle société du lardin de Lion:
l'aimable Sanguin, de la rue
neuve S. Estienne: la Char-
mante de S. Eloy d'Orleans:

l'aimable Madelon , & ses trois
Sœurs recluses.

L'Enigme nouvelle que je
vous envoie est de Madame
de la Prairie Caïron de Caën.

ENIGME.

A L'abry d'une peau legere
Je tiens cent Heros enfermez,
Et par moy seulement leurs faits se
renommer

Sont à couvert de la poussiere.


Cependant sous l'éclat des ornemens
divers

Dont ma figure est revestue ,
Je cache avec soin à la veüe
Un corps qui bien souvent est tout
farcy de Vers.


Jugez de mes emplois, quoy que fort
ignorante,

rit ;
 nte,
 e j'ay
 docteur.

: tou
 d des
 epou
 qu'ils
 y qui
 ivelle
 nvoye
 il se-

U.

ta di

beaux

220

l'aimal

Sœurs

L'E

vous

de l



pend

div

Dont

Le ca

Vn corp

fa

Ingez a

igi

*En un espace assez petit.
 Je renferme beaucoup d'esprit ;
 Mais qui de me voir se contente,
 Sans regarder jamais ce que j'ay
 dans le cœur ,
 Est sans doute un pauvre Docteur.*

Les Amans comptent toujours pour le plus grand des malheurs, le chagrin de ne pouvoir être aimez de ce qu'ils trouvent aimable. Si celui qui a fait les Vers de la nouvelle Chanson que je vous envoie parloit bien sincerement, il seroit à plaindre.

AIR NOUVEAU.

I *Ay vu pour mon malheur la di-
 vine Silvie ;
 Sans l'aveu de son cœur ses beaux
 yeux m'ont charmé.*

*Hélas ! si je n'en suis aimé,
 Je sens que j'en perdray la vie.*

Les Lettres de Turin portent qu'il a percé à Monsieur le Duc de Savoye un abcès à la joue & dans la bouche, & que cet abcès, avant que de percer naturellement, comme il a fait, avoit causé à ce Prince pendant plusieurs jours une fièvre, tantôt tierce, tantôt double-tierce, dont il s'est vu délivré, presque aussi-tôt que cette heureuse operation de la nature a été faite. Il en a eu pourtant de nouveaux ressentimens quelques jours après, & cela fait craindre qu'elle ne revienne. Ce Prince avoit fait écrire à Paris, avant que son abcès fût percé, afin d'avoir le remède pour guerir les fièvres

intermittentes, du feu Chevalier Talbot, connu sous le nom du Medecin Anglois.

On écrit de Milan qu'on y va tenir une Conference au sujet des affaires d'Italie, & de la Treve à laquelle l'Espagne veut que toutes les parties consentent. Les Nonces du Pape s'y doivent trouver aussi bien que les envoyez de Venise & des autres Alliez, & Monsieur le Duc de Savoye ne pouvant y assister à cause de son indisposition, y envoie M. le Marquis de Parelle. Le 16. de ce mois le Comte de Caprara partit de Turin pour s'y rendre avec l'Envoyé extraordinaire de l'Empereur. Les Princes d'Italie y doivent aussi envoyer des Deputez. Il n'y avoit encore en ce temps-là aucun mon-

vement de Troupes en Piedmont, & l'on y disoit hautement, que l'Empereur étoit obligé d'en retirer une partie des siennes, pour les envoyer en Hongrie, où il en a grand besoin.

Il n'y a point encore eu de Guerre qui ait plus déplacé de Souverains, en les faisant sortir de leurs Etats, que celle qui agit aujourd'huy toute l'Europe. Ils vont & viennent sans cesse, & ne s'en trouvent pas mieux dans leurs affaires. Les Bava-rois sont fort mecontens de ne voir plus leur Prince. Il les a épuisez d'argent par celui qu'il en a tiré depuis le commencement de cette Guerre: le Commerce n'y en a point remis, & un Etat sans Souverain devenant desert, les Etrangers

gers s'empresſent peu d'y en apporter.

Quant à ce qui regarde les affaires du Prince d'Orange, il eſt aiſé de voir qu'il eſt plus embarraſſé que jamais. Le Parlement n'eſt pas ſatisfait de ſa conduite. Le reſte de la Nation l'eſt encore moins, & quoy qu'elle n'éclate pas, tout en eſt à craindre au moindre mécontentement. Ses affaires empireront tous les jours, & elle ne voit rien à eſperer pour cette Campagne. Ce Prince a eſté contraint de partir avec beaucoup moins d'argent & de Troupes que les années précédentes. Les Hollandois, qui de leur coſté n'ont pu remplir l'eſtat de guerre ſur le pied de l'année dernière, ne ſont pas contents de luy. Les Alliez ne

peuvent fournir aux Hollandois autant de Troupes qu'ils ont fait par le passé, à cause des brouïlleries que cause l'erection du neuvième Electorat, & parce que d'un autre costé la Guerre doit estre plus forte en Hongrie cette Campagne, que les precedentes. Les Armées de France sont plus nombreuses qu'elles n'ont encore esté. Les Magasins sont remplis, l'union regne dans l'Etat, les Cœurs & les Bourses sont au Roy; Sa Majesté se porte parfaitement bien, & ses ennemis incertains où pourra fondre l'orage, sont dans de perpetuelles apprehensions.

Vous me demandez ce qu'on pense icy, touchant la Descente dont le Prince d'Orange menace la France. Je vous diray qu'il est difficile de réussir dans une entreprise, lors que l'on en

parle assez hautement pour en avertir
 ses Ennemis , & que puis que le Prin-
 ce d'Orange affecte de la faire publier
 dans toutes les Nouvelles d'Angleterre
 & de Hollande , il n'y a pas d'apparen-
 ce qu'il ait resolu de la tenter. Com-
 me il n'est parvenu où nous le voyons,
 que par le Secret , & non par la force
 des Armes , il n'est pas à croire qu'il
 soit devenu assez sincere & assez mal-
 habile pour dire ce qu'il veut faire.
 D'ailleurs il n'est pas vray semblable ,
 que les Anglois risquent une Descen-
 te , ayant eu un esté entier pour execu-
 ter ce dessein , après le malheur que
 les Vents avoient causé à nostre Flot-
 te , & s'ils ont reconnu que c'estoit
 une chose impossible , pendant qu'ils
 avoient deux nombreuses Armées Na-
 vales en Mer , & que nous n'y avions
 pas un Vaisseau , nous devons estre
 persuadez , que le Prince d'Orange a
 des vuës bien éloignées , lors qu'il fait
 publier , & publie luy-même que les
 Anglois vont faire cette Descente. Voi-
 cy ce que l'on peut penser sur ce sujet
 avec quelque vray semblance. Les Ang

Anglois sont outrez du nombre infini de Barimens qui leur ont esté pris par nos Armateurs, depuis le commencement de cette Guerre, & je dois vous dire, qu'un Armateur de Saint Malo vient encore de leur en prendre cinq. Tous les Assureurs d'Angleterre se trouvant presque ruinez, aussi-bien que le commerce qui est tout-à-fait diminué, on ne sçauroit faire un plus grand plaisir aux Anglois, que de leur parler d'une Descente en France, quand mesme le succès leur en paroistroit fort incertain, & c'est un moyen seur au Prince d'Orange, de venir à bout de beaucoup de choses qui luy seroient très-difficiles sans ce pretexte. Ce Prince n'ayant point passé l'Acte pour établir des Parlemens triennaux, l'argent ordonné par le Parlement ne se lève qu'avec peine, parce que les Peuples ne sont pas contents, & le pretexte de la Descente pourra faire aller les levées d'argent un peu plus viste. Les Anglois ne veulent point voir dégarnir la Tour de Londres, de Canons & de munitions, ny permettre que leurs

bleds soient tirez hors du Royaume ; mais lors qu'on parlera de Descente en France , ils verront embarquer toutes ces choses avec plaisir, & quand elles seront embarquées & que le Prince d'Orange les aura fait passer en Flandre , il faudra bien que les Anglois se contentent , lors qu'il leur représentera qu'il en avoit un besoin extrême. Le projet de la Descente luy donne aussi lieu de laisser beaucoup de Troupes en Angleterre , en faisant croire que c'est pour servir au débarquement. Toutes ces Troupes n'y resteront que pour tenir les Peuples sous le joug , pour empêcher les Mécontents d'éclater , & pour faire lever plus facilement l'argent ordonné. Le Prince d'Orange a cru aussi qu'en faisant répandre en France qu'il avoit résolu d'y faire faire une Descente , ce bruit obligeroit le Roy de dégarnir ses Armées en envoyant des Troupes sur toutes les Costes. Sa Majesté y a préveu , sans que ses Armées soient moins nombreuses , & a jugé , quoy que la Descente ne fust pas à craindre ,

qu'il falloit se mettre en estat de repousser les Ennemis sur toutes les Costes , afin d'empêcher ses Sujets de s'alarmer ; car parmy le grand nombre ; il y en a toujours de plus timides les uns que les autres.

M. le Maréchal d'Estrées doit commander d'un costé , & M. le Comte de Servon , & M. de Gassion doivent servir d'Officiers Generaux en Normandie , sous le General qu'il plaira au Roy de nommer. Plusieurs Ingenieurs sont partis ; ils doivent obeir à M. de Combes , & l'Artillerie commandée pour cette Province est en estat. Je suis , Madame , vostre , &c.

A Paris ce 30. Avril 1693.

Je viens de recevoir de Turin des Lettres du 19. de ce mois, qui marquent que deux Couriers y avoient apporté la nouvelle de l'ouverture des Conférences pour la Trêve à Milan, & que les Peuples de Piedmôt étoient si fatiguez de la guerre ,

qu'ils demandoient hautement la Paix ou la Trêve. La fièvre a repris à Monsieur le Duc de Savoye. Son mal, dont je vous ay déjà parlé dans cette Lettre, a discontinué de sup-purer, ce qu'on attribué à la foiblesse de la nature. Comme plusieurs Régimens destinez pour le Pied-mont ont passé en Catalogne & en Allemagne, le bruit avoit couru que nostre Armée seroit foible en Italie, mais il est seur qu'elle sera superieure à celle des Ennemis, & qu'il y restera cent Bataillons & soixante Escadrons.

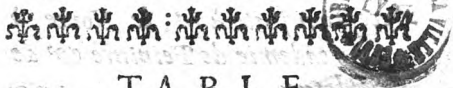


TABLE.

PRelude, contenant ce qui s'est passé à l'Academie François-se, à la reception de M. l'Abbé de la Motte-Fenelon.

TABLE.

<i>Privilege accordé à M. de Haute- feuille.</i>	9
<i>Reflexions Chrestiennes par Made- moiselle des Houlières.</i>	22
<i>Article curieux, qui fait voir que les connoissances de la Medecine sont foibles.</i>	26
<i>Baptême du Comte de Laugere.</i>	35
<i>Officiers Generaux.</i>	36
<i>Acte contenant les affaires du neu- vième Electorat.</i>	48
<i>Stances.</i>	51
<i>Madrigal.</i>	56
<i>Mariages.</i>	57
<i>Ordre de S. Louis.</i>	64
<i>Histoire.</i>	80
<i>Reception faite à M. le Nonce à l'Academie de Peinture & de Sculpture.</i>	100
<i>Mort, Testament & Convoy de Ma- demoiselle d'Orleans.</i>	103
<i>Lettre sur la Physique Occulte de la Baguette Divinatoire.</i>	110
	M.

T A B L E.

<i>M. le Duc de Maine reconnu pour Souverain de la Principauté de Dombes dans les lieux qui en dé- pendent.</i>	130.
<i>Morts.</i>	135
<i>Lettre écrite à la Reine de Suède.</i>	145
<i>Mort de M. le Marquis de Robas.</i>	173
<i>Reception faite à M. de la Chapel- le à l'Académie de Nîmes „ comme Académicien de l'Aca- démie de Paris.</i>	174
<i>Autre mort.</i>	178
<i>Manieres obligantes du Roy.</i>	179
<i>Menagiana.</i>	182
<i>Lettres contre la Baguette.</i>	183
<i>Avantures de Mer.</i>	206
<i>Chevaux envoyez par le Prince d'O- range à l'Electeur de Baviere en- voyez en France.</i>	210
<i>Ordre de S. Michel donné à M^{rs} Mansard & le Nostre.</i>	214

T A B L E.

<i>Nouveaux Brigadiers faits par le</i>	
<i>Roy.</i>	214
<i>Article des Enigmes.</i>	216
<i>Nouvelles de Piedmont & de Mi-</i>	
<i>lan.</i>	222
<i>Nouvelles d'Angleterre, des Al-</i>	
<i>liez & de France.</i>	225
<i>Desseins du Prince d'Orange sur le</i>	
<i>sujet de la Descente en France ;</i>	
<i>qu'il fait publier.</i>	226
<i>Apostille.</i>	230



Avis pour placer les Figures.

La Medaille doit regarder la
page 132.

L'air doit regarder la page 221.

peuvent fournir aux Hollandois autant de Troupes qu'ils ont fait par le passé, à cause des brouilleries que cause l'erection du neuvième Electorat, & parce que d'un autre costé la Guerre doit estre plus forte en Hongrie cette Campagne, que les precedentes. Les Armées de France sont plus nombreuses qu'elles n'ont encore esté. Les Magasins sont remplis, l'union regne dans l'Etat, les Cœurs & les Bourses sont au Roy; Sa Majesté se porte parfaitement bien, & ses ennemis incertains où pourra fondre l'orage, sont dans de perpetuelles apprehensions.

Vous me demandez ce qu'on pense icy, touchant la Descente dont le Prince d'Orange menace la France. Je vous diray qu'il est difficile de teussir dans une entreprise, lors que l'on en

parle assez hautement pour en avertir
 ses Ennemis , & que puis que le Prin-
 ce d'Orange affecte de la faire publier
 dans toutes les Nouvelles d'Angleterre
 & de Hollande , il n'y a pas d'apparen-
 ce qu'il ait resolu de la tenter. Com-
 me il n'est parvenu où nous le voyons,
 que par le Secret , & non par la force
 des Armes , il n'est pas à croire qu'il
 soit devenu assez sincere & assez mal-
 habile pour dire ce qu'il veut faire.
 D'ailleurs il n'est pas vray semblable ,
 que les Anglois risquent une Descen-
 te , ayant eu un esté entier pour execu-
 ter ce dessein , après le malheur que
 les Vents avoient causé à nostre Flot-
 te , & s'ils ont reconnu que c'estoit
 une chose impossible , pendant qu'ils
 avoient deux nombreuses Armées Na-
 vales en Mer , & que nous n'y avions
 pas un Vaisseau , nous devons estre
 persuadez , que le Prince d'Orange a
 des vuës bien éloignées , lors qu'il fait
 publier , & publie luy-même que les
 Anglois vont faire cette Descente. Voi-
 cy ce que l'on peut penser sur ce sujet
 avec quelque vray-semblance. Les Ang-

Anglois sont outre le nombre infini de Barimens qui leur ont esté pris par nos Armateurs, depuis le commencement de cette Guerre, & je dois vous dire, qu'un Armateur de Saint Malo vient encore de leur en prendre cinq. Tous les Assureurs d'Angleterre se trouvant presque ruinez, aussi-bien que le commerce qui est tout-à-fait diminué, on ne sçauroit faire un plus grand plaisir aux Anglois, que de leur parler d'une Descente en France, quand mesme le succès leur en paroistroit fort incertain, & c'est un moyen seur au Prince d'Orange, de venir à bout de beaucoup de choses qui luy seroient très-difficiles sans ce pretexte. Ce Prince n'ayant point passé l'Acte pour établir des Parlemens triennaux, l'argent ordonné par le Parlement ne se lève qu'avec peine, parce que les Peuples ne sont pas contents, & le pretexte de la Descente pourra faire aller les levées d'argent un peu plus viste. Les Anglois ne veulent point voir dégarnir la Tour de Londres, de Canons & de munitions, ny permettre que leurs

bleds soient tirez hors du Royaume ; mais lors qu'on parlera de Descente en France , ils verront embarquer toutes ces choses avec plaisir, & quand elles seront embarquées & que le Prince d'Orange les aura fait passer en Flandre , il faudra bien que les Anglois se contentent , lors qu'il leur représentera qu'il en avoit un besoin extrême. Le projet de la Descente luy donne aussi lieu de laisser beaucoup de Troupes en Angleterre , en faisant croire que c'est pour servir au débarquement. Toutes ces Troupes n'y resteront que pour tenir les Peuples sous le joug , pour empêcher les Mécontents d'éclater , & pour faire lever plus facilement l'argent ordonné. Le Prince d'Orange a cru aussi qu'en faisant répandre en France qu'il avoit résolu d'y faire faire une Descente , ce bruit obligeroit le Roy de dégarnir ses Armées en envoyant des Troupes sur toutes les Costes. Sa Majesté y a préveu , sans que les Armées soient moins nombreuses , & a jugé , quoy que la Descente ne fust pas à craindre ,

qu'il falloit se mettre en estat de repousser les Ennemis sur toutes les Costes , afin d'empêcher les Sujets de s'alarmer ; car parmy le grand nombre ; il y en a toujours de plus timides les uns que les autres.

M. le Maréchal d'Estrées doit commander d'un costé , & M. le Comte de Servon , & M. de Gassion doivent servir d'Officiers Generaux en Normandie , sous le General qu'il plaira au Roy de nommer. Plusieurs Ingenieurs sont partis ; ils doivent obeir à M. de Combes , & l'Artillerie commandée pour cette Province est en estat. Je suis , Madame , vostre , &c.

A Paris ce 30. Avril 1693.

Je viens de recevoir de Turin des Lettres du 19 de ce mois, qui marquent que deux Couriers y avoient apporté la nouvelle de l'ouverture des Conférences pour la Trêve à Milan, & que les Peuples de Piedmôt étoient si fatiguez de la guerre ,

qu'ils demandoient hautement la Paix ou la Trêve. La fièvre a repris à Monsieur le Duc de Savoye. Son mal, dont je vous ay déjà parlé dans cette Lettre, a discontinué de sup-
 purer, ce qu'on attribue à la foiblesse de la nature. Comme plusieurs Régimens destinez pour le Piedmont ont passé en Catalogne & en Allemagne, le bruit avoit couru que nostre Armée seroit foible en Italie, mais il est seur qu'elle sera superieure à celle des Ennemis, & qu'il y restera cent Bataillons & soixante Escadrons.



TABLE.

PRelude, contenant ce qui s'est passé à l'Academie François-
 se, à la reception de M. l'Abbé de
 la Motte-Fenelon.

T A B L E.

<i>Privilege accordé à M. de Haute- feuille.</i>	9
<i>Reflexions Chrestiennes par Made- moiselle des Houlières.</i>	22
<i>Article curieux, qui fait voir que les connoissances de la Medecine sont foibles.</i>	26
<i>Baptême du Comte de Laugere.</i>	35
<i>Officiers Generaux.</i>	36
<i>Acte contenant les affaires du neu- vième Electorat.</i>	48
<i>Stances.</i>	51
<i>Madrigal.</i>	56
<i>Mariages.</i>	57
<i>Ordre de S. Louis.</i>	64
<i>Histoire.</i>	80
<i>Reception faite à M. le Nonce à l'Academie de Peinture & de Sculpture.</i>	100
<i>Mort, Testament & Convoy de Ma- demoiselle d'Orleans.</i>	103
<i>Lettre sur la Physique Occulte de la Baguette Divinatoire.</i>	110
	M.

T A B L E.

<i>M. le Duc du Maine reconnu pour</i>	
<i>Souverain de la Principauté de</i>	
<i>Pombes dans les lieux qui en dé-</i>	
<i>pendent.</i>	135
<i>Morts.</i>	135
<i>Lettre écrite à la Reine de Suède.</i>	
	145
<i>Mort de M. le Marquis de Robas.</i>	
	173
<i>Reception faite à M. de la Chapel-</i>	
<i>le à l'Académie de Nîmes,</i>	
<i>comme Académicien de l'Ac-</i>	
<i>adémie de Paris.</i>	174
<i>Autre mort.</i>	178
<i>Manieres obligeantes du Roy.</i>	179
<i>Menagiana.</i>	182
<i>Lettres contre la Baguette.</i>	183
<i>Avantures de Mer.</i>	206
<i>Chevaux envoyez par le Prince d'O-</i>	
<i>range à l'Electeur de Baviere en-</i>	
<i>voyez en France.</i>	210
<i>Ordre de S. Michel donné à M^{rs}</i>	
<i>Mansard & le Nostre.</i>	214

T A B L E.

<i>Nouveaux Brigadiers faits par le</i>	
<i>Roy.</i>	214
<i>Article des Ensignes.</i>	216
<i>Nouvelles de Piedmont & de Mi-</i>	
<i>lan.</i>	222
<i>Nouvelles d'Angleterre, des Al-</i>	
<i>liez & de France.</i>	225
<i>Desseins du Prince d'Orange sur le</i>	
<i>sujet de la Descente en France ;</i>	
<i>qu'il fait publier.</i>	226
<i>Apostille.</i>	230



Avis pour placer les Figures.

La Medaille doit regarder la
page 132.

L'air doit regarder la page 221.

